



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014

7 rue Louis Armand  
ZI La Motte  
26800 Portes-lès-Valence  
[www.sytrad.fr](http://www.sytrad.fr)





En 2014, le SYTRAD entame un nouveau cycle dans sa politique de gestion des déchets.

En effet, durant ces dernières années, nos principaux efforts ont été concentrés sur la construction et la réhabilitation d'équipements performants pour aboutir, sur notre territoire, à une valorisation maximale de nos déchets ménagers. En particulier, finalisés et optimisés en 2013, les trois centres de valorisation organique ont fonctionné à plein régime, tout au long de l'année 2014.

Ainsi, la totalité du gisement dont notre syndicat a la charge, soit près de 160 000 tonnes de déchets, a été traitée en 2014 dans l'un de nos équipements publics. Ces installations et leur bilan de production 2014 sont détaillés dans ce rapport annuel.

Le SYTRAD enregistre désormais un taux de valorisation matière et organique de 58%. Parallèlement, l'enfouissement des déchets ménagers a été diminué de 44% entre 2010 et 2014, alors même que le plan national prévoit une réduction de 50% d'ici 2025.

Précisons que 2014 a de plus permis la signature d'un protocole transactionnel avec le Groupement Valorga-Urbaser-S'Pace, le constructeur des trois centres de valorisation organique, mettant définitivement fin à plusieurs années de procédures judiciaires.

Je tiens à ce niveau à remercier tous les élus du Comité syndical, plus particulièrement mes collègues membres de l'Exécutif, ainsi que les services du SYTRAD, qui ont œuvré, durant ces deux derniers mandats, pour aboutir à ces résultats.

Après cette phase d'investissement, structurant la gestion des déchets sur notre territoire, la stabilisation des coûts de traitement constitue aujourd'hui la priorité du SYTRAD.

Pour ce faire, de nouveaux enjeux se dessinent d'ores et déjà pour notre syndicat, enjeux auxquels les élus issus des dernières élections se sont appliqués ces derniers mois : la sécurisation technique des centres de valorisation organique, l'augmentation encore et toujours des tonnages entrants sur le centre de tri via notamment la relance du tri du verre, la maîtrise des investissements et des coûts d'exploitation, une meilleure valorisation des sous-produits issus des installations, en particulier, des déchets combustibles en majorité encore enfouis, sans oublier, la réduction des déchets en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Je terminerai en rappelant que l'équipe du SYTRAD se tient à la disposition de tous. N'hésitez pas à nous solliciter.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

**Serge BLACHE**

*Maire de Chanos-Curson*

*Président de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage*

*Président du SYTRAD*

# Sommaire

Faits marquants Page 03 - Repères 2014 Page 05

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Territoire et membres Page 08 - Compétences et missions Page 09 - Politique générale Page 10  
Instances et organisation fonctionnelle Page 11

## ÉQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT

Centre de tri des collectes sélectives Page 18  
Centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels Page 26 - Installation de stockage des déchets non dangereux - Page 36  
Déchets spécifiques Page 42

## ACTIONS DE COMMUNICATION

Opération sur le gaspillage alimentaire Page 46  
Animations de terrain Page 47 - Outils d'information Page 49

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Résultats 2014 Page 51 - Flux financiers entre le SYTRAD et ses membres Page 53 - Coûts Page 54  
Détail des coûts Page 55

## ANNEXES

Annexes Page 57 - Partenaires du SYTRAD Page 69  
Glossaire Page 71 - Abréviations Page 72 - Schéma de valorisation Page 73

### Pourquoi un rapport d'activité ?

Les collectivités intercommunales ont l'obligation de communiquer sur leurs comptes et activités (loi du 12 juillet 1999). Pour ce faire, le SYTRAD établit chaque année un rapport annuel qui est présenté devant le Comité syndical.

Ce rapport tient lieu également de rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets (Décret du 11 mai 2000). Il doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

### SYTRAD

7 rue Louis Armand • ZI la Motte • 26800 Portes  
lès-Valence • [contact@sytrad.fr](mailto:contact@sytrad.fr)  
Tél : 04 75 57 80 00 • Fax : 04 75 57 75 14

Réalisation : Service Communication du SYTRAD

Impression : Imprimerie DESPESE (Valence)  
Juin 2015

↳ Retrouvez le rapport d'activité 2014 sur  
[www.sytrad.fr](http://www.sytrad.fr)



# Faits marquants

## MARS

### ↘ Centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels.

Signature d'un protocole transactionnel avec le groupement Valorga/Urbaser/S'pace, constructeur des centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels de Beauregard-Baret, Etoile sur Rhône et Saint Barthélemy de Vals, mettant fin à l'ensemble des contentieux en cours.

## AVRIL

### ↘ Portes ouvertes du SYTRAD.

Organisation de visites guidées des centres de traitement, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.



Visite du site d'Etoile sur Rhône

## MAI

### ↘ Statuts.

Modification des statuts du SYTRAD concernant la composition du SYTRAD et la représentativité de ses EPCI au Comité syndical.

### ↘ Instances.

Suite aux élections municipales, renouvellement à 62 % du Comité syndical, réélection de Monsieur Serge BLACHE en tant que Président et nomination de huit Vice-Présidents par les 49 délégués.



## JUIN

### ↘ Instances.

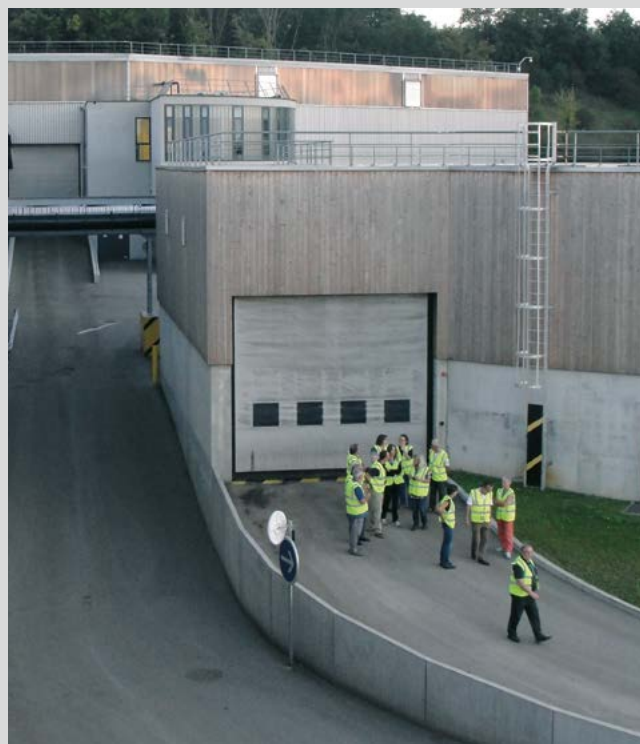
Première réunion du nouvel Exécutif.



## SEPTEMBRE

### ↘ Information des nouveaux élus.

Mise en place d'un kit de communication sur la gestion des déchets et le fonctionnement du SYTRAD à destination de l'ensemble des élus du territoire (réunion d'information, visites des centres de traitement du SYTRAD et supports écrits).



Visite du site de Beauregard-Baret

# Faits marquants (suite)

## NOVEMBRE

### ➤ Communication et réduction des déchets.

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, mobilisation du SYTRAD et de onze de ses collectivités adhérentes autour de deux actions phares sur la thématique du gaspillage alimentaire : un jeu-concours « les recettes anti-gaspi en Drôme Ardèche » ainsi que des cours de cuisine ou dégustations de repas sur l'art d'accommoder ses restes de repas.



*Pesée du pain dans une cantine de Valence*



*Cours de cuisine à Etoile sur Rhône*

© Sytrad

# Repères 2014

## INDICATEURS D'ACTIVITES

158 436 tonnes de déchets traités par le SYTRAD.

### DECHETS TRAITES

↳ Collectes sélectives (hors verre)	20 071 t	13 %
↳ Cartons des déchetteries	5 892 t	4 %
↳ Ordures ménagères résiduelles	125 324 t	79 %
↳ Encombrants des déchetteries	7 149 t	4 %

### MODES DE TRAITEMENT

↳ Centre de tri	25 963 t	16 %
↳ Centres de valorisation organique	124 849 t	79 %
↳ Installations de stockage	7 624 t	5 %

### VALORISATION

↳ Valorisation matière	23 803 t
↳ Valo. énergétique des refus	1 198 t
↳ Valorisation matière	2 361 t
↳ Valorisation organique	32 262 t
↳ Valorisation énergétique	1 983 t
↳ Evaporation	18 032 t

## INDICATEURS FINANCIERS

### BUDGET (en € HT)

↳ Fonctionnement	40 150 030 €
(dont 13 064 264 € de reprise de provision)	
↳ Investissement	21 177 225 €

### TARIFS DU TRAITEMENT (en € TTC)

↳ Frais généraux *	3,74 € / hab.
↳ Tri des collectes sélectives	4,15 € / hab. + 14,01 € / t OMr
↳ Traitement des OMr	138,79 € / t OMr
↳ Cotisation temporaire	1,88 € / hab.

\* en 2014, les frais de structure du centre de tri et des centres de valorisation organique ont été intégrés dans les frais généraux.

Note : les écarts de tonnages constatés dans les pages suivantes sont liés aux arrondis de chiffres après la virgule.



# Présentation générale

Territoire et membres *Page 08* - Compétences et  
missions *Page 09* - Politique générale *Page 10* -  
Instances et organisation fonctionnelle *Page 11*



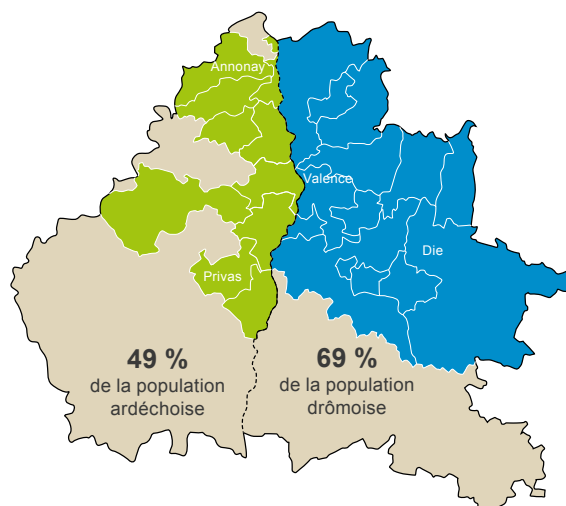
“ Le syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés, au service des habitants du Nord et Centre Drôme Ardèche ”



# Territoire et membres

Le SYTRAD, SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche-Drôme, est un syndicat mixte fermé.

Créé en 1992, il regroupe, en 2014, 18 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du Nord et Centre Drôme Ardèche, soit 353 communes et 534 719 habitants. Le SYTRAD est ainsi au service de 69 % de la population drômoise et de 49 % de la population ardéchoise.

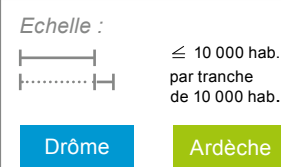


18  
EPCI  
353  
communes  
534 719  
habitants

## Les collectivités membres du SYTRAD en 2014

EPCI adhérents	Nombre de communes		Nombre d'habitants	
CC du Vercors	5		3 068	
CC de la Raye	5		3 259	
CC du Pays de Saint-Félicien		7	4 661	
CC Crestois et Pays Saillans	14		7 177	
CC le Pays du Royans	13		8 197	
CC Pays de l'Herbasse	9		9 246	
CC du Val d'Ay		10	9 170	
CC Barrès-Coiron		10	11 082	
CC du Diois	52		14 819	
SICTOMSED		33	16 188	
SITVOM Rhône-Eyrieux		11	20 459	
Hermitage-Tournonais CC		13	22 142	
CA Privas Centre Ardèche		16	22 997	
CC Rhône-Crussol		10	27 408	
CC du Val de Drôme	30		31 357	
CA du Bassin d'Annonay		16	37 386	
SIRCTOM	40	8	6 737	62 047
CA Valence-Romans Sud RA	51		217 319	
<b>TOTAL PAR DEPARTEMENT</b>	<b>219</b>	<b>134</b>	<b>356 489</b>	<b>178 230</b>
<b>% PAR RAPPORT TOTAL SYTRAD</b>	<b>62 %</b>	<b>38 %</b>	<b>67 %</b>	<b>33 %</b>
<b>TERRITOIRE SYTRAD</b>	<b>353 communes</b>		<b>534 719 habitants</b>	

Légende :



# Compétences

## et missions

Le SYTRAD assure une mission de service public : le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de son territoire. Les différentes collectes et la gestion des déchetteries ne relèvent pas de la compétence du SYTRAD, mais de celle de ses collectivités membres.

Ainsi, le SYTRAD traite les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre), les ordures ménagères résiduelles (ou poubelle grise), les encombrants, l'amiante lié et les cartons de certaines déchetteries ainsi que les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Pour ce faire, le SYTRAD possède ses propres installations qu'il entretient, modernise et développe, à savoir : un centre de tri des collectes sélectives situé à Portes-lès-Valence, trois centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels construits à Etoile sur Rhône, Saint Barthélemy de Vals et Beauregard-Baret et une installation de stockage des déchets non dangereux localisée à Saint-Sorlin-en-Valloire. Ces installations lui permettent de trier les déchets recyclables et de valoriser au maximum la poubelle grise, afin d'enfouir uniquement les déchets ultimes ou refus non valorisables.

Dès lors, le SYTRAD dispose de l'ensemble des installations nécessaires pour traiter localement la totalité du gisement dont il a la charge.

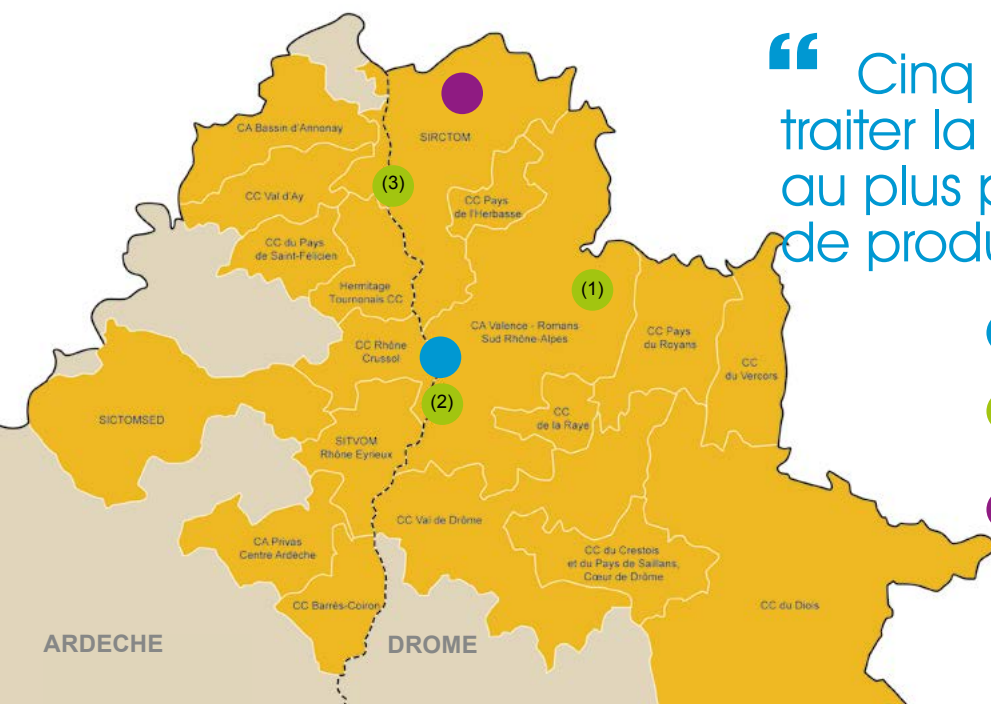
### UN APPUI AUX COLLECTIVITÉS MEMBRES

Outre le traitement des déchets ménagers et assimilés, le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des usagers, au moyen de divers outils de communication et d'échanges : site internet, animations scolaires, visites de sites, campagnes d'information, documents de sensibilisation... etc.

Le SYTRAD accompagne également ses collectivités membres dans leurs propres actions de sensibilisation. Il réalise, pour leur compte et à leur demande, des interventions de terrain ciblées : animations en porte à porte au sein d'un quartier enregistrant d'importantes erreurs de tri, sensibilisation autour d'un point de collecte, soutien à l'animation d'une porte ouverte de déchetterie, permanence d'un stand d'information sur une manifestation... etc. Le SYTRAD conçoit par ailleurs divers outils de sensibilisation que ses membres ne pourraient pas réaliser à leur échelle, outils qu'il met à leur disposition le temps d'un événementiel (panneaux d'exposition, jeux pédagogiques...) ou pour leur usage permanent (kits thématiques, films...).

Enfin, le SYTRAD coordonne des marchés de groupements de commandes pour le traitement de certains déchets spécifiques (amiante, DDS, ...), afin de permettre une optimisation des coûts et des moyens à l'échelle du territoire.

## Les installations du SYTRAD



“ Cinq installations pour traiter la totalité du gisement au plus proche de sa zone de production ”

- 1 centre de tri des collectes sélectives à Portes-lès-Valence.
- 3 centres de valorisation organique à Beauregard-Baret (1), Etoile sur Rhône (2) et Saint-Barthélemy de Vals (3).
- 1 installation de stockage des déchets non dangereux à Saint-Sorlin-en-Valloire.

# Politique générale

Après l'arrêt, en 2001, d'un premier projet basé sur la valorisation énergétique des déchets via l'incinération, le SYTRAD a revu en 2002 sa stratégie de gestion durable des déchets tout en intégrant les directives générales du Plan Interdépartemental d'Élimination et de Traitement des Déchets, établi par les départements de l'Ardèche et de la Drôme en 2002 et révisé en 2005.

Cette stratégie, issue de sa politique, se décline en plusieurs objectifs :

- Soutenir la prévention pour accompagner dans la durée la baisse de production d'ordures ménagères sur le territoire ;
- Inciter et encourager le geste de tri afin d'augmenter la valorisation matière et recycler les déchets triés par la population aux meilleures conditions économiques et environnementales du moment ;
- Permettre une valorisation organique optimisée des ordures ménagères résiduelles ;
- Aboutir, à travers ce schéma global de traitement des déchets à une forte diminution de la part enfouie.

Soucieux de respecter les engagements pris à travers cette politique et d'exercer pleinement la compétence dont il a la charge, le SYTRAD possède ses propres outils de traitement industriel des déchets ménagers et assimilés. En régie, ou au travers des contrats publics d'exploitation (confiés à des sociétés privées) le SYTRAD exploite, entretient, modernise et développe ses équipements : centre de tri, centres de valorisation organique, installation de stockage des déchets non dangereux.

- Un centre de tri réhabilité en 2010, qui permet aujourd'hui d'absorber le gisement de collecte sélective du territoire et de le traiter dans les meilleures conditions techniques du moment. Cette valorisation de la matière recyclable triée par la population est à encourager, compte tenu du bilan environnemental et financier du recyclage ;
- Trois centres de valorisation organique des déchets répartis stratégiquement sur le territoire. Finalisées et optimisées en 2013, ces installations permettent une valorisation organique des déchets biodégradables contenus dans les ordures ménagères résiduelles ;
- Une installation de stockage des déchets non dangereux, dernier maillon de la chaîne de traitement. Cette installation permet de stocker, dans des conditions environnementales optimales, l'ensemble

des déchets non valorisables produits par les process de traitement. Une forte diminution de la part enfouie est aujourd'hui constatée grâce aux valorisations matières, organiques et énergétiques des ordures ménagères réalisées en amont ;

- En dernier lieu, le SYTRAD qui regroupait, en 2014, 18 EPCI d'origine et de taille très hétérogènes, assure un rôle de fédérateur sur des missions de traitement et de valorisation des déchets spécifiques. Encourager la collecte amont et le traitement en filière spécialisée de ces déchets polluants (déchets ménagers spéciaux, déchets toxiques, déchets d'équipements électriques et électroniques...) permet d'optimiser la performance globale des centres de valorisation organique et d'améliorer ainsi la qualité des sous-produits issus des process de traitement et de valorisation.

Par ailleurs, le fonctionnement des équipements du SYTRAD s'inscrit dans une démarche globale de qualité et d'amélioration continue de leur gestion. Les installations sont en effet toutes incorporées dans un système de management intégré (Certification ISO 9 001 - ISO 14 001 et OHSAS 18 001). Le SYTRAD exerce également son propre suivi et contrôle interne de la qualité des missions réalisées par ses prestataires.

L'évolution rapide de la réglementation et des technologies dans le domaine des déchets impose aux élus et aux services du SYTRAD d'être en veille permanente pour garantir demain des équipements de traitement et de valorisation des déchets plus performants et en adéquation avec les nouveaux enjeux de notre société.

Grâce à ses équipements, le SYTRAD atteint d'ores et déjà les objectifs nationaux et européens, en termes de valorisation et de traitement des déchets ménagers, et notamment les exigences des lois Grenelle.

Mais le SYTRAD ne souhaite pas en rester là. En effet, en parallèle à l'amélioration et à la finalisation de ses différents équipements, le SYTRAD recherche d'ores et déjà des solutions pour optimiser encore la valorisation de ses déchets. Le souhait pour 2015 est de dépasser les objectifs nationaux fixés par les lois Grenelle, en particulier à travers la valorisation énergétique de la totalité des sous-produits combustibles.

# Instances

## et organisation fonctionnelle

### Le Comité et Bureau syndical

Le SYTRAD est administré par un Comité syndical. Ce dernier définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service. Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau syndical. L'ensemble des décisions prises par le Bureau syndical est rapporté par le Président à chaque Comité syndical.

#### ↳ Du 1<sup>er</sup> janvier au 27 mai 2014

Suite à la création des communautés d'agglomération et dans l'attente de la signature de l'arrêté inter-préfectoral actant la modification des statuts, le SYTRAD a été administré, du 1<sup>er</sup> janvier au 27 mai 2014, par un Comité syndical composé de 41 élus représentant les 16 collectivités membres (soit au moins 2 délégués par collectivité, puis 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 000 habitants). Le Bureau syndical comptait 21 élus (soit 1 délégué issu du Comité syndical pour chacune des 16 collectivités membres, en plus du Président et des 4 Vice-Présidents composant l'Exécutif (Madame POLLARD-BOULOGNE et Messieurs PLENET, ARNAUD et DEGUEURCE).

#### ↳ A compter du 27 mai 2014

Suite aux élections municipales du mois de mars, le Comité syndical du SYTRAD a été renouvelé à plus de 62 %. La signature de l'arrêté inter-préfectoral étant intervenue le 19 mai 2014, le SYTRAD a pris en compte les modifications de statuts suivantes :

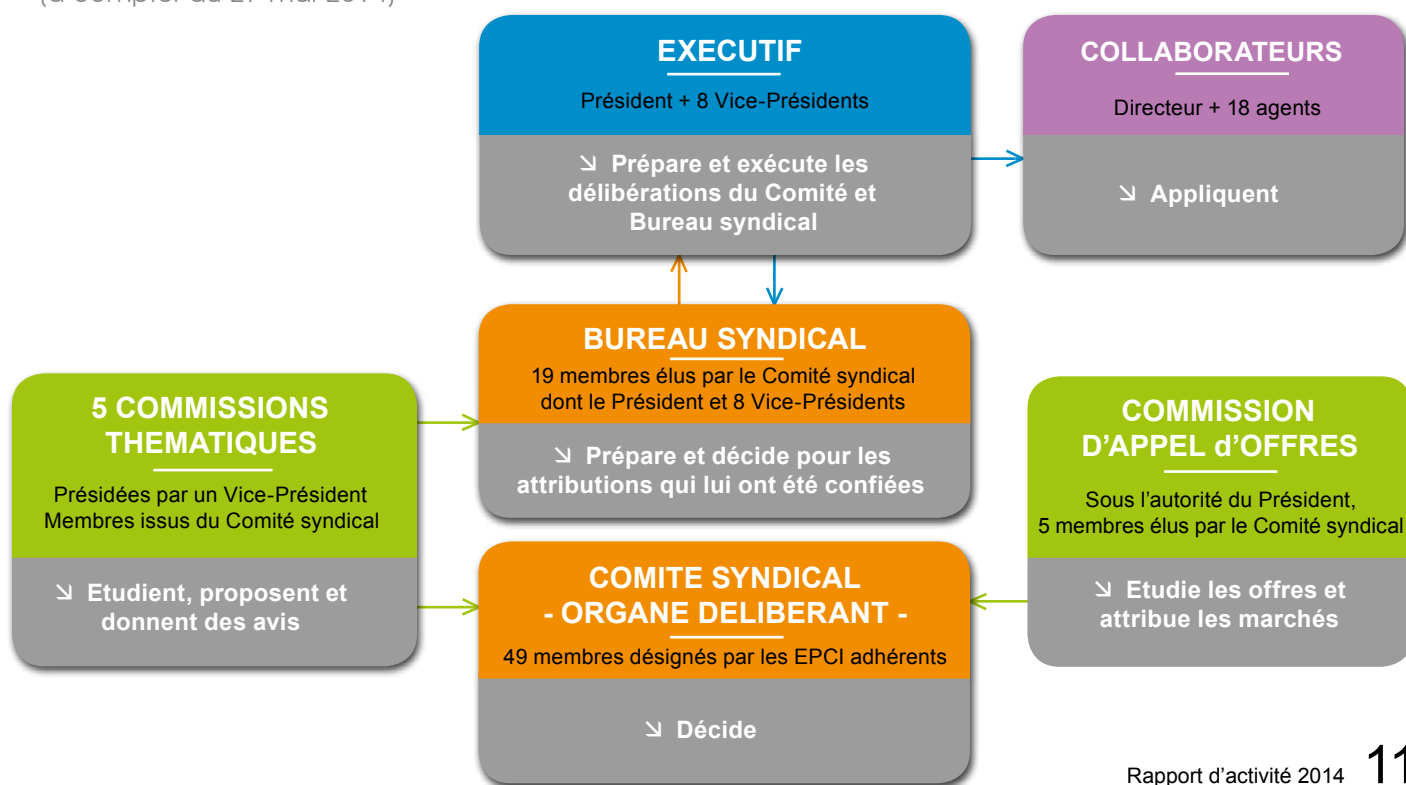
- composition du SYTRAD : 18 collectivités membres ;
- composition de l'assemblée délibérante : 49 délégués issus de deux collèges portant 61 voix délibératives (le collège composé des élus des EPCI dont la population est comprise entre 0 et 199 999 habitants - chacun de ces délégués dispose d'une voix - ainsi que le collège composé des élus des EPCI dont la population est égale ou supérieure à 200 000 habitants - chacun de ces délégués dispose de deux voix).

Le Bureau syndical est composé du Président (Monsieur BLACHE), 8 Vice-Présidents (Mesdames BLACHE, GIRARD, CHAZAL, THORAVAL et Messieurs PLENET, ARNAUD, MOULIN, AURIAS) et d'au moins un délégué par EPCI non représenté au sein de l'Exécutif, soit 19 élus.

↳ Pour information, les compte-rendus des réunions du Comité et Bureau syndical sont publics et disponibles sur le site [www.sytrad.fr](http://www.sytrad.fr)

### Articulation entre les différentes instances

(à compter du 27 mai 2014)



## LES MEMBRES DU COMITÉ ET BUREAU SYNDICAL (à compter du 27 mai 2014)

La liste ci-dessous présente l'ensemble des délégués titulaires et suppléants membres du Comité syndical. **Les noms des élus membres du Bureau syndical sont indiqués en gras.**

- ↘ CA DU BASSIN D'ANNONAY  
**Simon PLENET** ; Bernard BALAYE ; Laurent MARCE, Jean-Pierre VALETTE (titulaires) / Max DESSUS ; Claude FAURE ; Isabelle FRANCOIS, René SABATIER (suppléants)
- ↘ CA PRIVAS CENTRE ARDECHE  
**Gibert MOULIN** ; Noël BOUVERAT ; Annick RIBUS (titulaires) / Roland SADY ; Max LAFOND ; Nathalie MALLET-TORRES (suppléants)
- ↘ CA VALENCE ROMANS SUD RHÔNE-ALPES  
 Christian COTTINI ; Hervé RASCLARD ; Eliane GUILLON ; Nathalie HELMER ; **Françoise CHAZAL** ; Gérard FUHRER ; Lionel BRARD Francis VANDERMOERE ; **Geneviève GIRARD** ; **Marie-Hélène THORAVALE** ; Bernard DUC ; Jean-Luc CHAUMONT (titulaires) / Aurélie BICHON-LAROQUE ; Nathalie MANTEAUX ; Pascal PERTUSA Gérard COLOMBET ; Yves PERNOT ; Christian BORDAZ ; Stéphane COUSIN ; Bernard PELAT ; Daniel GROUSSON ; Franck ASTIER ; Gérard LUNEL ; Laurent MONNET (suppléants)
- ↘ CC BARRÈS-COIRON  
**Annie POLLARD-BOULOGNE** (titulaire) / Alain BERNARD (suppléant)
- ↘ CC DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS, CŒUR DE DRÔME  
**Paul VINDRY** (titulaire) / Yvan LOMBARD (suppléant)
- ↘ CC DU DIOIS  
**Jean-Pierre ROUIT** (titulaire) / Bernard BUIS (suppléant)
- ↘ CC DU ROYANS  
 Henri BOUCHET (titulaire) / Martine ROMARIE (suppléant)
- ↘ CC PAYS DE L'HERBASSE  
**Paul MORO** (titulaire) / Serge DEBRIE (suppléant)
- ↘ HERMITAGE-TOURNONAIS CC  
 Pascal SEIGNOVERT ; **André ARZALIER** ; Thierry DARD (titulaires) / Patrick FOURCHEGU ; Michel CLUZEL ; Jacques LUYTON (suppléants)
- ↘ CC DU PAYS DE SAINT-FÉLICIEN  
**Jacques FRANCOIS** (titulaire) / Béatrice FOUR (suppléant)
- ↘ CC DE LA RAYE  
**Georges DELOCHE** (titulaire) / Gérard REVOL (suppléant)
- ↘ CC RHÔNE-CRUSSOL  
**Eliane BLACHE** ; Agnès QUENTIN-NODIN ; Jany RIFFARD (titulaires) / Maxime CORBIN ; Philippe DOREE ; Alain FAISSE (suppléants)
- ↘ CC DU VAL D'AY  
**André FERRRAND** (titulaire) / Brigitte MARTIN (suppléant)
- ↘ CC DU VAL DE DRÔME  
**Robert ARNAUD** ; **Claude AURIAS** ; Jean-Louis HILAIRE ; Catherine LLIARDET (titulaires) / Gilbert POURRET ; Catherine JACQUOT ; Jean-Marc BOUVIER ; Guillaume VENEL (suppléants)
- ↘ CC DU VERCORS  
**Christophe MORINI** (titulaire) / Francis CHEVREUX (suppléant)
- ↘ SICTOMSED  
 Pierre CROS ; **André FOUREZON** (titulaires) / Martine FINIELS ; Roland ARGAUD (suppléants)
- ↘ SIRCTOM  
 Robert BRUN ; Jeremy AGERON ; Aurélien FERLAY ; **Serge BLACHE** ; Louis JULIEN ; Pierre MONTAGNE ; Jacques SIFFLET (titulaires) / Thierry ROUSSERIE ; Diane VIGIER ; Gilles MORGUE ; Jacques PRADELLE ; Xavier DUFAUD ; Nicole DURAND ; Herve CHABOUD (suppléants)
- ↘ SITVOM RHÔNE EYRIEUX  
 Mélanie FRANÇOIS ; **Claude TRZAN** (titulaires) / Anais ROMAN ; Nathalie MULLET (suppléants)

49  
délégués  
titulaires

## L'Exécutif

Le Président et les Vice-Présidents constituent l'organe exécutif du SYTRAD.


L'Exécutif, qui se réunit à minima une fois par mois, prépare et exécute les délibérations prises lors du Comité et du Bureau syndical.

Le Président est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents. Tel est le cas au SYTRAD.

A ce titre, un Vice-Président peut présider une commission pour traiter de questions plus pointues et en permettre l'examen exhaustif dans le cadre de sa délégation.

Il rapporte ensuite les avis, les demandes ou les projets en Comité ou Bureau syndical.

### Les membres de l'Exécutif (à compter du 27 mai 2014)



**Serge BLACHE**  
*Président*



**Eliane BLACHE**  
*1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*  
Gestion du centre de tri des collectes sélectives




**Geneviève GIRARD**  
*2<sup>ème</sup> Vice-Présidente*  
Gestion des finances et du suivi budgétaire



**Simon PLENET**  
*3<sup>ème</sup> Vice-Président*  
Relations avec les Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche et gestion des affaires générales



**Marie Héléne THORAVAL**  
*4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*  
Gestion de la communication et des relations avec les EPCI



**Robert ARNAUD**  
*5<sup>ème</sup> Vice-Président*  
Gestion du Personnel et des modes de gestion des équipements



**Françoise CHAZAL**  
*6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*  
Gestion des centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels



**Gilbert MOULIN**  
*7<sup>ème</sup> Vice-Président*  
Gestion des déchets spécifiques et perspectives des modes de traitement



**Claude AURIAS**  
*8<sup>ème</sup> Vice-Président*  
Relations avec les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche et suivi du compost

© Deval Photo

## La Commission d'appel d'offres (CAO)

Placée sous l'autorité du Président, la Commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus par le Comité syndical. Conformément au code des marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et des offres et attribue les marchés. Elle peut se réunir en présence des représentants de la trésorerie et de la direction départementale de la protection des populations de la Drôme.

### LES MEMBRES DE LA CAO

(à compter de juin 2014)

André ARZALIER ; André FOUREZON ; Geneviève GIRARD ; Annick RIBUS ; Paul VINDRY (titulaires).

Aurélien FERLAY ; Jean-Louis HILAIRE ; Laurent MARCE ; Gilbert MOULIN ; Claude TRZAN (suppléants).

## Les Comités de pilotage et de suivi

↳ Une charte de qualité environnementale a été signée avec chacune des communes d'accueil des **centres de valorisation organique** du SYTRAD.

Ainsi, afin de veiller à la bonne application et à la mise en œuvre des principes établis dans ces différentes chartes, un comité de pilotage, présidé par le Maire de la commune, a été constitué pour chacun des sites.

Chaque Comité de pilotage est composé de représentants de la commune, de la structure intercommunale du SYTRAD, de l'exploitant, d'associations locales ainsi que d'un expert interdépartemental indépendant, compétent dans le domaine d'activité du site.

En 2014, les Comités de pilotage ont permis d'échanger sur le bilan d'exploitation des sites, les travaux réalisés sur les installations et les projets en cours.

En particulier, le Comité de pilotage s'est réuni, pour le site d'Etoile sur Rhône les 26 février, 22 juillet et 29 octobre et, pour le site de Saint Barthélemy de Vals, les 14 janvier et 17 juillet 2014.

↳ En ce qui concerne l'**installation de stockage des déchets non dangereux** de Saint-Sorlin-en-Valloire, et dans le cadre du système de management intégré (certifications ISO 14 001 et OHSAS 18 001) développé pour la gestion de l'installation, le SYTRAD a décidé de poursuivre la concertation initiée avec les riverains du site.

Dès lors, un Comité de suivi, mis en place en janvier 2008, se réunit chaque année. Il a pour objectif de regrouper les riverains, les associations, les élus et les représentants du SYTRAD, afin d'examiner les éventuels impacts liés à l'activité du site et d'émettre des suggestions relatives à son amélioration.

Lors des réunions des 25 février, 21 mai et 7 octobre 2014, les membres du Comité de suivi ont notamment été informés des travaux réalisés sur l'installation et du bilan de son exploitation.

Un point précis a également été effectué sur la problématique odeur rencontrée sur le site ainsi que sur le projet d'extension et le devenir de l'installation.

En particulier, un plan d'action de maîtrise des odeurs. Ce plan avait pour objet la mise en place d'actions correctives et préventives pour accompagner et renforcer les mesures anti-odeurs déjà appliquées sur le site.

Il s'articulait autour de quatre principaux objectifs :

- maîtriser les odeurs de déchets frais,
- optimiser le captage et le traitement du biogaz,
- réaliser une étude sur la qualité de l'air et,
- réaliser un suivi des odeurs en partenariat avec les riverains.

↳ Enfin, parallèlement à ces Comités, des fiches mensuelles d'exploitation de chaque site sont disponibles sur le site [www.sytrad.fr](http://www.sytrad.fr)


## Les collaborateurs

En 2014, l'équipe du SYTRAD est composée de 19 collaborateurs organisés en 4 pôles.

DIRECTION	<p><b>Robert MAISONNEUVE</b>  <b>Directeur Général des Services</b>  Tél : 04 75 57 80 00  r.maisonneuve@sytrad.fr</p>	<p><b>Frédérique DAHLEM</b>  <b>Directrice Générale Adjointe à la Communication</b>  Tél : 04 75 57 80 00  f.dahlem@sytrad.fr</p>	
ADMINISTRATIF FINANCIER	<p><b>Sandrine PALMISANO</b>  <b>Responsable du Pôle Administratif/Financier</b>  Tél : 04 75 57 90 88  s.palmisano@sytrad.fr</p>	<p><b>Béatrice ANTERION</b>  <b>Gestionnaire des Marchés publics et actes adm.</b>  Tél : 04 75 57 63 99  b.anterion@sytrad.fr</p>	<p><b>Maud CHEVAUCHET</b>  <b>Assistante Administrative</b>  Tél : 04 75 57 80 00  m.chevauchet@sytrad.fr</p>
		<p><b>Anais DOMINGO</b>  <b>Gestionnaire Adm. et comptable du Personnel</b>  Tél : 04 75 57 63 97  a.domingo@sytrad.fr</p>	<p><b>Kenza RAMDANI</b>  <b>Assistante Financière</b>  Tél : 04 75 57 63 96  k.ramdani@sytrad.fr</p>
COMMUNICATION ANIMATION	<p><b>Aurélien PONSİ</b>  <b>Responsable du Service Animation</b>  Tél : 04 75 57 63 26  a.ponsi@sytrad.fr</p>	<p><b>Isabelle BIGOT</b>  <b>Chargée de Communication</b>  Tél : 04 75 57 63 95  i.bigot@sytrad.fr</p>	<p><b>Amandine LEROUGE</b>  <b>Chargée de Communication</b>  Tél : 04 75 57 84 87  a.lerouge@sytrad.fr</p>
		<p><b>Aurore LAVIGNE  Marion REDON  Thierry DUPUCH</b>  <b>Chargés d'Animation</b></p>	
TECHNIQUE	<p><b>Laura CHOLLET</b>  <b>Responsable du Pôle Technique</b>  Tél : 04 75 57 63 91  l.chollet@sytrad.fr</p>	<p><b>Magali BERGER *</b>  <b>Chargée des Centres de Valorisation Organique</b>  Tél : 04 75 57 63 23  m.buffer@sytrad.fr</p>	<p><b>Justine COMTE</b>  <b>Chargée du Centre de Tri Référente Qualité</b>  Tél : 04 75 57 63 94  j.comte@sytrad.fr</p>
		<p><b>Anais JULLIEN</b>  <b>Chargée de l'ISDND</b>  Tél : 04 75 57 63 98  a.jullien@sytrad.fr</p>	<p><b>Bruno BRUNET  Stéphane PRAL</b>  <b>Agents d'Exploitation ISDND</b></p>

\* actuellement en congé parental





# Equipements et modes de traitement

Centre de tri des collectes sélectives *Page 18* -  
Centres de valorisation organique des déchets  
ménagers résiduels *Page 26* - Installation de  
stockage des déchets non dangereux *Page 36* -  
Déchets spécifiques *Page 42*

# Valorisation matière

Dans nos déchets, une part importante de matière (papiers, cartons, métaux, verre) constitue des ressources qui peuvent être réintroduites dans un cycle de production.

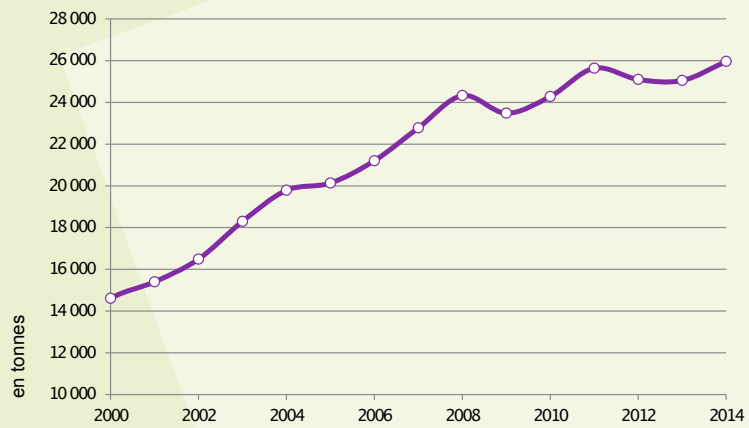
La valorisation de ces déchets, grâce au geste de tri, leur traitement en centre de tri et leur acheminement jusqu'aux filières de recyclage, permet de réduire considérablement les quantités de déchets enfouies tout en préservant les ressources naturelles (matières premières) et l'environnement.

Depuis sa réhabilitation en 2009-2010, le centre de tri du SYTRAD à Portes-lès-Valence permet, dans de bonnes conditions techniques et économiques, de traiter la totalité du gisement issu des collectes sélectives réalisées sur le territoire.

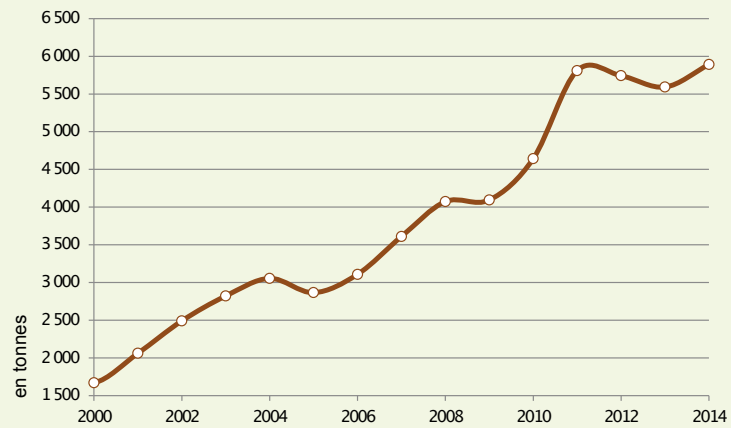
En 2014, on observe une hausse des tonnages réceptionnés sur le centre de tri et une qualité de tri qui reste assez stable (8,3 % d'erreurs de tri en 2014, contre 8,1 % en 2013) et plutôt bonne en comparaison avec les chiffres nationaux (17 % en 2012 - source ADEME).

## Evolution des entrées au centre de tri de 2000 à 2014

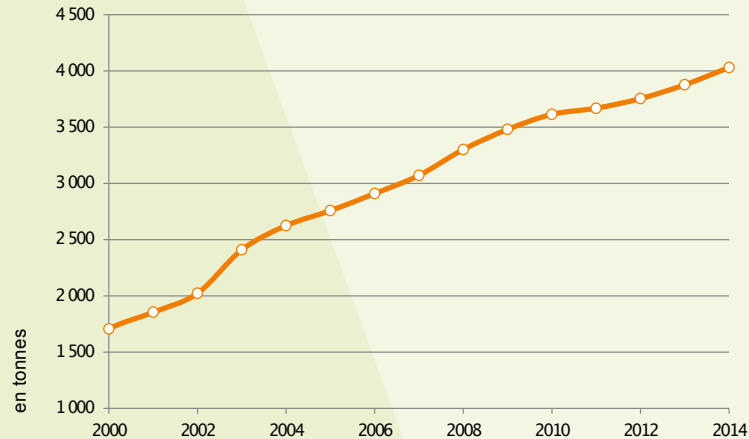
**Total entrées**



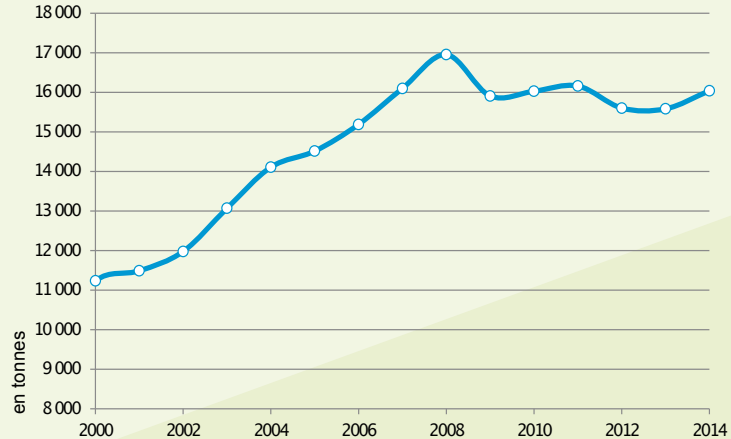
**Cartons déchetteries**



**Corps creux**



**Corps plats**



## FICHE D'IDENTITÉ

Centre de tri des collectes sélectives  
9 rue Louis Armand - Z.I. La Motte - 26 800 PORTES-LES-VALENCE

<b>Objectif :</b>	Séparer et conditionner les matériaux recyclables issus des collectes sélectives et les cartons de déchetteries en vue d'une valorisation matière dans des unités de recyclage spécialisées
<b>Déchets traités :</b>	Papiers/Cartons (corps plats) - Plastiques/Métaux/Briques alimentaires (corps creux) - Cartons de déchetteries
<b>Collectivités desservies :</b>	18 EPCI membres
<b>Capacité :</b>	40 000 tonnes / an
<b>Surfaces :</b>	1 bâtiment industriel de 4 800 m <sup>2</sup> et 400 m <sup>2</sup> de locaux sociaux sur 1 terrain de 13 600 m <sup>2</sup>
<b>Date de création :</b>	Mai 1999
<b>Date de réhabilitation :</b>	Octobre 2008 – Juillet 2010
<b>Objectif de la réhabilitation :</b>	Agrandir et moderniser le site pour faire face à sa saturation
<b>Montant des travaux :</b>	11,5 M€
<b>Exploitation :</b>	Contractuelle
<b>Titulaire :</b>	Société ONYX ARA, Veolia Propreté
<b>Autorisation :</b>	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 07-4187 du 03/08/2007 modifié par l'arrêté préfectoral n°2011269-0022 du 26/09/2011 relatif à la modification de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
<b>Effectif :</b>	28 personnes dont 8 personnes salariées de l'Atelier Protégé «Les Compagnons de la Drôme», sous-traitant de la société Veolia Propreté
<b>Fonctionnement :</b>	En 1 poste

## DEMARCHE QUALITE SECURITÉ / ENVIRONNEMENT

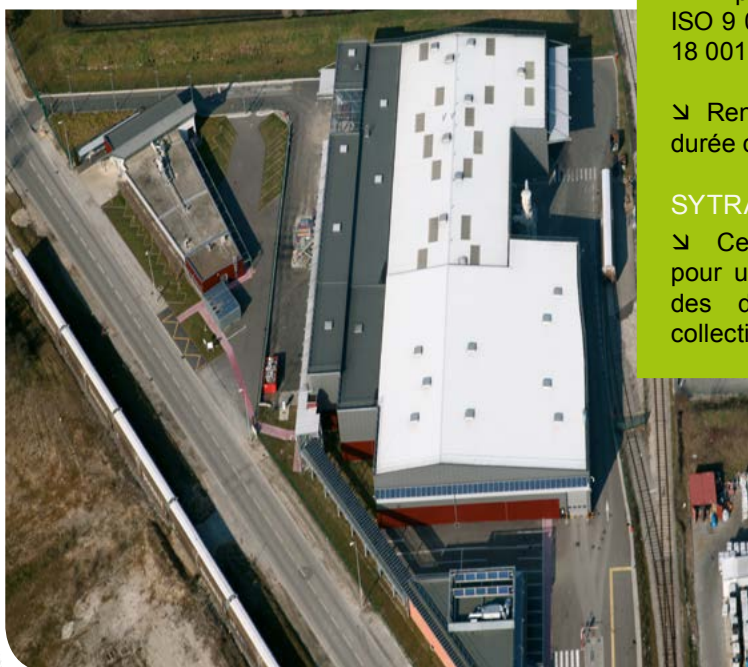
### Exploitant :

↳ Triple certification du site depuis le 30 décembre 2010 : ISO 9 001 (qualité), ISO 14 001 (environnement) et OHSAS 18 001 (sécurité).

↳ Renouvellement obtenu le 22 décembre 2014, pour une durée de 3 ans.

### SYTRAD :

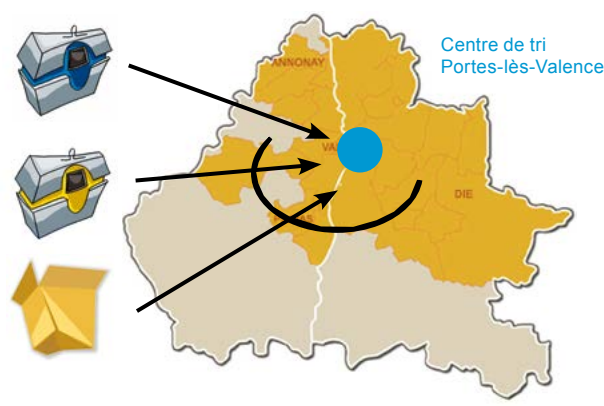
↳ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013, pour une durée de 3 ans, sur les activités de traitement des déchets, communication, assistance et conseil aux collectivités membres.



## Fonctionnement de l'installation

39 camions en ENTRÉE et par jour ouvré

3,8 camions 0,7 wagon en SORTIE et par jour ouvré



Situé à Portes-lès-Valence, le centre de tri réceptionne les matériaux recyclables issus des collectes sélectives, ainsi que les cartons de déchetteries de l'ensemble des collectivités membres du SYTRAD.

Il permet de séparer et de conditionner les matériaux qui composent, d'une part, la famille des corps plats issus des bacs et conteneurs «bleu», et d'autre part, la famille des corps creux issus des bacs et conteneurs «jaune».

Ainsi, alors que deux familles de matériaux sont acceptées au centre de tri, ce sont 8 catégories qui en repartent :

- pour les corps plats : les emballages en papier - carton (Papiers Cartons Non Complexés ou PCNC) et les autres types de papiers (Journaux Revues Magazines ou JRM) ;
- pour les corps creux : les 3 catégories de bouteilles et flacons plastiques (PET clair ; PET foncé et PEHD/PP), les emballages métalliques (Acier et Aluminium) ainsi que les briques alimentaires (Papiers Cartons Complexés ou PCC).

L'installation permet également la valorisation des cartons collectés en déchetteries. Les cartons de déchetteries, considérés comme un flux propre, sont directement mis en balles, sans passage sur la chaîne. Parallèlement, les refus (matériaux souillés ou erreurs de tri des habitants) sont isolés en vue d'un traitement spécifique.

Pour assurer le tri, le centre est équipé d'un hall de réception des déchets (stockage amont), de deux chaînes de tri mécaniques, de cabines de contrôle qualité (affinage du tri mécanique effectué par des agents) et d'une zone de stockage (aval) (cf. schéma de fonctionnement du centre de tri en page 20).

### GESTION DES APPORTS

Le SYTRAD utilise un logiciel d'exploitation (E-Tem d'Eco-Emballages) permettant la gestion d'une installation « multi clients ». En effet, pour chaque flux (corps plats et corps creux), les apports des collectivités sont mélangés dans le hall de réception avant tri, ce logiciel permet de réaffecter les matériaux séparés par le process en fonction de la composition des apports de chaque collectivité. Pour ce faire, l'exploitant réalise des caractérisations des apports corps plats et corps creux en fonction d'un plan de prélèvement annuel prédéfini par collectivité, dans le respect de la norme AFNOR XP X30-437.

51 caractérisations par mois via le logiciel E-Tem

L'exploitant réalise également un contrôle visuel sur les apports de déchetteries.

Ces contrôles lui permettent d'être réactif face aux éventuelles dérives du tri.



“ Un outil industriel performant pour donner une seconde vie aux déchets d'emballages ”

38 % des tonnages expédiés par le rail.

186 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques soit, une production de 20,5 MWh consommation équivalente à 9 foyers, hors chauffage électrique.

## Schéma de fonctionnement du centre de tri

### RECEPTION DES MATERIAUX

1. Bureau de contrôle entrée/Accueil
2. Pont bascule d'entrée
3. Hall de réception (stockage amont)
4. Salle de caractérisation

### DEUX CHAINES DE TRI

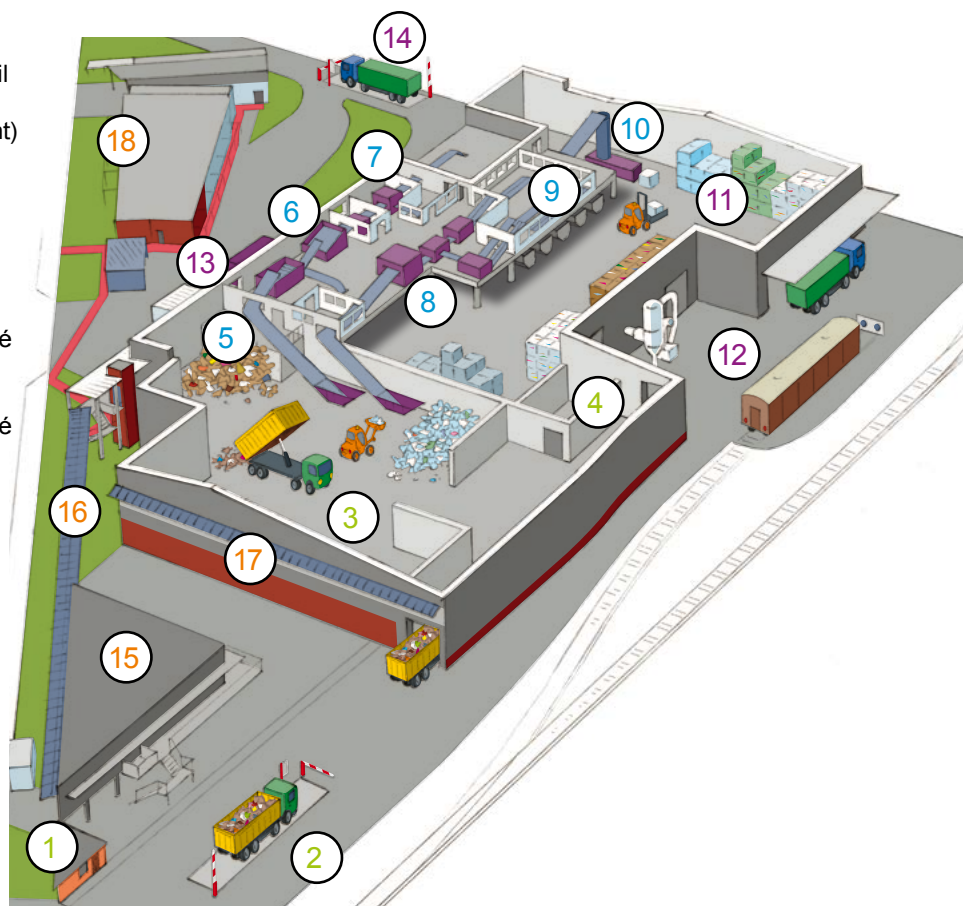
5. Trémies d'alimentation pour chacune des chaînes de tri
6. Chaîne de tri des corps plats
7. Cabine de tri et de contrôle qualité des corps plats
8. Chaîne de tri des corps creux
9. Cabine de tri et de contrôle qualité des corps creux
10. Presse à balles

### STOCKAGE & EXPORTATION

11. Hall de stockage aval
12. Zone de chargement
13. Benne d'évacuation des refus
14. Pont bascule de sortie

### LOCAUX & AUTRES EQUIPEMENTS

15. Locaux sociaux
16. Passerelle de visite
17. Panneaux photovoltaïques
18. Siège SYTRAD



## POINTS FORTS DE L'INSTALLATION

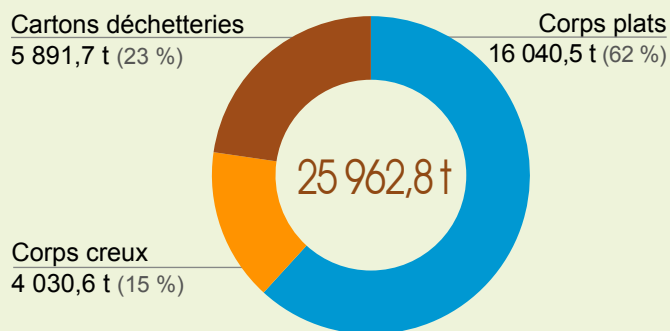
1. une **capacité de 40 000 t/an** avec un débit d'environ 10 t/h pour les papiers cartons (soit 33 400 t/an) et un débit de 2,2 t/h pour les bouteilles et flaconnages plastiques, les emballages métalliques et les briques alimentaires (soit 6 600 t/an) ;
2. une **mécanisation du process de tri** (2 trémies d'alimentation, 1 crible à disques métalliques, 1 crible à lattes perforées, 1 séparateur à cartonnettes, 3 machines de tri optique, 11 stockages dynamiques, 2 presses, des by-pass...) ;
3. **des conditions d'exploitation optimum** (surfaces de stockage, gestion de la circulation, flexibilité du process...) ;
4. une **maîtrise des nuisances** : envols, bruit, circulation des engins... ;
5. une **sécurité renforcée** avec 360 m<sup>3</sup> de réserves incendie enterrées sur site, un système de détection anti-intrusion et de vidéosurveillance ;
6. une **démarche HQE** : pompe à chaleur sur nappe, chauffe-eau solaire, 186 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques (207 panneaux pour une puissance installée de 22,3 kW crête et une production annuelle de 20,5 Méga Watt heure) ;
7. une **démarche qualité de vie au travail** en partenariat avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes (CARSAT) : ergonomie des postes de travail, dépoussiérage, locaux sociaux de 400 m<sup>2</sup>... ;
8. un **embranchement ferroviaire** qui permet d'expédier les matériaux vers les filières de recyclage par le biais d'un transport alternatif à la route.

# Bilan de production

CDT - Portes-lès-Valence

## ↳ BILAN DES ENTREES

Flux	Tonnages entrants	Evolution en % (par rapport à 2013)
Corps plats	16 040,5	2,9
Corps creux	4 030,6	4,0
<b>Sous-total CS</b>	<b>20 071,1</b>	<b>3,1</b>
Cartons déchetteries	5 891,7	5,3
<b>TOTAL CDT</b>	<b>25 962,8</b>	<b>3,6</b>

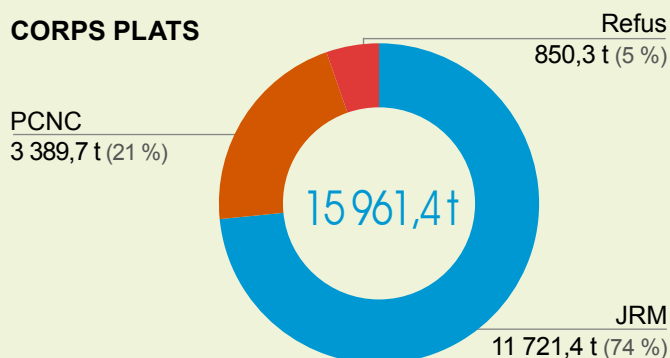


Le détail des entrées par EPCI adhérent est présenté à l'annexe 1. En particulier, les tonnages entrants du centre de tri intègrent ceux de la Ville de Crest (26) (commune non membre située sur le territoire de la CC du Crestois et Pays de Saillans) et s'élevant à 197,8 tonnes.

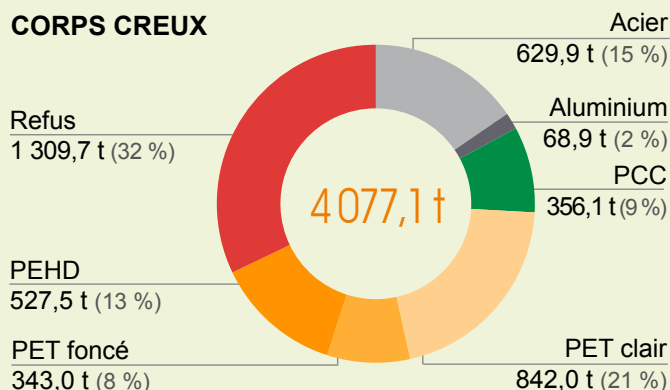
## ↳ BILAN DES SORTIES

Attention, pour des raisons liées à la production (notamment, stocks amont et aval non écoulés en fin d'année), la somme des «sorties» ne correspond pas à celle des «entrées» (cf. glossaire p. 71 pour la définition des «sorties»).

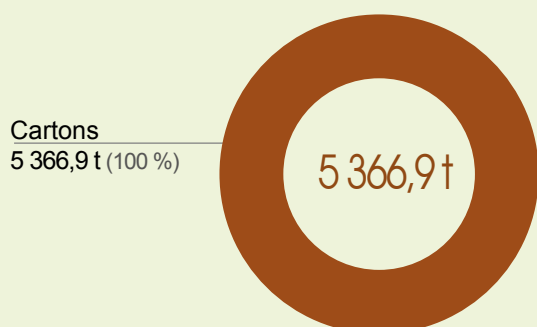
### CORPS PLATS



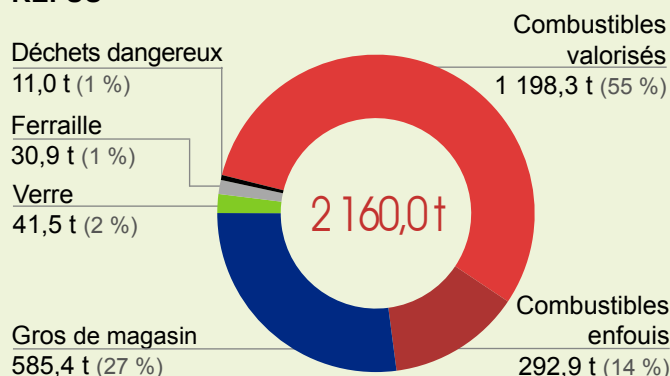
### CORPS CREUX



### CARTONS DÉCHETTERIES



### REFUS



L'évolution des sorties depuis 2007 est présentée à l'annexe 2.

## ↳ TAUX DE REFUS

**8,3 %** des entrées  
contre 8,1 % en 2013

## Conditions de vente des matériaux

Pour la reprise des matériaux issus du centre de tri des collectes sélectives, le SYTRAD a opté, après consultation, pour :

- la reprise garantie (prix de rachat unique et garantie de l'enlèvement des matières) pour les Journaux-Revues-Magazines ;
- la reprise option fédération (prix de rachat négocié) pour les Papiers Cartons Non Complexés (PCNC) issus des collectes sélectives et des déchetteries, le Papier Carton Complexé (PCC), l'acier et l'aluminium - repreneurs labellisés par FNADE ou FEDEREC ;
- la reprise option individuelle pour les plastiques.

Les conditions financières appliquées par les filières de recyclage sont présentées à l'annexe n°3.

Les contrats de reprise permettent au SYTRAD de percevoir les recettes liées à la valorisation des matières triées.

Ces recettes sont ensuite reversées aux EPCI membres du SYTRAD (au prorata de leurs apports).

Ainsi, tous matériaux confondus, les recettes de valorisation matière ont représenté en moyenne 105,8 € HT par tonne valorisée en 2014 contre 108,9 € HT par tonne valorisée en 2013, soit une diminution de 2,8 % (cf. le tableau ci-dessous, pour l'année 2014).

Globalement en 2014, les cours des matériaux issus du recyclage ont baissé, de manière plus accentuée sur les Papiers Cartons Non Complexés (PCNC) issus des collectes sélectives et des déchetteries ainsi que le PET Foncé.

Pour plus de précisions, les évolutions des recettes de valorisation depuis 2007 sont présentées à l'annexe n° 4.

105,8 € HT  
par tonne  
valorisée

## Repreneurs et prix de reprise des matériaux issus du centre de tri en 2014 <sup>(1)</sup>

Matériaux	Repreneurs	Tonnages	Prix de reprise moyen en € HT / t	Recettes en € HT
JRM	UPM Chapelle Darblay	11 721	87,9	1 030 675
PCNC (ex. EMR)	VAL'AURA	3 390	88,1	298 737
Cartons déchetteries	VAL'AURA	5 367	80,7	433 060
Acier	GDE	630	109,5	68 957
Aluminium	CORNEC	69	583,7	40 240
PCC	VAL'AURA	356	3,0	1 068
PET clair	APPE	842	478,9	403 329
PET foncé	FREUDENBERG-POLITEX	343	193,4	66 328
PEHD/PP	MPB	528	223,9	118 109
<b>Total</b>				<b>2 460 503</b>

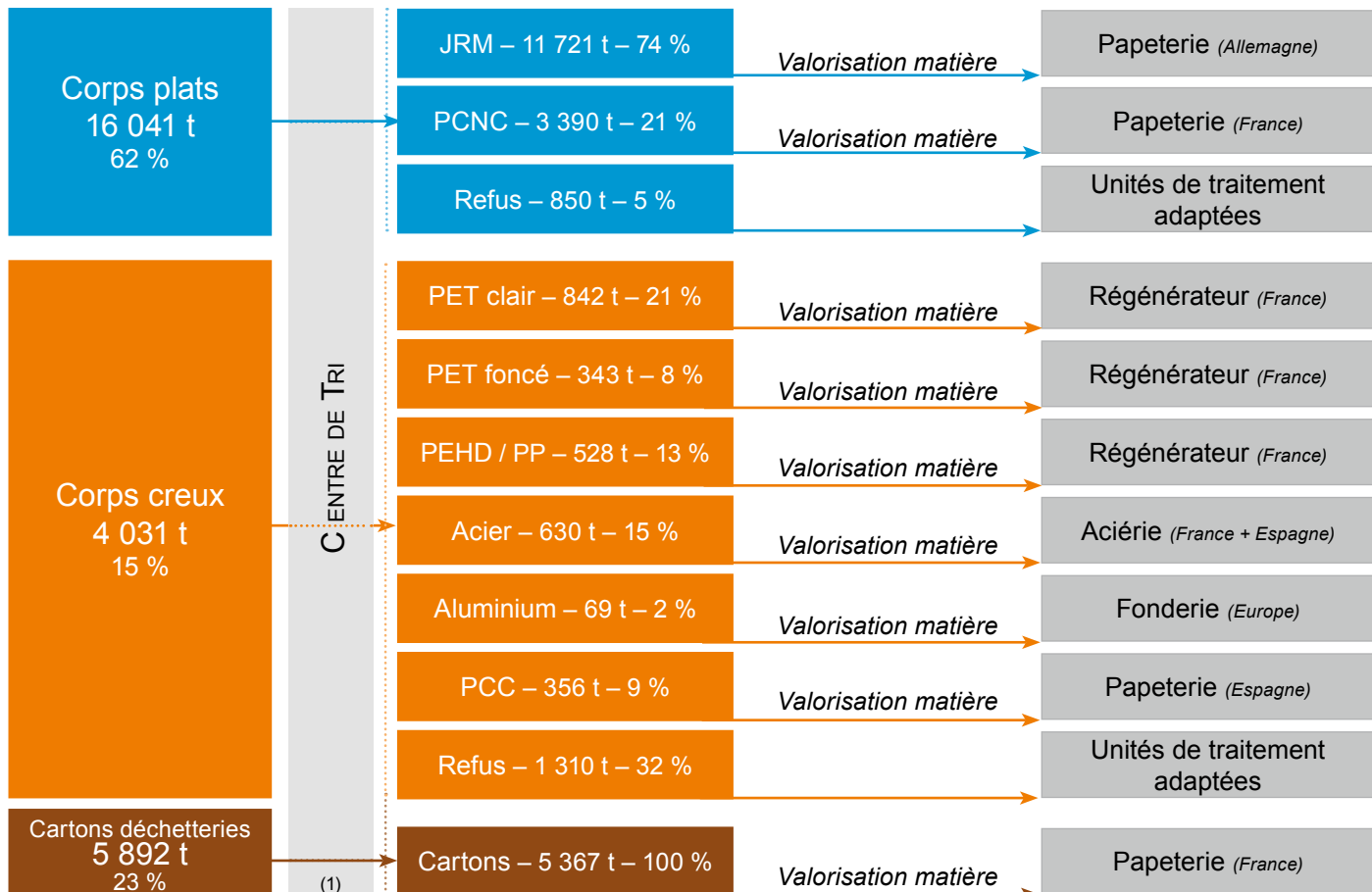
<sup>(1)</sup> Pour information, les tonnages multipliés par le prix de reprise ne correspondent pas aux recettes. En effet, pour une meilleure lisibilité, l'ensemble des données a été arrondi.

## Filières de recyclage

- ↳ Les destinations des corps plats sont :
  - pour les JRM : UPM (principalement en Allemagne) ;
  - pour les PCNC et les cartons de déchetteries : Val' Aura puis Emin LEYDIER (France - 26 - Laveyron).
- ↳ Les destinations des corps creux sont :
  - pour l'acier : Guy Dauphin Environnement (GDE) (France - 26 - Portes-lès-Valence) puis des aciéries (France et Espagne) ;
  - pour l'aluminium : Cornec (France - 77 - Lagny sur Marne) puis des fonderies (Europe) ;
  - pour les PCC : Val' Aura puis des papeteries (principalement en Espagne) ;
  - pour le PET clair : Artenius PET Recycling France (APPE) (France - 21 - Sainte-Marie-La-Blanche) puis REFRESCO (France - 26 - Margès) ;
  - pour le PET foncé : Freudenberg Politex (France - 68 - Colmar) puis régénérateur (France) ;
  - pour le PEHD + PP : MPB (France - 01 - Feillens et Bellegrade sur Valserine) puis régénérateur (France).

- ↳ Les destinations des refus :
  - les refus assimilables aux ordures ménagères sont principalement valorisés sur l'incinérateur TREDI à Salaise-sur-Sanne. Lors des arrêts techniques de l'unité de valorisation énergétique pour maintenance, les refus ont été enfouis à l'ISDND du SYTRAD à Saint-Sorlin-en-Valloire (26) ;
  - les déchets dangereux sont traités par SIRA (38) ;
  - le verre est recyclé par SOLOVER (42) ;
  - la ferraille est récupérée par Guy Dauphin Environnement (GDE) (France - 26 - Portes-lès-Valence) puis envoyée en aciéries (en France et en Espagne) ;
  - le Gros de Magasin (fines de papiers-cartons) est valorisé par l'exploitant en papeterie (SAICA - France).

## Synthèse globale















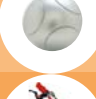








(1) Attention, pour des raisons liées à la production (notamment, stocks amont et aval non écoulés en fin d'année), la somme des « sorties » ne correspond pas à celle des « entrées » (cf. glossaire p. 71 pour la définition des « sorties »).



## Une 2<sup>ème</sup> vie pour les emballages

En 2014, à partir des emballages triés par les habitants et collectés sur le territoire du SYTRAD, de nouveaux produits ont pu être fabriqués, comme par exemple...

	<b>20 478</b> tonnes de papiers cartons		<b>44 458 816</b> caisses en carton	
	<b>356</b> tonnes de briques alimentaires		<b>1 978 767</b> rouleaux de papier cadeau	
	<b>1 185</b> tonnes de PET (plastique transparent)		<b>2 147 813</b> pulls polaires	
	<b>528</b> tonnes de PEHD (plastique opaque)		<b>35 851</b> bacs de collecte	
	<b>630</b> tonnes d'acier		<b>774 000</b> boules de pétanque	
	<b>69</b> tonnes d'aluminium		<b>40 434</b> trottinettes	
	<b>15 090</b> tonnes de verre		<b>32 259 067</b> nouvelles bouteilles	

© Eco-Emballages

Equipements et modes de traitement

## Zoom sur les contrats des collectivités

### CONTRAT ECO-EMBALLAGES

En 2012, les EPCI membres du SYTRAD ont adhéré au contrat pour l'action et la performance (CAP) Barème E d'Eco-Emballages. Ces contrats sont conclus entre l'EPCI membre et l'éco-organisme et ont pour échéance le 31 décembre 2016.

Les soutiens financiers sont perçus directement par les EPCI membres.

Toutefois, certains aspects de ces contrats, nécessitant un accès détaillé aux données de production du centre de tri et des centres de valorisation organique, sont gérés par les services du SYTRAD [déclarations trimestrielles d'activité (DTA)].

### CONVENTION ECOFOLIO

En 2013, les EPCI membres du SYTRAD ont adhéré à la convention d'EcoFolio (convention bipartite conclue entre l'EPCI membre et l'éco-organisme). Les conventions ont une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Les soutiens financiers sont perçus directement par les EPCI membres.

Toutefois, certains aspects de ces contrats, nécessitant un accès détaillé aux données de production du centre de tri et des centres de valorisation organique, sont gérés par les services du SYTRAD [déclaration annuelle des tonnages de papiers recyclés].

### PARTICULARITE DU VERRE

Moins hétérogène que les autres matériaux, le verre ne transite pas par le centre de tri. Il est directement transporté par les collecteurs vers les verreries, qui en assurent le recyclage. Chaque collectivité membre du SYTRAD a conclu un marché de collecte et de reprise avec un verrier.

↳ En 2014, **15 090 tonnes de verre** ont été réceptionnées par les verriers [Saint-Gobain - 42 - Saint-Romain-Le-Puy et Ol Manufacturing (ex BSN) - 07 - Labegude] pour l'ensemble des EPCI membres du SYTRAD, soit **29,6 kg/hab/an** (cf. annexe 5 «détail de la valorisation» et annexe 6 «évolution du verre collecté»).

En 2014, le ratio tonnage collecté par rapport à la population du territoire, a augmenté de **+ 0,69 %** par rapport à 2013.

# Valorisation organique

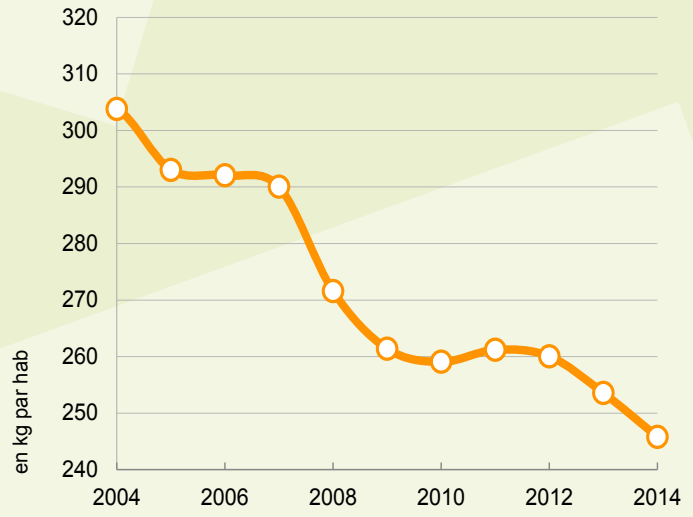
En moyenne, près de la moitié du poids de notre poubelle d'ordures ménagères résiduelles (OMr) ou "poubelle grise" est composée de déchets fermentescibles. Ces déchets valorisables portaient jusqu'alors en enfouissement, générant des nuisances pour notre environnement (biogaz, lixiviats, utilisation des réserves foncières).

Pour cette raison et dans une volonté de valoriser au maximum les déchets, le SYTRAD a fait le choix d'implanter sur son territoire trois centres de valorisation organique (CVO) des déchets ménagers résiduels. Ils sont répartis stratégiquement, au plus proche des gisements, à Etoile sur Rhône, Saint Barthélemy de Vals et Beaugard-Baret.

Ces unités, dont le procédé permet une séparation et un compostage de la part fermentescibles des OMr, permettent un retour à la terre de cette matière et une diminution considérable des tonnages enfouis : deux exigences réglementaires imposées aujourd'hui par les lois Grenelle de l'Environnement.

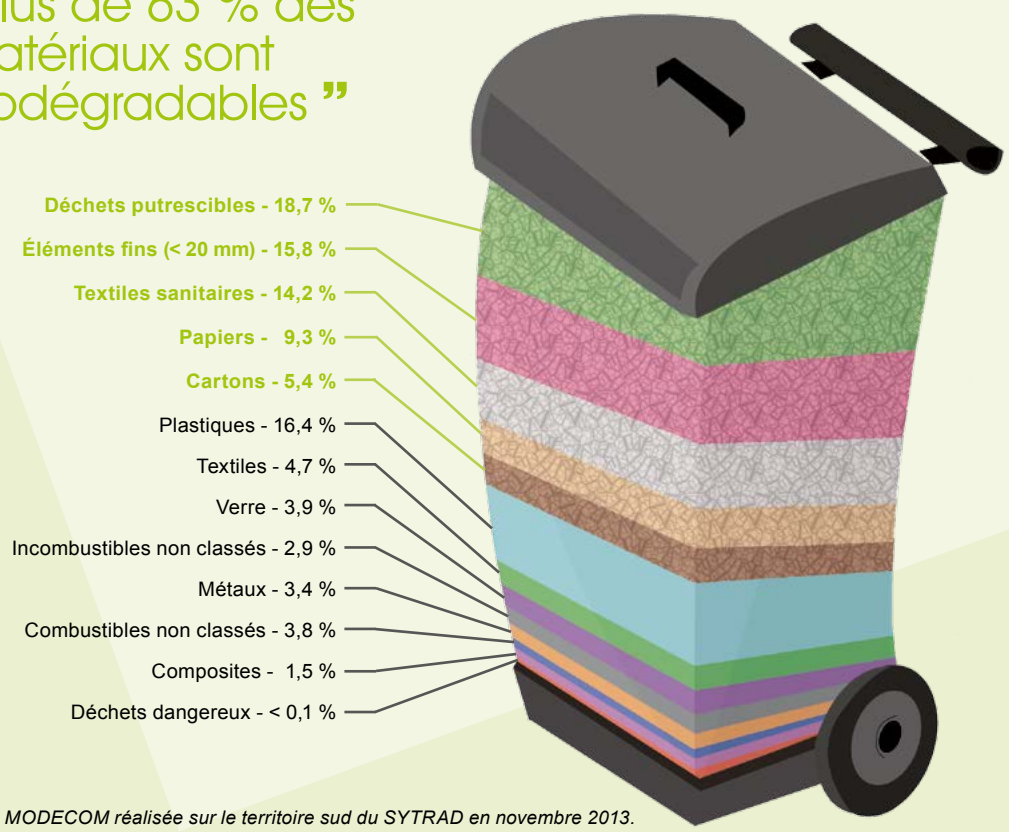
En 2014, les trois centres ont fonctionné et traité le gisement pour lequel ils ont été prévus.

Evolution du gisement des OMr sur 10 ans



Composition de la poubelle d'OMr du SYTRAD

“ Plus de 63 % des matériaux sont biodégradables ”

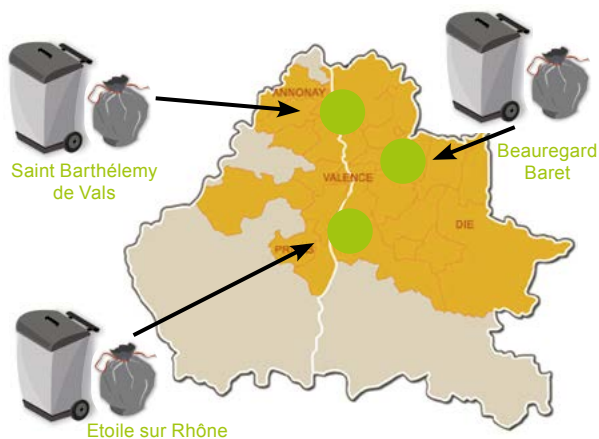


Caractérisation MODECOM réalisée sur le territoire sud du SYTRAD en novembre 2013.

# Centres de valorisation

organique des déchets ménagers résiduels

## Fonctionnement des installations



- les déchets non valorisables ou déchets ultimes (plastiques durs, verre en mélange) sont destinés à l'enfouissement en centre de stockage ;
- l'eau contenue dans les ordures ménagères est évaporée en grande partie au cours du process.

Les trois centres de valorisation organique (CVO) de Beauregard-Baret, de Saint Barthélemy de Vals et d'Etoile sur Rhône fonctionnent sur le même principe et permettent de traiter jusqu'à 150 000 tonnes d'ordures ménagères.

Ils ont pour objectifs de séparer les différents déchets contenus dans la poubelle grise - au moyen d'une chaîne de tri mécanique - et de récupérer la part organique pour produire du compost respectant la norme NFU 44-051.

Parallèlement :

- les produits combustibles disposant d'un haut pouvoir calorifique (essentiellement des plastiques et textiles) sont isolés pour être en partie orientés vers les filières de valorisation énergétique acceptant les combustibles de récupération ;
- les métaux ferreux et non ferreux sont récupérés pour être valorisés dans les filières de recyclage ;

## LES INDÉSIRABLES

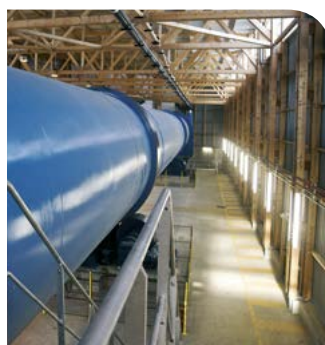
↳ **Les encombrants** : les bâches plastiques, les tuyaux d'arrosage, les cassettes vidéos, les matelas, etc. Ces déchets particuliers doivent être apportés en déchetterie. Bien qu'un pré-tri soit réalisé en amont par l'exploitant, ces déchets peuvent passer dans le procédé et s'agglomérer dans le bioréacteur, générant des torons de plusieurs mètres. Ceci bloque l'extraction des ordures ménagères du tube et perturbe l'exploitation.

↳ **Les déchets diffus spécifiques (DDS)** : anciennement appelés déchets ménagers spéciaux (DMS), ce sont les piles, les peintures, les solvants, les phytosanitaires... Ces déchets doivent être traités par les filières spécifiques des déchetteries. Encore trop présents dans nos poubelles, ils peuvent contaminer les ordures ménagères et par conséquent altérer la qualité du compost.

## Site en images



1. Déchargement des OMr



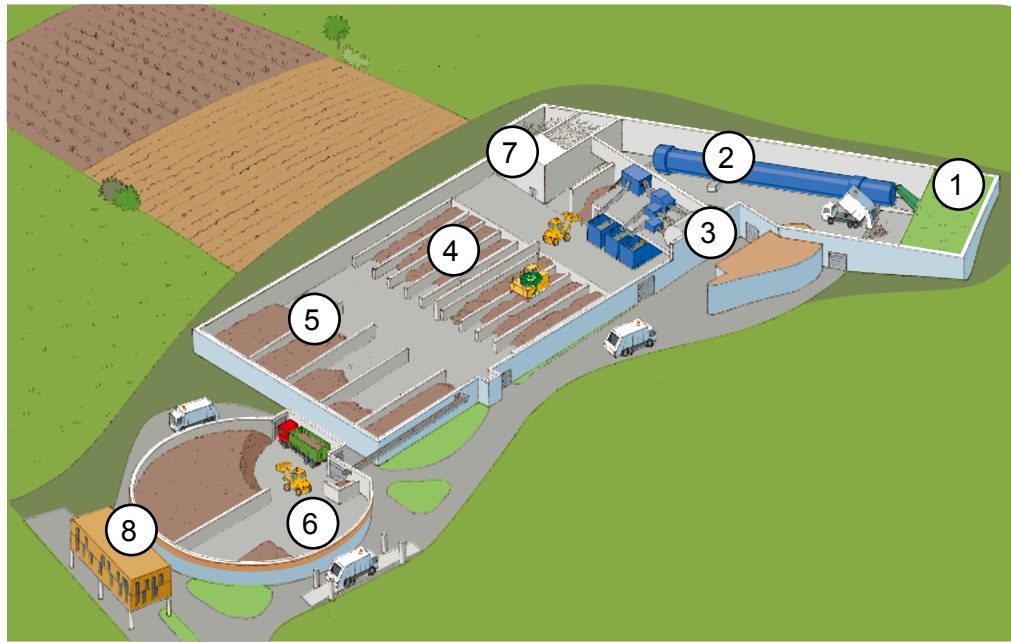
2. Préparation - Tri



3. Fermentation



4. Contrôle d'accès



**1. RECEPTION**

Les camions pénètrent dans un module fermé et confiné, puis déversent leur chargement sur une aire de réception. Les gros déchets sont triés visuellement avec un chargeur tandis que les autres déchets sont immédiatement repris pour intégrer la chaîne de « tri/préparation ».

**2. CHAÎNE DE « PREPARATION-TRI »**

Les déchets sont introduits dans le bioréacteur (tube de 48 m de long et 4,25 m de diamètre) où ils vont séjourner de 2 à 3 jours. Le bioréacteur permet de brasser et d'humidifier les déchets afin d'initier une dégradation des composants organiques.

**3. CHAÎNE D’AFFINAGE**

Afin d'obtenir une matière organique exempte d'indésirables, un tri mécanique poussé est réalisé avant le compostage (étapes 4 et 5). Les éléments issus du bioréacteur sont notamment séparés au moyen d'un crible rotatif de maille de 30 mm de diamètre qui permet d'isoler la fraction combustible, supérieure à cette maille. La fraction la plus riche en éléments organiques subit ensuite un affinage mécanique afin d'obtenir une matière organique propre, prête à devenir du compost.

**4. FERMENTATION**

La fermentation est réalisée dans des couloirs en béton. La matière organique est mélangée à cette étape à une part de déchets verts broyés afin d'optimiser le compostage. Les andains sont retournés régulièrement à l'aide d'un appareil spécifique (la retourneuse), ventilés grâce à des caniveaux d'aspiration forcée et humidifiés par aspersion. La température et le taux d'humidité sont contrôlés afin de s'assurer que l'hygiénisation du compost a bien lieu

(c'est-à-dire que les tas restent au moins 4 jours consécutifs à 60°C, température à laquelle les bactéries pathogènes sont tuées). La phase de fermentation dure un total de 4 semaines, elle est suivie de la maturation.

**5. MATURATION**

Pour maturer, c'est-à-dire ne plus pouvoir entrer en fermentation mais constituer un produit stable, le compost est transféré dans des boîtes de maturation, où il séjourne 6 semaines, sans retournement.

**6. STOCKAGE**

Le compost mûr est transféré de la zone de maturation au hall de stockage par un convoyeur capoté (tapis automatisé et fermé). A cette étape, le compost est criblé pour retirer la part de déchets verts introduite à l'étape 4. La forme de la zone de stockage est circulaire, ce qui permet d'optimiser la surface. Elle permet une capacité de stockage de 6 mois afin de tenir compte des variations saisonnières du besoin en compost.

**7. DESODORISATION**

La gestion des odeurs repose sur le maintien en légère dépression des bâtiments et le traitement de l'air vicié par des tours de lavage et des biofiltres.

**8. CIRCUIT DE VISITE**

Les trois centres de valorisation sont ouverts au public dans le cadre de visites guidées. A cet effet, un parcours pédagogique a été en particulier réalisé sur le site de Saint Barthélemy de Vals.

## Devenir des matériaux valorisables

↳ **Le compost** : Le compost répondant aux exigences de la norme AFNOR NFU 44-051 est commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui. Sa commercialisation est déléguée aux exploitants dans les marchés qui les lient au SYTRAD. Parallèlement, la valorisation organique de la part Papier Carton Non Complexés (PCNC) compostée est soutenue financièrement par Eco-Folio et Eco-Emballages.

↳ **Les métaux** : Les métaux ferreux (acier) et non ferreux (aluminium, cuivre, laiton, etc.) sont vendus à des repreneurs. Le prix de reprise est indexé sur le cours mensuel des matières. Ce prix subit ensuite une décote pour la préparation du produit (élimination des impuretés). A noter que la valorisation de ces matériaux est également soutenue financièrement par Eco-Emballages.

↳ **Les combustibles** : Le procédé de valorisation organique permet d'isoler environ 35 à 40 % de déchets (essentiellement des plastiques) à fort pouvoir calorifique (PCI 14.3 MJ/kg - étude 2011 Veolia Propreté). Jusqu'à présent, les solutions de valorisation pour ces déchets étaient limitées. Toutefois, les lois Grenelle de l'Environnement et le coût des combustibles fossiles devraient permettre le développement d'unités de valorisation adaptées à ces combustibles de récupération à l'échelle nationale.

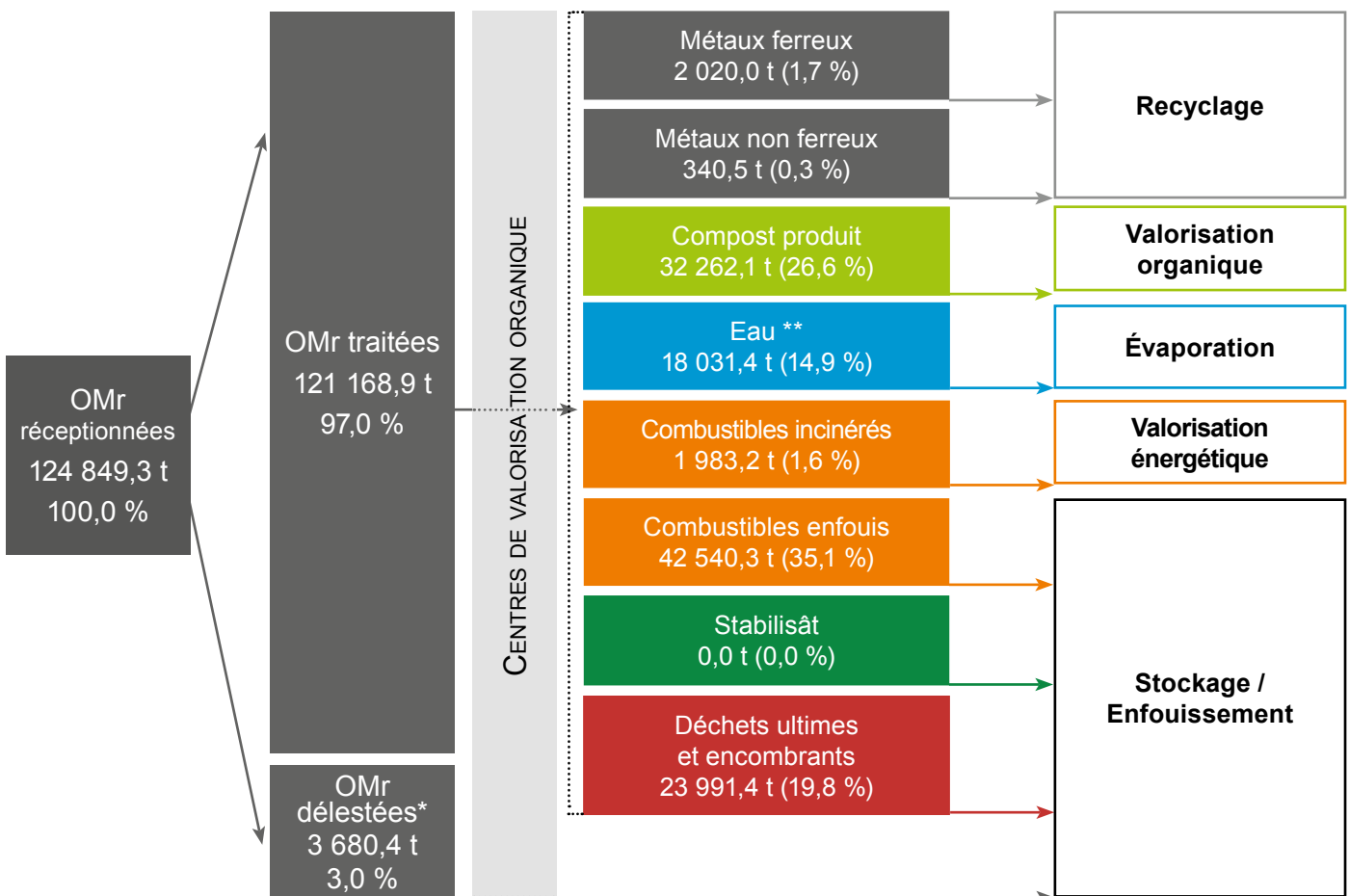
32 000 tonnes de compost produit en 2014

### RESEAU QUALITE COMPOST

Le SYTRAD a signé le 28 juillet 2011 une convention avec l'Association Réseau Qualité Compost (RQC).

Cette adhésion vise à renforcer le suivi qualité du compost en utilisant le référentiel de l'association (plus exigeant que la norme NFU 44-051) comme cahier des charges dans les futurs contrats d'exploitation.

## Synthèse globale



\* lors d'arrêt imprévu des centres, les OMr sont transférées en ISDND.  
 \*\* le processus de compostage entraîne une perte en eau par évaporation.

## FICHE D'IDENTITÉ

Centre de valorisation organique  
Quartier Les Cairès – 26 800 **ETOILE SUR RHÔNE**

<b>Objectif :</b>	Séparer les divers déchets contenus dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles et isoler les déchets fermentescibles pour produire du compost normé sur site, ainsi que les métaux recyclables et les combustibles en vue d'une valorisation matière et énergétique dans des unités spécialisées
<b>Déchets traités :</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>Collectivités desservies :</b>	10 EPCI membres : les communautés d'agglomération Valence - Romans Sud Rhône-Alpes et Privas Centre Ardèche, le SITVOM Rhône-Eyrieux, le SICTOMSED ainsi que les communautés de communes Barrès-Coiron, Rhône-Crussol, de la Raye, Coeur de Drôme, du Diois et du Val de Drôme
<b>Capacité :</b>	80 000 tonnes / an
<b>Surfaces :</b>	1 bâtiment industriel de 19 000 m <sup>2</sup> sur 1 terrain de 65 000 m <sup>2</sup>
<b>Construction :</b>	Juillet 2007 / Mars 2013
<b>Mise en service industrielle :</b>	Avril 2013
<b>Montant des travaux :</b>	28,6 M€ (dont travaux d'optimisation)
<b>Exploitation :</b>	Contractuelle Notification de l'ordre de service de démarrage le 18 mars 2013
<b>Titulaire :</b>	Société SITA / TERRALYS
<b>Autorisation :</b>	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°07-3939 du 27 juillet 2007
<b>Effectif :</b>	20 personnes
<b>Fonctionnement :</b>	En 2 postes

### DEMARCHE QUALITE SECURITÉ / ENVIRONNEMENT

**Exploitant :**  
 ↘ Objectif : Triple certification (ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001).

**SYTRAD :**  
 ↘ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013, pour une durée de 3 ans, sur les activités de traitement des déchets, communication, assistance et conseil aux collectivités membres.

↘ Adhésion à l'association Réseau Qualité Compost, depuis 2011, afin de renforcer le suivi, la traçabilité et les contrôles analytiques du compost produit.



© Patrick Gachet

# Bilan de production

CVO - Etoile sur Rhône

## ↳ BILAN DES ENTREES

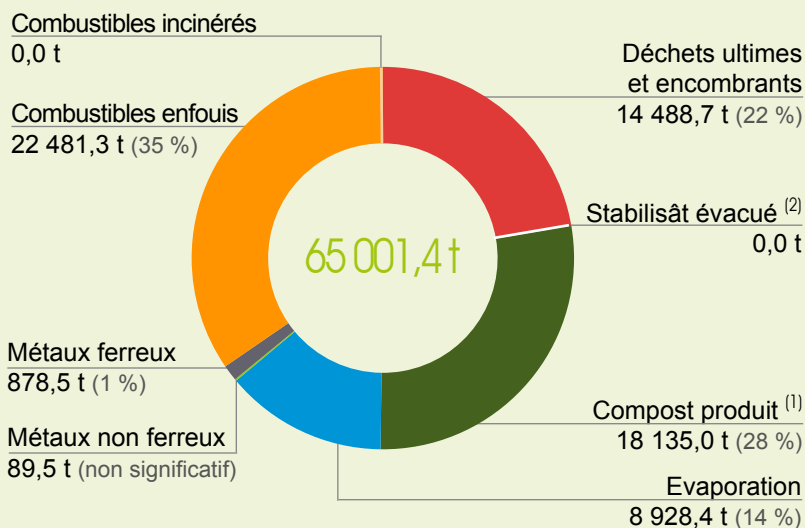
L'exploitation du centre d'Etoile sur Rhône a démarré le 8 avril 2013. Depuis septembre 2013, l'usine traite 100 % des ordures ménagères résiduelles (OMr) des 10 EPCI desservies.

OMr réceptionnées	—	OMr délestées <sup>(1)</sup>	=	OMr traitées
68 559,9 t		3 558,5 t		65 001,4 t

<sup>(1)</sup> Les OMr délestées sont des OMr reçues sur le site mais qui n'ont pas pu y être traitées du fait d'un arrêt imprévu de l'usine ; les déchets délestés sont évacués du centre et traités sur une autre installation.

**Commentaires :** Précisons que 2 215,6 t de déchets verts ont été introduits en 2014 dans les andains de compost dans le but d'aérer le compost et d'en faciliter la maturation. Ces déchets verts proviennent des déchetteries des collectivités membres du SYTRAD. Ils sont recyclés à 90 % dans le procédé.

## ↳ BILAN DES SORTIES



“ 28 031 t non enfouies grâce à la valorisation ”

<sup>(1)</sup> Le compost normé répond aux exigences de la norme NFU 44-051 et peut donc être commercialisé. Inclut les composts en attente d'analyse au 31 décembre.

<sup>(2)</sup> Le stabilisât est un compost non conforme à la norme NFU 44-051, il ne peut par conséquent pas être commercialisé.

## Destinations des flux sortants

Flux	Type de valorisation	Exutoire
Combustibles	Enfouissement	ISDND (SITA) - Donzère (26)
Déchets ultimes	Enfouissement	ISDND (SITA) - Donzère (26)
Encombrants <sup>(1)</sup>	Enfouissement	ISDND (SITA) - Donzère (26)
Métaux ferreux	Recyclage	Negometal - Romans (26)
Métaux non ferreux	Recyclage	Val'Aura – Lyon (69)
Compost normé	Commercialisation	Agriculture locale (en tant qu'amendement organique)
Stabilisâts (compost non conforme à la norme)	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)

<sup>(1)</sup> Déchets qui n'auraient pas dû arriver sur ces centres mais en déchetteries.

# FICHE D'IDENTITÉ

Centre de valorisation organique  
 Quartier Farçonnet – La Combe Jacquet – 26 240 **SAINT BARTHÉLEMY DE VALS**

<b>Objectif :</b>	Séparer les divers déchets contenus dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles et isoler les déchets fermentescibles pour produire du compost normé sur site, ainsi que les métaux recyclables et les combustibles en vue d'une valorisation matière et énergétique dans des unités spécialisées
<b>Déchets traités :</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>Collectivités desservies :</b>	6 EPCI membres : la communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay, le SIRCTOM ainsi que les communautés de communes du Pays de Saint-Félicien, du Val d'Ay et du Pays de l'Herbasse et l'Hermitage-Tournonais communauté de communes
<b>Capacité :</b>	40 000 tonnes / an
<b>Surfaces :</b>	1 bâtiment industriel de 9 925 m <sup>2</sup> sur 1 terrain de 24 194 m <sup>2</sup>
<b>Construction :</b>	Avril 2007 - Août 2009
<b>Mise en service industrielle :</b>	Novembre 2009
<b>Montant des travaux :</b>	18,2 M€ (dont travaux d'optimisation)
<b>Exploitation :</b>	Contractuelle
<b>Titulaire :</b>	Société ONYX ARA, Veolia Propreté
<b>Autorisation :</b>	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 07-1556 du 29 mars 2007
<b>Effectif :</b>	1 responsable de production et 8 opérateurs, dont 4 mutualisés avec le CVO de Beauregard-Baret (le responsable d'exploitation, son adjointe et 2 électromécaniciens)
<b>Fonctionnement :</b>	En 1 poste

## DEMARCHE QUALITE SECURITÉ / ENVIRONNEMENT

Exploitant :  
 ↘ Triple certification (ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001) depuis le 30 décembre 2010.

SYTRAD :  
 ↘ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013, pour une durée de 3 ans, sur les activités de traitement des déchets, communication, assistance et conseil aux collectivités membres.

↘ Adhésion à l'association Réseau Qualité Compost, depuis 2011, afin de renforcer le suivi, la traçabilité et les contrôles analytiques du compost produit.



© Patrick Gachet



# Bilan de production

CVO - Saint Barthélemy de Vals

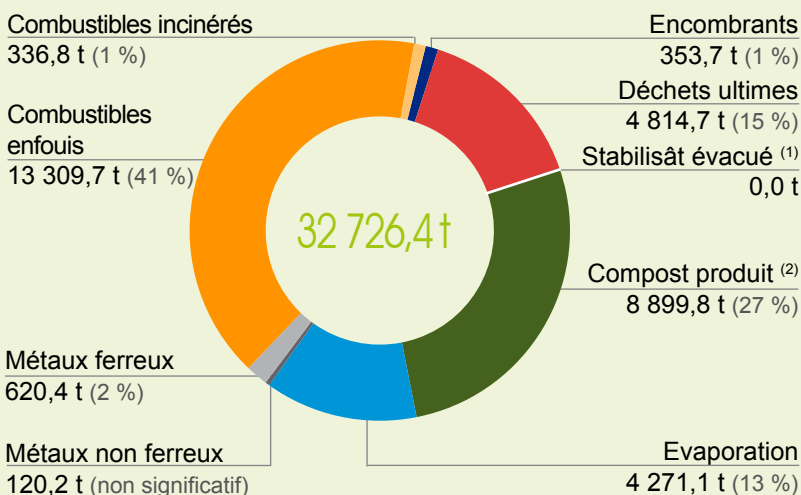
## ↳ BILAN DES ENTREES

OMr réceptionnées	—	OMr délestées <sup>(1)</sup>	=	OMr traitées
32 726,4 t		0,0 t		32 726,4 t

<sup>(1)</sup> Les OMr délestées sont des OMr reçues sur le site mais qui n'ont pas pu y être traitées du fait d'un arrêt imprévu de l'usine ; les déchets délestés sont évacués du centre et traités sur une autre installation.

**Commentaires :** Précisons que 760,9 t de déchets verts ont été introduits en 2014 dans les andains de compost dans le but d'aérer le compost et d'en faciliter la maturation. Ces déchets verts proviennent des déchetteries des collectivités membres du SYTRAD. Ils sont recyclés à 90 % dans le procédé.

## ↳ BILAN DES SORTIES



“ 14 248 t non enfouies grâce à la valorisation dont 337 t de combustibles valorisées énergétiquement ”

<sup>(1)</sup> Le stabilisât est un compost non conforme à la norme NFU 44-051, il ne peut par conséquent pas être commercialisé.

<sup>(2)</sup> Le compost normé répond aux exigences de la norme NFU 44-051 et peut donc être commercialisé. Inclut les composts en attente d'analyse au 31 décembre.

## Destinations des flux sortants

Flux	Type de valorisation	Exutoire
Combustibles	Cogénération <sup>(2)</sup>	Unité de valorisation énergétique d'Athador - Grenoble (38)
	Enfouissement	ISDND (Veolia) - Chatuzange-le-Goubet (26)
Déchets ultimes	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)
Encombrants <sup>(1)</sup>	Enfouissement	ISDND (Veolia) - Chatuzange-le-Goubet (26)
Métaux ferreux	Recyclage	Negoméтал - Romans-sur-Isère (26)
Métaux non ferreux	Recyclage	Val'Aura - Lyon (69)
Compost normé	Commercialisation	Agriculture locale (en tant qu'amendement organique)
Stabilisâts (compost non conforme à la norme)	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)

<sup>(1)</sup> Déchets qui n'auraient pas dû arriver sur ces centres mais en déchetteries.

<sup>(2)</sup> Suivant les besoins de l'unité d'incinération.

## FICHE D'IDENTITÉ

Centre de valorisation organique  
Quartier Les Clos – RD 532 – Meymans – 26 300 **BEAUREGARD-BARET**

<b>Objectif :</b>	Séparer les divers déchets contenus dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles et isoler les déchets fermentescibles pour produire du compost normé sur site, ainsi que les métaux recyclables et les combustibles en vue d'une valorisation matière et énergétique dans des unités spécialisées
<b>Déchets traités :</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>Collectivités desservies :</b>	3 EPCI membres : la communauté d'agglomération Valence - Romans Sud Rhône-Alpes (Bourg de Péage - Romans) ainsi que les communautés de communes du Pays du Royans et du Vercors
<b>Capacité :</b>	30 000 tonnes / an
<b>Surfaces :</b>	1 bâtiment industriel de 8 191 m <sup>2</sup> sur 1 terrain de 30 258 m <sup>2</sup>
<hr/>	
<b>Construction :</b>	Juillet 2007 – Novembre 2009
<b>Mise en service industrielle :</b>	Avril 2010
<b>Montant des travaux :</b>	16,2 M€ (dont travaux d'optimisation)
<hr/>	
<b>Exploitation :</b>	Contractuelle
<b>Titulaire :</b>	Société ONYX ARA, Veolia Propreté
<b>Autorisation :</b>	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 07-2046 du 24 avril 2007
<b>Effectif :</b>	1 responsable de production et 6 opérateurs, dont 4 mutualisés avec le CVO de Saint Barthélemy de Vals (le responsable d'exploitation, son adjointe et 2 électromécaniciens)
<b>Fonctionnement :</b>	En 1 poste

### DEMARCHE QUALITE SECURITÉ / ENVIRONNEMENT

**Exploitant :**

↳ Triple certification (ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001) depuis le 30 décembre 2010.

**SYTRAD :**

↳ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013, pour une durée de 3 ans, sur les activités de traitement des déchets, communication, assistance et conseil aux collectivités membres.

↳ Adhésion à l'association Réseau Qualité Compost, depuis 2011, afin de renforcer le suivi, la traçabilité et les contrôles analytiques du compost produit.



# Bilan de production

CVO - Beauregard Baret

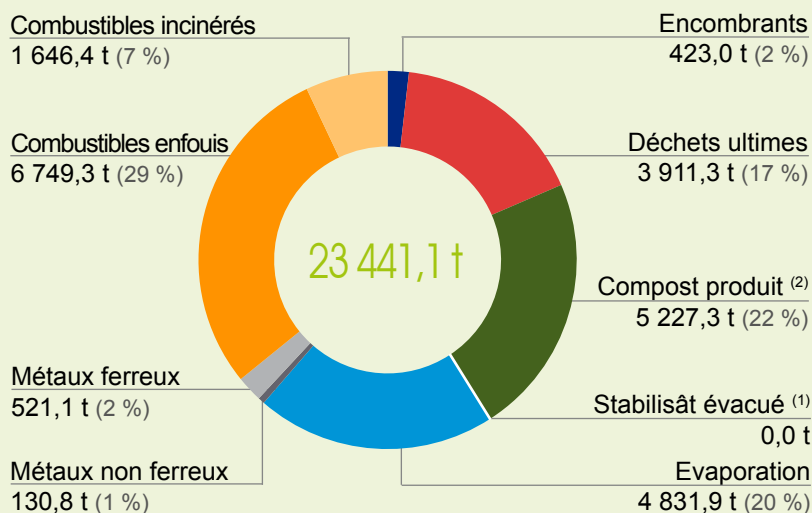
## ↳ BILAN DES ENTREES

OMr réceptionnées	—	OMr délestées <sup>(1)</sup>	=	OMr traitées
23 563,0 t		121,9 t		23 441,1 t

<sup>(1)</sup> Les OMr délestées sont des OMr reçues sur le site mais qui n'ont pas pu y être traitées du fait d'un arrêt imprévu de l'usine ; les déchets délestés sont évacués du centre et traités sur une autre installation.

**Commentaires :** Précisons que 803,4 t de déchets verts ont été introduits en 2014 dans les andains de compost dans le but d'aérer le compost et d'en faciliter la maturation. Ces déchets verts proviennent des déchetteries des collectivités membres du SYTRAD. Ils sont recyclés à 90 % dans le procédé.

## ↳ BILAN DES SORTIES



“ 12 358 t non enfouies grâce à la valorisation dont 1 646 t de combustibles valorisées énergétiquement ”

<sup>(1)</sup> Le stabilisât est un compost non conforme à la norme NFU 44-051, il ne peut par conséquent pas être commercialisé.

<sup>(2)</sup> Le compost normé répond aux exigences de la norme NFU 44-051 et peut donc être commercialisé. Inclut les composts en attente d'analyse au 31 décembre.

## Destinations des flux sortants

Flux	Type de valorisation	Exutoire
Combustibles	Cogénération <sup>(2)</sup>	Usine d'incinération des déchets non dangereux d'Athador - Grenoble (38)
	Enfouissement	ISDND (Veolia) - Chatuzange-le-Goubet (26)
Déchets ultimes	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)
Encombrants <sup>(1)</sup>	Enfouissement	ISDND (Veolia) - Chatuzange-le-Goubet (26)
Métaux ferreux	Recyclage	Negoméтал - Romans-sur-Isère (26)
Métaux non ferreux	Recyclage	Val'Aura - Lyon (69)
Compost normé	Commercialisation	Agriculture locale (en tant qu'amendement organique)
Stabilisâts (compost non conforme à la norme)	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)

<sup>(1)</sup> Déchets qui n'auraient pas dû arriver sur ces centres mais en déchetteries.

<sup>(2)</sup> Suivant les besoins de l'unité d'incinération.

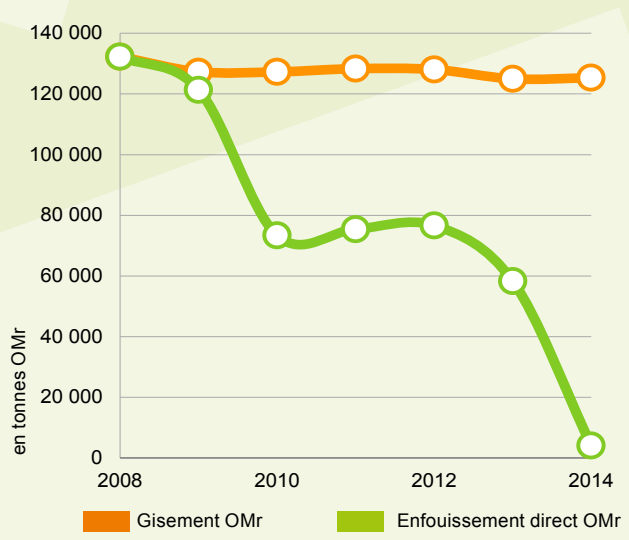
# Stockage des déchets

En 10 ans, les efforts de tri, la montée en puissance des réseaux de déchetteries et l'évolution des modes de consommation ont permis une diminution importante de la production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) au niveau national et sur le territoire du SYTRAD (cf. le graphique sur l'évolution du gisement des OMr en page 25).

Toutefois, malgré une évolution positive des comportements et les process modernes de valorisation matière et organique des ordures ménagères mis en place sur notre territoire, il reste une part ultime de déchets, non valorisables, qui doit être traitée en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Les déchets non valorisables issus des centres de valorisation et du centre de tri sont ainsi stockés sur l'ISDND du SYTRAD, à Saint Sorlin-en-Valloire, ou sur les ISDND privées de Donzère et de Chatuzange le Goubet. Ces installations sont les derniers maillons de la chaîne de traitement des déchets ménagers.

Evolution de l'enfouissement direct des OMr sur 6 ans



# Installation de stockage

des déchets non dangereux

## FICHE D'IDENTITÉ

Installation de stockage des déchets non dangereux  
875 route des Sorbiers - 26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE

<b>Objectif :</b>	Enfouir les déchets non valorisables
<b>Déchets traités :</b>	Déchets non valorisables provenant des centres de valorisation organique ainsi que les encombrants et l'amiante lié de certaines déchetteries
<b>Collectivités desservies :</b>	18 EPCI membres
<b>Capacité :</b>	30 000 tonnes / an
<b>Surfaces :</b>	12 ha de terrain
<hr/>	
<b>Date de création :</b>	1979
<b>Date de l'extension :</b>	Mai 2009
<b>Objectif de la réhabilitation :</b>	Création de 4 nouveaux casiers de 3 ha
<b>Montant des travaux :</b>	3,9 M€
<hr/>	
<b>Exploitation :</b>	En régie
<b>Titulaire :</b>	SYTRAD (depuis 01/01/2005)
<b>Autorisation :</b>	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°09-0424 du 30/01/09 Arrêté complémentaire d'autorisation d'exploiter le casier amiante n°2013116-0017 du 26/04/2013
<b>Effectif :</b>	3 personnes dont 1 responsable de centre
<b>Fonctionnement :</b>	En 1 poste

## DEMARCHE QUALITE SECURITE / ENVIRONNEMENT

↘ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013, pour une durée de 3 ans, sur les activités de traitement des déchets, communication, assistance et conseil aux collectivités membres.

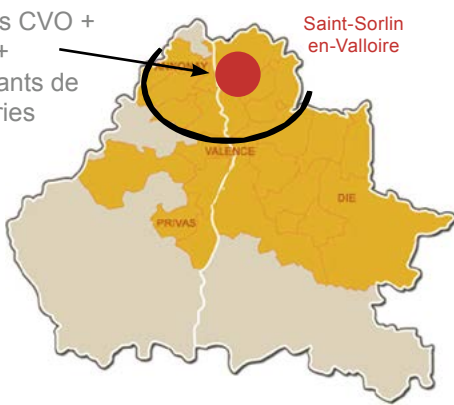
↘ Certification ISO 14 001 (système de management environnemental) et OHSAS 18 001 (système de management de la santé et de la sécurité au travail) du site depuis le 08 novembre 2009, renouvelée le 30 octobre 2012 pour une durée de 3 ans. Cette certification témoigne de l'engagement du SYTRAD dans sa volonté d'amélioration continue de l'exploitation du site et permet notamment en 2014 une diminution de 6 €/tonne de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

↘ Projets/Amélioration continue : le SYTRAD s'est engagé à valoriser le biogaz produit par les déchets enfouis sur l'ISDND. Les phases test de l'unité de valorisation ont été réalisées en 2014. Elles n'ont pas été concluantes pour permettre la maîtrise des nuisances olfactives. Par conséquent, ces essais ont été temporairement arrêtés en fin d'année et le biogaz a continué d'être brûlé sur torchère en attendant de trouver une solution permettant de combiner valorisation du biogaz et maîtrise des odeurs. Parallèlement, le nouveau bâtiment basse consommation en énergie, a été réceptionné en avril 2014.



## Fonctionnement de l'installation

Refus des CVO +  
amiante +  
encombrants de  
déchetteries



L'ISDND est un ensemble de casiers creusés dans le sol et étanchéifiés. Les déchets sont déposés dans le casier en activité où ils sont compactés par couches successives et recouverts quotidiennement. Au terme de l'exploitation, une couverture provisoire est réalisée sur le casier, des puits de collecte du biogaz sont forés dans le massif de déchets et les puits de relevage des lixiviats sont équipés de pompes. En dernier lieu, une couverture finale est mise en place. Elle assure l'étanchéité du casier grâce à une couche de terre végétale. Une végétalisation des casiers fermés permet de restituer au site, autant que possible, son aspect paysager d'origine.

L'activité de stockage des déchets génère deux sous-produits :

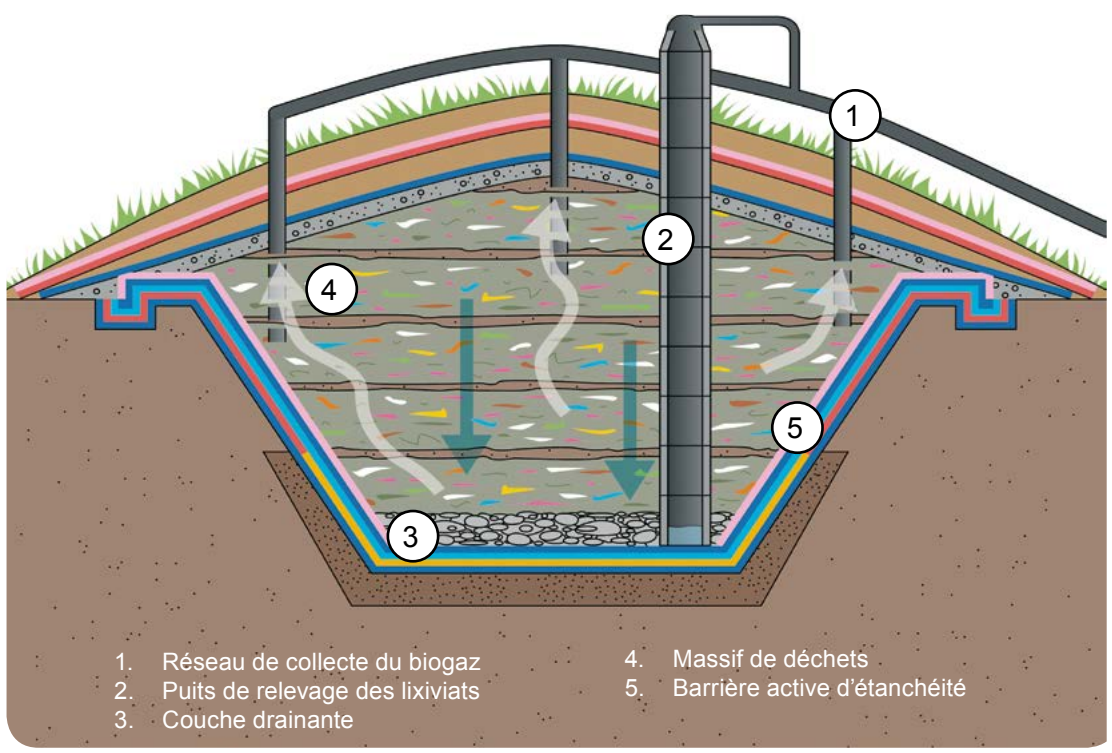
➤ **Le biogaz.** Il est produit par la fermentation anaérobie (fermentation en l'absence d'oxygène) des déchets. Ce gaz est riche en méthane.

Sans traitement, ces émanations contribueraient à l'effet de serre. C'est pourquoi le biogaz est collecté par 32 puits de dégazage et canalisé par un réseau afin d'être brûlé par une torchère. Le casier en exploitation est également équipé de drains de dégazage "à l'avancement". Ces drains horizontaux sont déposés dans le casier lorsqu'il est en cours de remplissage. Ils permettent un dégazage optimal sans attendre la fin de l'exploitation du casier et la mise en place du réseau définitif.

➤ **Les lixiviats.** Ils résultent de la percolation des eaux pluviales au travers du massif de déchets. Ils sont chargés en matière organique et en polluants divers.

Rejetés sans traitement au milieu naturel, ils pourraient polluer l'environnement. Aussi, ils sont pompés dans 10 puits de relevage des lixiviats, stockés dans un bassin étanche puis traités par la station de traitement des lixiviats de l'ISDND. La station traite sur site les lixiviats selon un traitement par BIOMEMBRAT et par charbon actif.

### Coupe d'un casier



- 1. Réseau de collecte du biogaz
- 2. Puits de relevage des lixiviats
- 3. Couche drainante
- 4. Massif de déchets
- 5. Barrière active d'étanchéité

## Schéma de fonctionnement de l'ISDND

### RECEPTION DES DECHETS

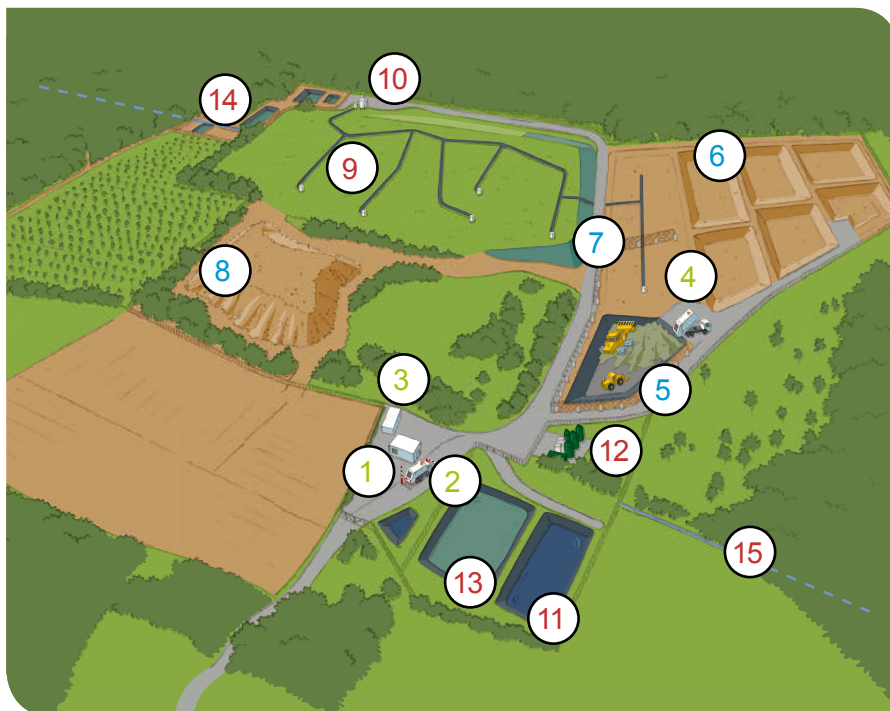
1. Bureau de contrôle entrée
2. Pont bascule d'entrée et de sortie
3. Hangar
4. Quai de déchargement

### ENFOUISSEMENT

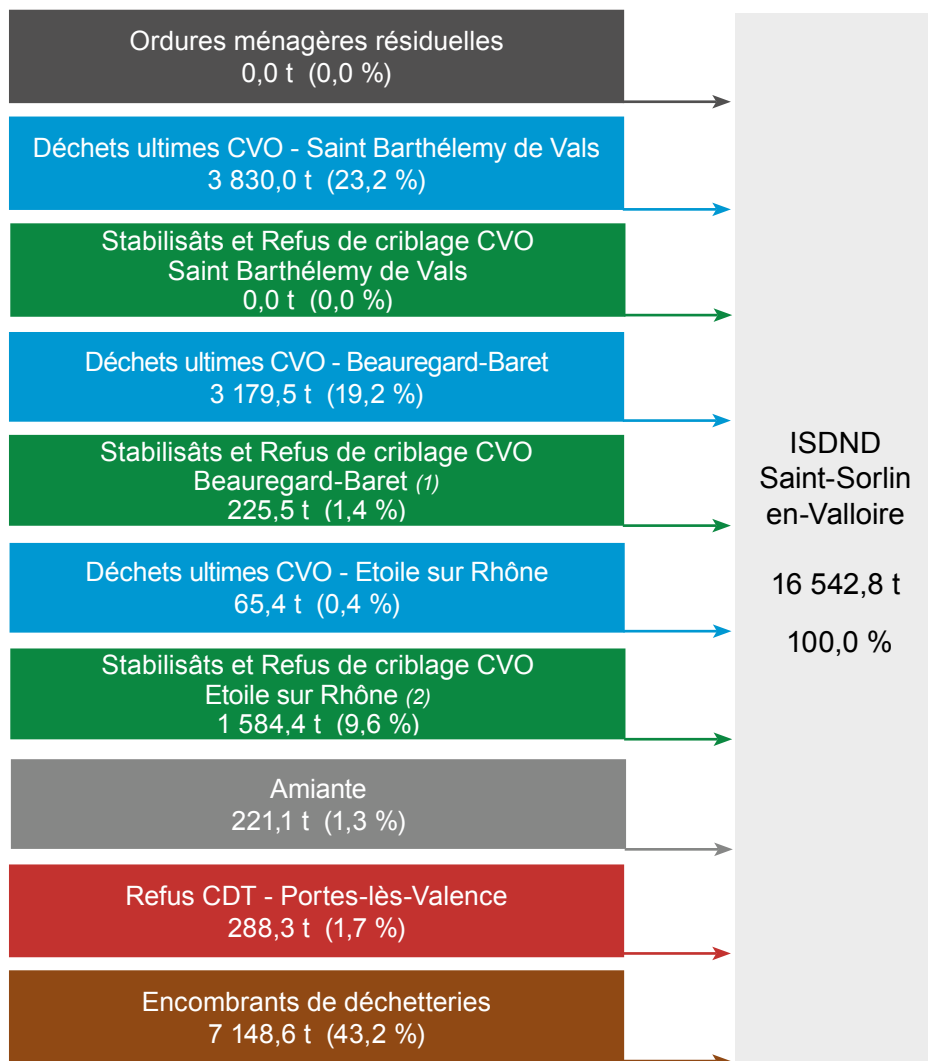
5. Alvéole en exploitation
6. Casier divisé en plusieurs alvéoles
7. Filets anti-envols
8. Stock de terre

### GESTION DES EFFLUENTS

9. Réseau de collecte du biogaz
10. Torchère
11. Bassin de stockage des lixiviats
12. Station de traitement des lixiviats
13. Bassin de stockage des eaux pluviales
14. Réserve incendie
15. Rejet des eaux traitées en milieu naturel



## Synthèse globale des apports de l'ISDND



### TARIF D'EXPLOITATION

Pour l'année 2014, le tarif d'enfouissement des déchets (hors amiante) s'est élevé à 55 € HT/t, hors TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La TGAP était en 2014 de 24 € HT/t. A noter que la certification ISO 14 001 du site a permis de réduire la TGAP de 6 € HT/t.

Le tarif d'enfouissement de l'amiante s'élève à 90 € HT/t. Il n'y a pas de TGAP qui s'applique sur ce type de déchets.

(1) Correspond à un lot de compost de 2012 non conforme.

(2) Il s'agit de structurant végétal issu du procédé de compostage.

# Bilan de production

## ISDND - Saint-Sorlin-en-Valloire

### ↳ BILAN D'ACTIVITÉ

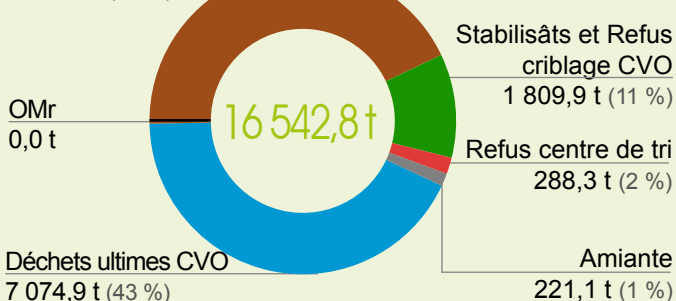
Les déchets réceptionnés sur l'ISDND de Saint-Sorlin-en-Valloire sont constitués en majorité de déchets non valorisables issus des centres de valorisation organique. Ces déchets contiennent une part de matière organique qui a déjà subi une phase de pré-fermentation. Ainsi, le biogaz est produit plus rapidement que par des ordures ménagères brutes et a une composition plus soufrée. En raison de cette évolution de la nature des déchets entrants, des nuisances olfactives récurrentes sont apparues à l'été 2013 et ont nécessité la mise en place d'un plan d'action de maîtrise des odeurs. Dans ce cadre, le réseau de captage a été optimisé tout au long de l'année 2014 pour un meilleur soutirage afin de limiter les émissions de méthane à l'atmosphère (ajout d'une seconde torchère, mise en service d'un moteur de valorisation, densification du réseau de captage). Les méthodes d'exploitation ont été également entièrement revues (surface d'exploitation, réglages).

### ↳ BILAN DES ENTREES

Les tonnages entrants sur l'ISDND de Saint-Sorlin-en-Valloire ont diminué, entre 2013 et 2014, de l'ordre de 14 500 tonnes. En effet, en 2014, les déchets non valorisables issus du centre de valorisation organique d'Etoile sur Rhône ont été détournés vers l'ISDND de Donzère afin de retarder la saturation du site. Par ailleurs, suite aux nuisances olfactives rencontrées sur le site, les déchets non valorisables des centres de valorisation organique de Saint Barthélemy de Vals et de Beauregard-Baret ont été enfouis, durant 1 mois et demi, sur l'ISDND de Chatuzange-le-Goubet pour permettre la réalisation de travaux d'optimisation du réseau de captage du biogaz.

#### Encombrants déchetteries

7 148,6 t (43 %)



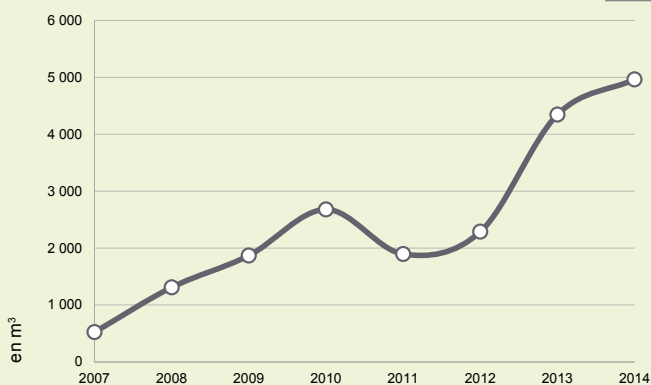
“ 16 543 t de déchets ménagers et assimilés enfouies en 2014 ”

*NB : les tonnages à l'entrée de l'ISDND sont différents des tonnages de sorties centre de tri et CVO, du fait des incertitudes de pesée. Par ailleurs, une partie des sorties des CVO est enfouie à l'ISDND de Chatuzange le Goubet et à celle de Donzère.*

### ↳ BILAN DES SORTIES

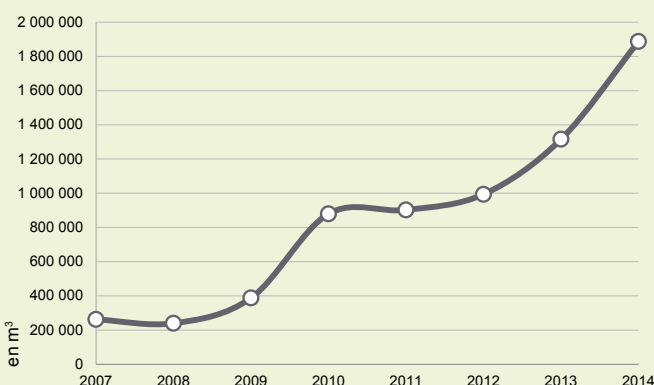
Compte tenu de la forte pluviométrie de l'année 2014, la quantité de lixiviats produite par l'activité a été supérieure à celle de 2013, bien que la quantité de déchets enfouis ait fortement diminué.

#### Production de lixiviats entre 2007 et 2014



“ 4 962 m³ de lixiviats ont été produits en 2014 par le massif de déchets ”

#### Production de biogaz entre 2007 et 2014



“ 1 887 382 m³ de biogaz ont été traités en 2014 sur nos différentes unités de traitement ”



## ISDND DE CHATUZANGE LE GOUBET

Propriété de Véolia Propreté, le centre s'étend sur 21,7 hectares.

En 2014, la quantité totale de déchets enfouis sur le site s'est élevée à 175 219 tonnes.

La quantité de lixiviats produite s'est élevée à 18 500 m<sup>3</sup>, traités intégralement sur site.

La quantité totale de biogaz brûlé par torchère a été de 265 314 Nm<sup>3</sup> et la quantité totale de biogaz valorisé électriquement a été de 19 041 283 Nm<sup>3</sup>. La production électrique s'est élevée à 29 057 Mwh.

↘ En 2014, **23 150 tonnes de déchets** en provenance des installations du SYTRAD (refus combustibles) ou de ses collectivités (ordures ménagères brutes en cas de problèmes techniques sur les CVO) ont été enfouies sur ce site.



© Véolia

## ISDND DE DONZERE

Propriété de SITA Centre Est, le centre s'étend sur 36,4 hectares. Ce site, géré au quotidien par 10 personnes, est certifié ISO 14 001 depuis décembre 2000 et OHSAS 18 001 depuis décembre 2008.

En 2014, la quantité totale de déchets enfouis sur le site s'est élevée à 186 514 tonnes.

La quantité de lixiviats produite s'est élevée à 17 314 m<sup>3</sup>.

La quantité totale de biogaz traité a été de 13 787 113 Nm<sup>3</sup>.

↘ En 2014, **40 477 tonnes de déchets** en provenance des installations du SYTRAD (refus combustibles et déchets non valorisables) ou de ses collectivités (ordures ménagères brutes en cas de problèmes techniques sur les CVO) ont été enfouies sur ce site.



© SITA

# Traitement spécifique



La gestion des déchets spécifiques des déchetteries n'est pas du ressort direct du SYTRAD.

Cependant, afin d'optimiser le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur ses installations, la collecte et le traitement appropriés des déchets spécifiques en amont sont une priorité pour le SYTRAD.

En effet, les déchets diffus spécifiques (issus de produits chimiques), les déchets d'équipements électriques et électroniques... ne doivent pas se retrouver dans les bacs d'ordures ménagères ou dans ceux de la collecte sélective.

Ce risque de pollution des flux peut entraîner des dysfonctionnements sur les process industriels de traitement du SYTRAD (impact sur la performance globale et sur la qualité des produits valorisés).

Pour cette raison, le SYTRAD assure un rôle de fédérateur auprès de ses EPCI membres. L'effet de masse du SYTRAD permet par ailleurs d'obtenir un service financièrement attractif.

## Déchetterie

“ Le SYTRAD encourage la collecte des déchets spécifiques dans les déchetteries ”

# Déchets spécifiques

## Déchets diffus spécifiques

Un marché groupé, coordonné par le SYTRAD, concernant le traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) a été attribué à la société CHIMIREC en mars 2011.

En 2014, il regroupe 14 EPCI membres du SYTRAD. S'agissant d'un groupement de commande, les collectivités gardent la gestion des demandes d'enlèvement et sont facturées directement pour la collecte et le traitement de leurs propres déchets. Rappel : il est possible pour une collectivité de rejoindre ce groupement de commande à tout moment.

➤ En 2014, ce sont **130,5 tonnes de DDS** qui ont été collectées, essentiellement des produits pâteux (pots de peinture) et des bases (soude, etc.), soit une diminution de l'ordre de 50 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par la mise en place progressive de conventions avec l'éco-organisme Eco-DDS, qui assure à présent la gestion des DDS issus des ménages pour les collectivités qui le souhaitent, les DDS assimilés à des déchets professionnels restant à la charge de ces dernières.

## DDS collectés

EPCI	Quantité (en tonnes)
SIRCTOM	31,9
CA Valence Romans Sud-RA (zone Bourg de Péage)	10,4
CC du Diois	8,3
CC Val d'Ay	1,5
CC le Pays du Royans	5,2
CC du Crestois et Pays de Saillans, Cœur de Drôme	0,0
CC Pays de l'Herbasse	7,1
SITVOM Rhône-Eyrieux	23,9
Hermitage-Tournonais CC	6,2
CC du Val de Drôme	26,6
CC du Vercors	1,0
CA du Bassin d'Annonay	4,3
SICTOMSED	2,8
CC du Pays de St-Félicien	1,3
<b>TOTAL</b>	<b>130,5</b>

## Amiante lié

Face à la problématique de collecte, d'élimination de l'amiante lié et au manque de filières de traitement, le SYTRAD a souhaité proposer une solution concrète à ses membres.

Entre 2009 et 2013, un marché groupé pour la collecte et le traitement de l'amiante lié a été proposé aux collectivités. En parallèle, pour l'ISDND de Saint Sorlin en Valloire, une demande d'autorisation d'exploiter un casier spécifique à ces déchets a été déposée, afin de pouvoir proposer une solution d'élimination à un coût maîtrisé pour les collectivités membres.

➤ En janvier 2014, les premiers apports ont pu être accueillis : ce sont au total **221,1 tonnes d'amiante lié** qui ont été apportées sur l'année, 8 collectivités membres ont bénéficié de ce service.

## Amiante traitée

EPCI	Quantité (en tonnes)
CC Barrès-Coiron	21,1
SIRCTOM	117,7
CC Pays de l'Herbasse	0,1
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	21,7
SITVOM Rhône-Eyrieux	14,0
SICTOMSED	27,9
CA Privas Centre Ardèche	12,9
CC du Pays de St-Félicien	5,7
<b>TOTAL</b>	<b>221,1</b>

221,1 tonnes d'amiante enfouies

130,5 tonnes de DDS collectées

## Compostage individuel

L'opération «promotion du compostage individuel» a été engagée par le SYTRAD et ses membres depuis mars 2005. La première opération d'une durée de trois ans ayant remporté un vif succès auprès des habitants, le SYTRAD a décidé en 2008 de continuer son action en renouvelant l'opération. Actuellement, la 3<sup>ème</sup> campagne est en cours.

Les composteurs proposés aux habitants sont en plastique recyclé, certifiés NF Environnement et d'une contenance de 320 litres. Pour obtenir un composteur, il suffit de s'adresser à l'une des collectivités membres du SYTRAD, de signer la convention «particulier / SYTRAD» et d'établir un chèque de 30 € à l'ordre du Trésor public. Chaque composteur est accompagné d'un guide du compostage et d'un autocollant rappelant les déchets à y déposer et la technique du compostage.

A des fins pédagogiques, des composteurs sont remis à titre gracieux aux écoles, collèges et associations qui en font la demande. Une convention «établissement scolaire / SYTRAD» est alors signée.

Par ailleurs, afin d'obtenir un soutien technique, il suffit d'adresser ses questions à [compost@sytrad.fr](mailto:compost@sytrad.fr).

➤ Depuis la première campagne, plus de **16 000 composteurs** ont été distribués.

16 000  
composteurs  
distribués

© QUADRIA





# Actions de communication

Opération sur le gaspillage alimentaire Page 46  
Animations de terrain Page 47 - Outils d'information  
tout public Page 49

# Plan de communication

## ➤ Des objectifs en accord avec la politique générale :

1. Réduire la production de déchets à la source ;
2. Renforcer le tri sélectif en général et celui du verre en particulier ;
3. Améliorer la captation des déchets particuliers (DDS et DEEE).

## ➤ Une stratégie respectant trois principes :

- Une **optimisation des actions** de communication à travers une communication homogène et au moyen d'outils d'information cohérents, de par les messages diffusés, les visuels et les couleurs utilisés ainsi que les différents publics ciblés ;
- Une **communication de proximité** au plus proche des administrés malgré les contraintes de territoire ;
- Un **fil conducteur** : une animatrice virtuelle, nommée *Julie* et représentée sous différentes versions selon la thématique abordée, pour animer l'ensemble des outils de communication du SYTRAD et permettre aux habitants d'identifier l'information délivrée par leur collectivité.

Précisons qu'il a été décidé en 2014 de définir une nouvelle stratégie pour une mise en oeuvre à partir de l'année 2015.

## ➤ Le plan d'actions 2014 :

Compte tenu du succès de l'opération menée les deux précédentes années dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), il a été décidé de réitérer la réalisation d'un **programme commun d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets** en collaboration avec les collectivités membres intéressées.

Via cette opération, il s'agissait de :

- Répondre à l'objectif de réduction défini dans le cadre de la politique de gestion des déchets du SYTRAD ;
- Satisfaire la demande de certaines collectivités membres concernant l'animation d'actions dans le cadre de la SERD, impulsées et coordonnées par le SYTRAD ;

- Mener un projet commun de communication en partenariat avec les collectivités membres (depuis la définition du projet jusqu'à sa réalisation et son évaluation) ;
- Créer une synergie entre les collectivités et autres structures en charge de la gestion des déchets autour de la réduction des déchets ;
- Susciter un moment fort à l'échelle du territoire, afin de permettre la mobilisation du plus grand nombre et attirer l'attention des médias en tant que relais de l'information.

2014 a, de plus, été consacrée à la réalisation d'un **kit de communication à destination des nouveaux élus** suite aux élections municipales. Afin de les accompagner dans leurs nouvelles missions en tant qu'**élus décisionnaires** dans les instances publiques ou **relais de l'information** en matière de traitement des déchets, différentes actions (réunions et documents d'information, visites de site...) leur ont été proposées.

Parallèlement à ces deux opérations, et dans la continuité des actions menées les années précédentes, l'information et la sensibilisation du public ont été assurées, tout au long de l'année, via **des interventions de terrain**, la diffusion de supports de communication et l'animation du site **www.sytrad.fr**

# Une opération d'ampleur

## sur le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et afin de réduire les quantités de déchets produits chaque année, le SYTRAD et onze de ses collectivités adhérentes ont organisé deux actions phares autour du gaspillage alimentaire :

### Des recettes anti-gaspillage en Drôme Ardèche !

Concocter des recettes réalisées à partir des restes de repas déjà cuisinés (viande, légumes, pain, riz...) et/ou des restes de préparation (produits habituellement jetés comme les fanes ou les épluchures de légumes, la carcasse de volaille...)... tel était le challenge du jeu-concours organisé par le SYTRAD et ses collectivités.

Près de 100 internautes ont déposé sur [www.recettes-antigaspi-sytrad.fr](http://www.recettes-antigaspi-sytrad.fr) leurs meilleures recettes anti-gaspi. A l'issue, les participants sont devenus jury de concours en votant pour leur recette préférée. Les lauréats des catégories sucrée et salée ont ainsi gagné un cours à l'école de cuisine Scook-Anne Sophie PIC de Valence.

### Des cours de cuisine et dégustations de repas !

Le SYTRAD et ses collectivités ont proposé à l'ensemble des citoyens de participer à des cours de cuisine et à des dégustations de repas autour du gaspillage alimentaire.

A cette occasion, 500 apprentis cuisiniers ont réalisé des recettes faciles et originales en participant à des cours animé par des chefs cuisiniers à la salle les clévos d'Etoile sur Rhône, au lycée hôtelier de Tain l'Hermitage, au Centre Communal d'Action Sociale de la Voulte sur Rhône, à la salle des fêtes de Soyons ou encore à la cuisine centrale de Valence. Egalement, des dégustations de repas, proposées dans les centres de formation de Livron-sur-Drôme et d'Annonay ainsi qu'au restaurant associatif de Privas, ont permis aux participants de découvrir ou d'approfondir l'art d'accommoder leurs restes de repas.

En parallèle, 6 000 repas sur la thématique du gaspillage alimentaire ont été servis dans certaines cantines scolaires de Drôme et d'Ardèche.



## Retour en images



1. Lycée Hôtelier - Tain l'Hermitage
2. Salle les Clévos - Etoile sur Rhône
3. Salle des fêtes - Soyons
4. Ecole primaire - Romans
5. Préparation d'une soupe de fanes

# Des animations de terrain

pour une communication de proximité

## Interventions en classe

Suite à l'envoi d'une plaquette d'information, les animations scolaires du SYTRAD sont proposées à toutes les classes du Cycle 3 (CE2-CM1-CM2) des 353 communes de son territoire (soit 980 classes). Chaque animation est composée de 3 interventions réparties sur l'année scolaire avec, entre chacune d'entre-elles, des activités à réaliser avec l'enseignant dans le cadre d'un projet pédagogique de classes.

En parallèle, des outils de sensibilisation (expositions, malles, films...) sont mis à la disposition des enseignants des autres niveaux scolaires (cycle 2, collège et lycée).

➤ En 2014, les 2 animatrices et l'animateur du SYTRAD ont réalisé 232 interventions en classe et ont ainsi permis la sensibilisation de 2 271 enfants.



© SYTRAD

2 271  
enfants  
sensibilisés

## Stands sur les foires et salons

L'équipe d'animation du SYTRAD a tenu, tout au long de l'année 2014, des stands d'information sur les principaux salons et foires du territoire (foire du Dauphiné à Romans, congrès des Maires de l'Ardèche et de la Drôme...).

Parallèlement, des interventions ont été effectuées dans le cadre d'événementiels spécifiques tels que la Semaine du Développement Durable (portes ouvertes) en avril ou la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre (cf. page 46).

➤ L'ensemble de ces 14 manifestations locales a représenté 36 jours de présence sur le terrain et concerné 8 921 visiteurs.

### ACCUEIL DE VOLONTAIRES D'UNIS-CITE

Depuis 2012, le SYTRAD accueille des jeunes volontaires d'Unis-Cité dans le cadre d'un service civique. A travers ce partenariat, la collectivité affiche sa volonté de participer à la promotion d'une citoyenneté active et à l'apprentissage des jeunes de son territoire par l'expérience.

En particulier, en 2014, les volontaires ont préparé une information sur le tri des déchets dans le cadre d'interventions en Porte-à-Porte. Cette sensibilisation sera réalisée en 2015 auprès des habitants des nouvelles communes adhérentes du SICTOMSED.



36  
jours de  
présence  
et

8 921  
participants





## PORTES OUVERTES SYTRAD

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, le SYTRAD a ouvert, du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2014, les portes de ses centres de traitement des déchets ménagers et assimilés.

A travers des visites guidées, le SYTRAD a fait découvrir, à près de 150 visiteurs, son centre de tri des collectes sélectives où sont séparés les emballages recyclables par type de matériaux puis compactés en balles pour être acheminés vers les usines de recyclage.

Par ailleurs, ses centres de valorisation organique ont attisé la curiosité de 350 visiteurs, venus comprendre comment les différents déchets contenus dans la poubelle grise sont séparés afin de produire un compost normé utilisable en agriculture locale.

➤ Ainsi plus de 500 habitants ont visualisé, tout au long de la semaine, le devenir de leurs déchets et apprécié leur rôle indispensable dans leur traitement.

## Visites de sites

Le SYTRAD propose des visites guidées de son centre de tri des collectes sélectives et de ses centres de valorisation organique.

L'objectif de ces visites est de permettre aux habitants de découvrir les équipements de traitement et de valorisation des déchets de leur collectivité, mais surtout de visualiser le devenir de leurs déchets afin de mieux comprendre l'importance et l'intérêt de leur geste de tri au quotidien.

Ces visites s'adressent aussi bien aux établissements publics d'enseignement primaire et secondaire, qu'aux élus et agents des collectivités membres, aux associations, aux bailleurs sociaux, aux centres de formation et aux distributeurs.

➤ 3 182 personnes auront ainsi bénéficié de l'une des 114 visites d'équipements effectuées en 2014.

3 182  
visiteurs

## Réunions d'information

De plus, des réunions sont proposées sur demande tout au long de l'année. Elles sont essentiellement destinées à un public relais, c'est-à-dire susceptible de relayer l'information auprès des personnes qu'il côtoie au quotidien (exemple de public relais : élus, gardiens d'immeubles, animateurs de structures telles que les MJC, centres de loisirs...).

➤ 192 personnes ont participé à l'une des 11 réunions d'information organisées en 2014.

192  
personnes  
informées

“ Au total, 14 566 personnes ont bénéficié d'une intervention de terrain ”



# Les outils d'information

pour une communication tout public

3 500  
lettres des élus  
envoyées sur  
le territoire

## Un kit de communication destiné aux élus

Suite aux élections municipales, le SYTRAD a mis en place un kit de communication destiné à l'ensemble des nouveaux élus de son territoire afin de les accompagner dans leurs nouvelles missions et les aider à répondre aux différentes demandes des usagers.

Dans ce cadre, le SYTRAD a invité les élus de son territoire à participer à des réunions d'information couplées à des visites de sites. Il a également édité divers supports écrits tels qu'une lettre aux élus, une plaquette et un film institutionnel.

Ainsi les nouveaux élus ont été informés sur la gestion des déchets et, plus précisément, sur les missions et enjeux du SYTRAD.

## UN FILM INSTITUTIONNEL

Afin de présenter le SYTRAD et ses équipements lors des réunions d'information ou des visites de sites auprès du grand public ou des élus, un film institutionnel a été élaboré. Ce film, d'une durée de 5 minutes, présente le territoire, la compétence, l'organisation et les équipements du SYTRAD.

Au travers de ce film, le SYTRAD montre qu'il dispose de l'ensemble des équipements pour traiter et valoriser localement la totalité du gisement dont il a la charge.

## Des nouveaux dépliants sur les centres de traitement

Chaque année, le SYTRAD développe des outils de sensibilisation sur le tri, la réduction des déchets ou le compostage individuel.

En particulier, en 2014, afin d'aider les élus, les agents, ou encore les collectivités adhérentes à comprendre le fonctionnement du SYTRAD et de ses équipements, de nouveaux dépliants ont été réalisés pour chacun des centres de traitement.

## Un guide "stop au gaspillage alimentaire"

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (cf. page 46) et pour tous ceux qui souhaitent devenir des consommateurs, le SYTRAD a édité un guide comprenant des conseils et des astuces pour lutter contre le gaspillage alimentaire et agir en faveur de la réduction des déchets avec en complément, un livret de recettes gourmandes anti-gaspi !

## Zoom sur les nouveaux outils écrits du SYTRAD





# Éléments financiers

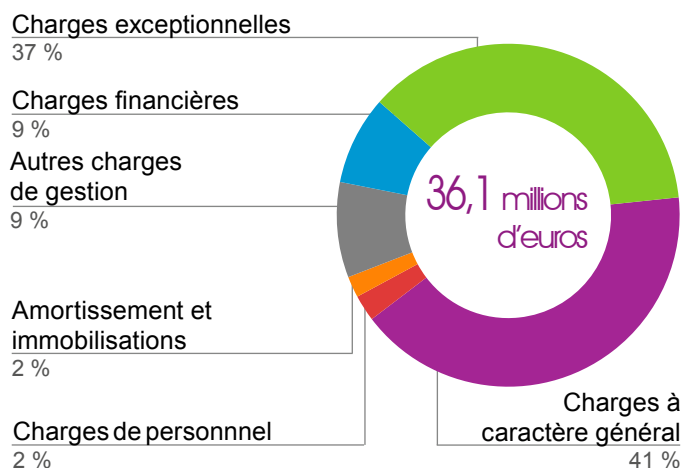
Résultats 2014 *Page 51* - Flux financiers entre le  
SYTRAD et ses membres *Page 53* - Coûts *Page 54*  
Détail des coûts *Page 55*

# Résultats 2014

## Section de fonctionnement

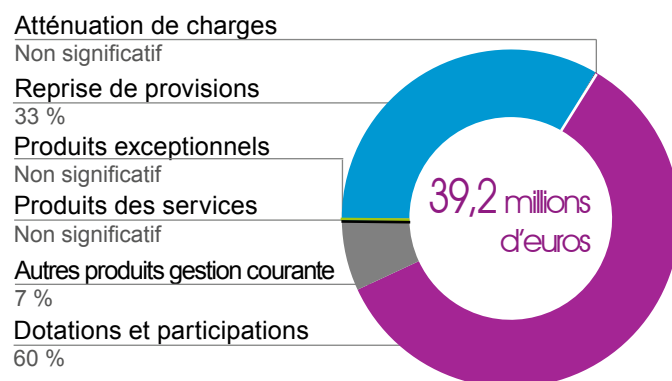
### ↳ DEPENSES

	En € HT
Charges à caractère général (dont contrats d'exploitation)	14 892 428,74 (11 031 560,31)
Charges de personnel	896 852,86
Amortissement et immobilisations	720 992,00
Charges financières	3 017 882,28
Autres charges de gestion courante (dont reversement aux EPCI des recettes de vente de matériaux)	3 240 547,40 (2 418 904,56)
Charges exceptionnelles (dont annulations de titres liés au contentieux)	13 286 549,94 (13 148 081,63)
<b>TOTAL</b>	<b>36 055 253,22</b>



### ↳ RECETTES

	En € HT
Atténuation de charges	22 547,18
Produits des services	12 212,84
Dotations et participations	23 376 961,47
Autres produits de gestion courante (dont vente de matériaux)	2 620 510,07 (2 423 243,90)
Produits exceptionnels	31 818,84
Amortissement subventions	61 881,60
Reprise de provisions (liées au contentieux)	13 064 264,25
<b>TOTAL</b>	<b>39 190 196,25</b>

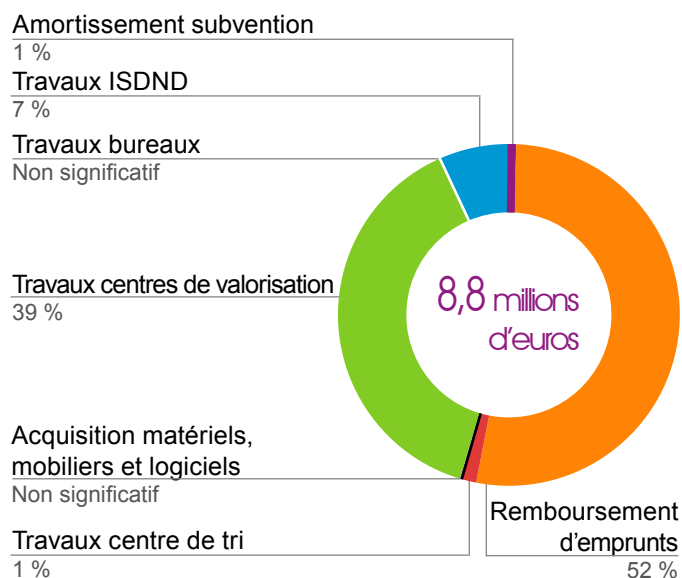


Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de : 3 134 943,03 €

## Section d'investissement

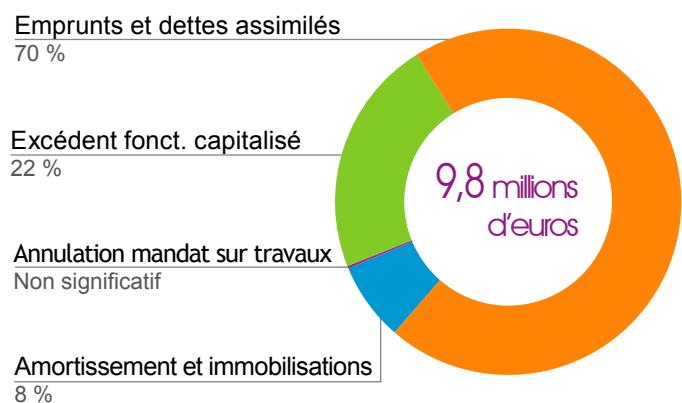
### ↳ DEPENSES

	En € HT
Amortissement subvention	61 881,60
Remboursement d'emprunts	4 611 740,28
Travaux centre de tri	119 855,00
Acquisitions matériels, mobiliers et logiciels	17 576,67
Travaux centres de valorisation	3 415 780,98
Travaux ISDND de Saint-Sorlin-en-Valloire	574 067,37
Travaux bureaux	4 860,37
<b>TOTAL</b>	<b>8 805 762,27</b>



### ↳ RECETTES

	En € HT
Amortissement et immobilisations	720 992,00
Annulation de mandat sur travaux	23 031,76
Part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement	2 186 602,00
Emprunts et dettes assimilés	6 915 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 845 625,76</b>



Soit un résultat d'investissement de l'exercice de : 1 039 863,49 €

Pour plus de précisions, se référer au compte administratif 2014 en annexe 9.

## Généralités

Le SYTRAD entretient avec ses collectivités membres des échanges financiers directs et indirects.

### ↳ Flux financiers DIRECTS

- dépenses pour les collectivités membres : cotisations versées au SYTRAD, conformément à l'application de la grille tarifaire 2014 (Comité syndical du 11/12/2013) ;
- recettes pour les collectivités membres : produits de la valorisation matière, perçus par le SYTRAD, reversés aux collectivités.

### ↳ Flux financiers INDIRECTS

- recettes pour les collectivités membres : soutiens d'Eco-Emballages (Barème E) et d'Eco-Folio perçus directement, dans le cadre du tri sélectif et en fonction des « déclarations trimestrielles d'activités » (DTA) établies par le SYTRAD.

## Grille tarifaire

Conformément aux statuts, le montant de la participation des EPCI membres est calculé sur la base d'une grille tarifaire incitant au tri sélectif et à la réduction de la production des déchets. L'appel de cotisation se fait sur la base des tonnages de l'année précédente et donne lieu à régularisation l'année suivante sur les tonnages réels.

La grille tarifaire comporte les éléments suivants :

### ↳ Frais généraux

- une contribution fixe à l'habitant

### ↳ Tri des collectes sélectives

- une contribution fixe à l'habitant pour financer le montant des annuités d'emprunts et la part fixe du contrat d'exploitation.
- un coût facturé à la tonne OMr pour financer les éléments variables de l'exploitation, permettant ainsi de favoriser le tri sélectif et la réduction de la production des déchets.

### ↳ Traitement des OMr

- un coût facturé à la tonne OMr produits par chaque EPCI.
- pour 2014, une cotisation temporaire fixée à l'habitant et liée à l'annuité des nouveaux emprunts nécessaires aux travaux d'optimisation des centres de valorisation.

## Coûts constatés

Les coûts constatés du tri des collectes sélectives et du traitement des OMr correspondent aux dépenses réelles effectuées sur une année civile (de janvier à décembre).

Les frais généraux sont également calculés au réel : 4,34 € TTC par habitant.

## Péréquation des coûts de transport pour le tri des collectes sélectives

Conformément à l'article 8 de ses statuts, le SYTRAD réalise la péréquation des coûts de transport de chaque EPCI vers le centre de tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence, et ce, pour l'ensemble des flux de déchets réceptionnés sur ce site.

La péréquation des coûts de transport sur les tonnages réceptionnés en 2014 au centre de tri des collectes sélectives était la suivante :

- un versement du SYTRAD de 1,60 € HT par tonne kilométrique « aller » pour les corps creux et de 0,56 € HT par tonne kilométrique « aller » pour les papiers-cartons ;
- une participation de chaque collectivité membre du SYTRAD de 0,8624 € HT par habitant pour alimenter ce fond de péréquation.

La tonne brute kilométrique « aller » correspond au nombre de kilomètres « aller » du siège de l'EPCI jusqu'au centre de tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence multipliée par le nombre de tonnes livrées sur ce site par l'EPCI.

Le tableau de répartition entre les EPCI du SYTRAD est à l'annexe 10 du présent rapport.

## Grille tarifaire

	Montant en € HT	Tarifs en € TTC	
		En €/hab	En €/t OMr.
Frais généraux	1 788 116,00	3,74	
Tri des collectes sélectives	2 010 791,00	4,15	
	1 604 374,00		14,01
Traitement OMr	15 897 635,75		138,79
Cotisation temporaire	915 252,00	1,88	
<b>TOTAL</b>	<b>22 216 168,75</b>	<b>9,77</b>	<b>152,80</b>

Une grille tarifaire établie sur la base de 126 000 t OMr et de 534 058 habitants.

## Coûts constatés

	Montant en € HT	Coûts en € TTC	
		En €/hab	En €/t OMr.
Frais généraux	2 110 516,00	4,34	
Tri des collectes sélectives	1 950 091,40	4,01	
	1 366 388,59		11,99
Traitement OMr	17 224 712,94		151,18
Cotisation temporaire	480 868,00	0,99	
<b>TOTAL</b>	<b>23 132 576,93</b>	<b>9,34</b>	<b>163,17</b>

Des coûts constatés établis sur la base de 125 324 t OMr et de 534 719 habitants.

La différence entre la grille tarifaire 2014 et les coûts constatés pour le traitement des ordures ménagères résiduelles est due essentiellement aux coûts supplémentaires d'exploitation liés aux travaux de finition et d'optimisation réalisés sur les Centres de valorisation organique.

Le détail du coût du tri sélectif est disponible à l'annexe 11 du présent rapport.

## Coût global du traitement (en € HT)

Le calcul du coût global du traitement 2014 se fonde sur :

- ↘ une population DGF de **534 719** habitants
- ↘ un gisement global de **151 089** tonnes, se décomposant comme suit :
  - **125 324** tonnes d'**ordures ménagères**
  - **25 765** tonnes de **collectes sélectives** (y compris les cartons issus des déchetteries mais hors verre)
- ↘ un coût constaté de **23 132 576,93** € HT

Soit **0,54 €**  
pour un **sac poubelle \***

Soit **43,26 €**  
par an par **habitant**

Soit **153,11 €**  
pour une **tonne de déchets**

(0,53 € en 2013)

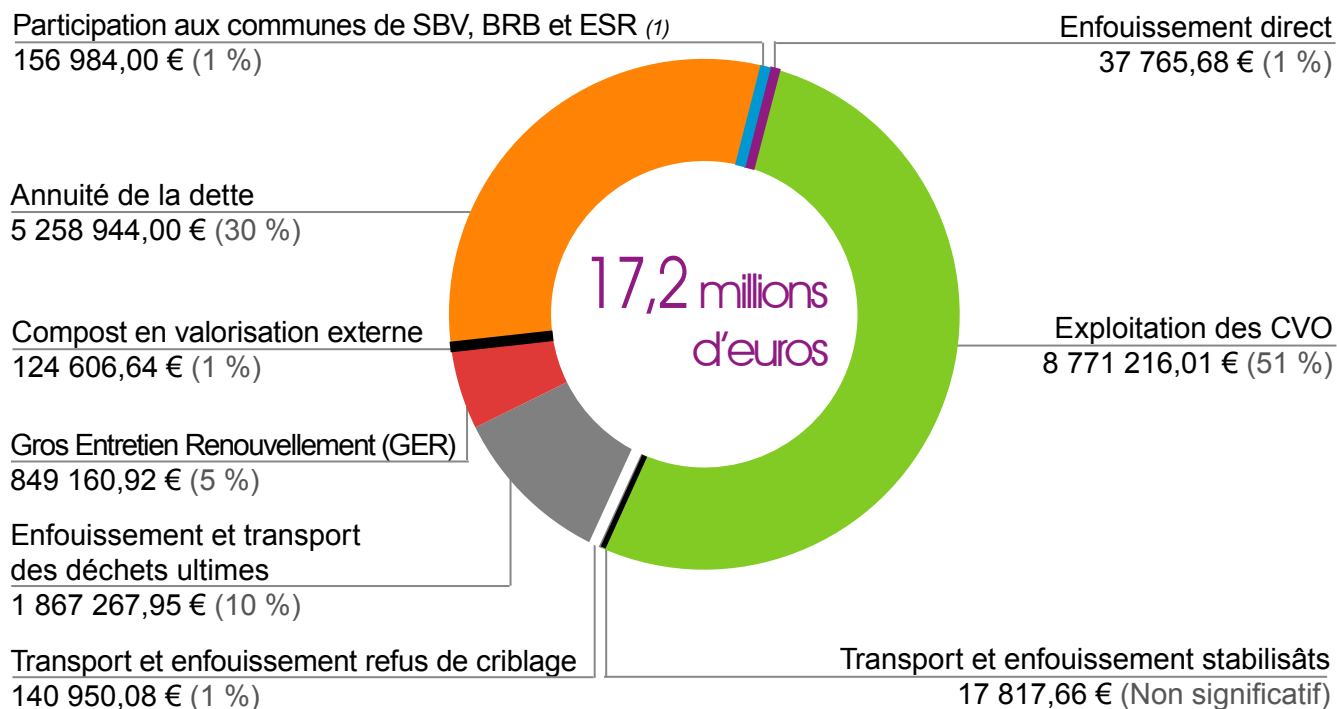
(42,10 € en 2013)

(151,26 € en 2013)

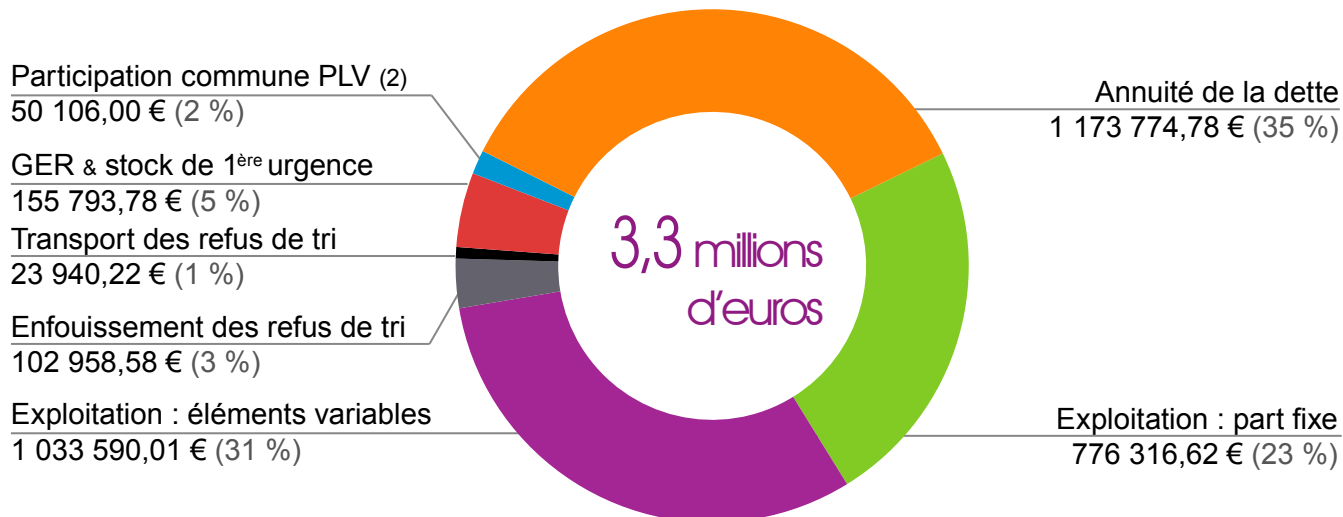
\* poids moyen d'un sac de 30 litres : 3,5 kg

# Détail des coûts

## ↳ Traitement des ordures ménagères résiduelles (en € HT)



## ↳ Tri des collectes sélectives (en € HT)



A partir de 2014, les frais de structure ne sont plus comptabilisés dans les coûts mais sont intégrés dans les frais généraux.

(1) SBV (Saint Barthélemy de Vals) ; BRB (Beauregard-Baret) ; ESR (Etoile sur Rhône)

(2) PLV (Portes-lès-Valence)





# Annexes

**Annexes** *Page 57* - **Partenaires du SYTRAD** *Page 69*  
**Glossaire** *Page 71* - **Abréviations** *Page 72* - **Schéma**  
**de valorisation** *Page 73*

# Annexe 1 : Détail des entrées au centre de tri par EPCI

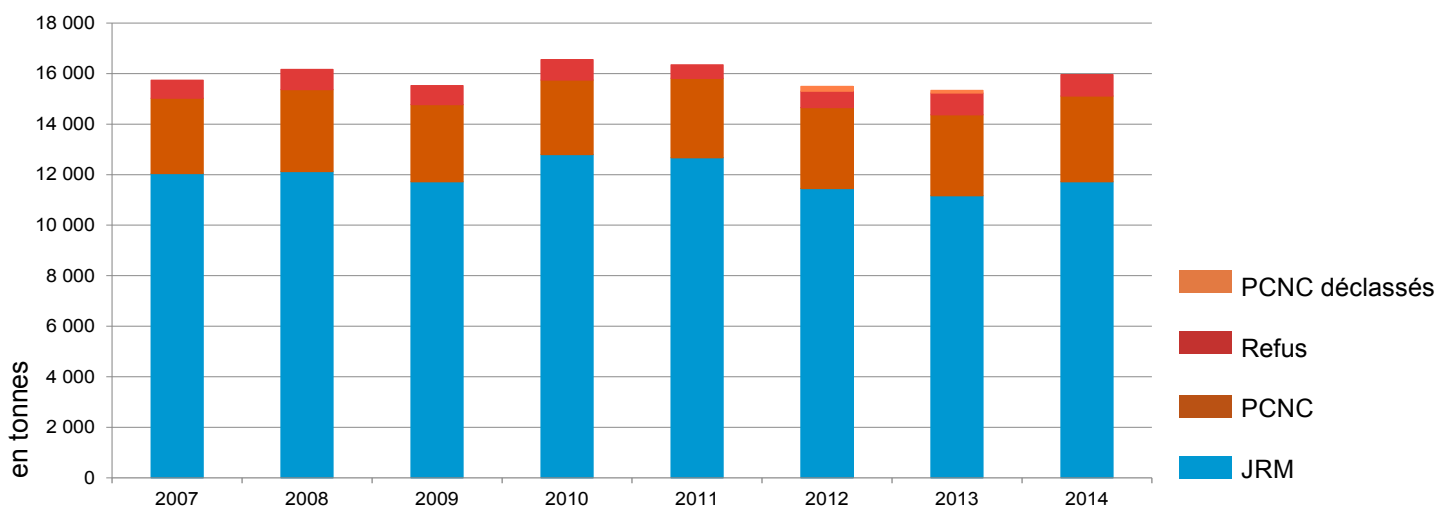
EPCI	Population (1)	CORPS PLATS			CORPS CREUX			CARTONS issus des déchetteries				
		Tonnage	Ratio en kg/hab/an (2)	% d'évolution par rapport à 2013 (3)	% de refus	Tonnage	Ratio en kg/hab/an (2)	% d'évolution par rapport à 2013 (3)	Tonnage	Ratio en kg/hab/an (2)	% d'évolution par rapport à 2013 (3)	
CA Bassin d'Annonay	35 580	1 001,1	28,1	1,2	4,5	280,4	7,9	10,1	40,5	484,4	13,6	18,9
CC Barrès-Coiron	10 457	248,5	23,8	1,2	4,1	77,8	7,4	- 7,5	37,1	68,4	6,5	-3,0
CC Crestois Pays Saillans	14 244	331,2	23,3	-	5,8	110,3	7,7	-	36,5	85,4	6,0	-
CC du Diois	10 975	239,1	21,8	0,6	5,1	76,7	7,0	4,9	40,5	347,8	31,7	3,8
CC Pays de l'Herbasse	8 829	307,3	34,8	6,0	6,5	86,5	9,8	11,3	28,7	80,7	9,1	4,7
CC Hermitage-Tournonais	20 685	543,8	26,3	- 4,2	5,3	149,7	7,2	4,8	30,8	279,8	13,5	4,0
CA Privas Centre Ardèche	21 261	697,3	32,8	- 1,3	5,3	156,9	7,4	- 3,9	34,6	240,1	11,3	0,7
CC de la Raye	3 010	121,6	40,4	47,6	4,6	21,2	7,0	- 6,2	31,5	15,4	5,1	0,2
CC Rhône-Crussol	26 093	1 014,6	38,9	5,1	5,3	206,8	7,9	5,5	29,3	209,9	8,0	15,7
CC le Pays du Royans	7 483	134,6	18,0	- 1,1	5,6	56,8	7,6	- 1,7	31,1	219,6	29,3	0,1
CC du Pays de St Félicien	3 863	89,8	23,3	5,8	3,0	27,5	7,1	- 5,4	18,9	32,4	8,4	13,5
SICTOMSED	12 833	257,8	20,1	- 0,9	4,6	89,3	7,0	5,8	25,0	224,7	17,5	3,0
SIRCTOM	65 600	1 723,0	26,3	2,1	5,4	484,8	7,4	- 0,4	31,5	1 064,3	16,2	- 5,9
SITVOM Rhône Eyrieux	19 558	570,3	29,2	4,1	5,4	139,0	7,1	1,4	32,9	252,4	12,9	- 10,9
CC du Val d' Ay	8 297	192,7	23,2	0,1	4,8	64,4	7,8	1,2	30,6	43,6	5,3	- 16,4
CC du Val de Drôme	29 114	813,8	28,0	2,9	4,5	228,5	7,8	- 3,6	24,9	355,3	12,2	3,6
CA Valence Romans SRA	210 007	7 701,4	36,7	-	5,5	1 753,9	8,4	-	32,9	1 860,7	8,9	-
CC du Vercors	2 019	52,7	26,1	- 9,9	5,2	20,3	10,1	- 5,7	27,8	26,8	13,3	10,5
<b>TOTAL SYTRAD</b>	<b>509 908</b>	<b>16 040,5</b>	<b>31,5</b>	<b>- 0,5</b>	<b>5,3</b>	<b>4 030,5</b>	<b>7,9</b>	<b>0,5</b>	<b>32,5</b>	<b>5 891,7</b>	<b>11,6</b>	<b>1,8</b>

(1) Population simple compte (SC) 2014 - CAP Barème E d'Eco-Emballages.

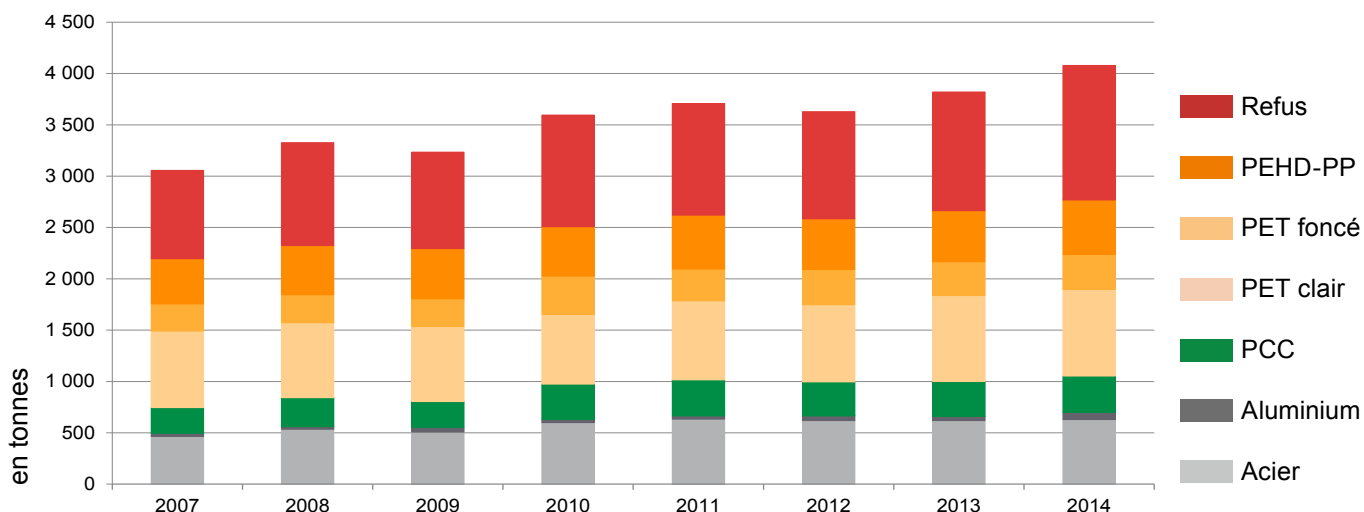
(2) Ratio du tonnage entrant de l'EPCI calculé avec la population SC-2014.

(3) Calcul effectué avec les ratios.

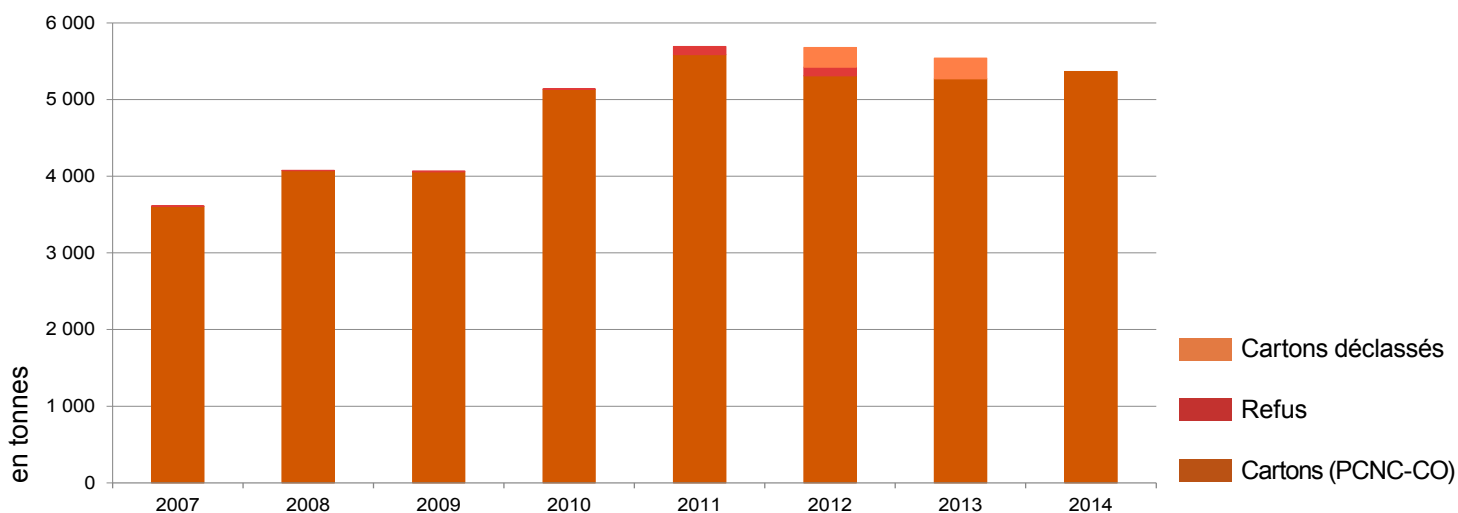
## ↳ Corps plats



## ↳ Corps creux



## ↳ Cartons déchetteries



# Annexe 3 : Conditions financières

appliquées par les filières de recyclage

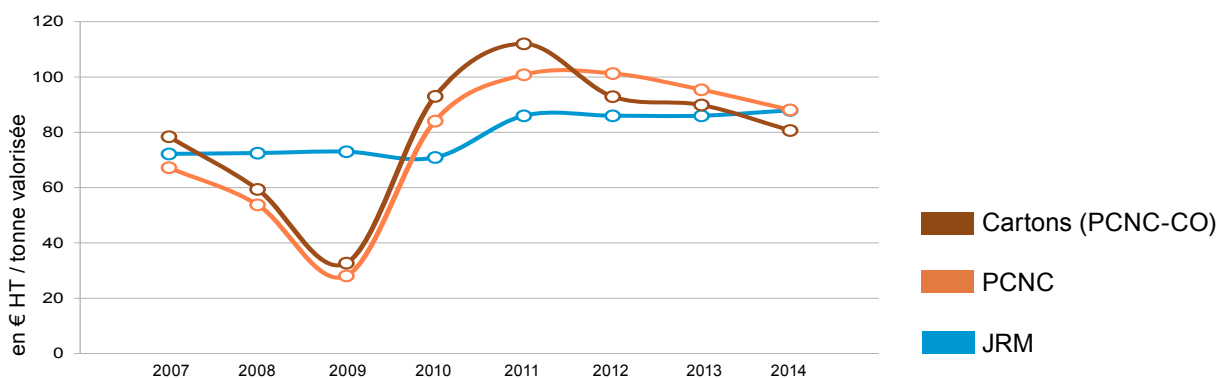
Matériaux	Repreneurs	Observations
JRM	UPM Chapelle Darblay	Prix de reprise fixe de 86,00 euros HT/ tonne réceptionnée jusqu'en août 2014 et de 91,00 euros HT/ tonne réceptionnée à compter de septembre 2014 (avenant n°1).
PCNC issus de la collecte sélective	VAL'AURA	Le prix de reprise de ces matériaux est indexé sur le relevé des prix mensuel publié par REVIPAP – sorte 1.04. Le prix minimum garanti est de 30,00 euros / tonne réceptionnée.
Cartons déchetteries	VAL'AURA	Le prix de reprise de ces matériaux est indexé sur le relevé des prix mensuel publié par REVIPAP – sorte 1.05 avec un prix de reprise sur une base de 1.04 (sorte 1.05 – 10 euros / tonne). Le prix minimum garanti est de 50,00 euros / tonne réceptionnée.
Acier	Guy Dauphin Environnement	Le prix de reprise des paquets d'acier de collecte sélective est indexé mensuellement sur le tableau « Ferrailles - Veilles tôles mêlés – Centre Sud-Est » de la rubrique « les cours de recyclage » publié dans Recyclage récupération. Le prix minimum garanti est de 78,00 euros HT / tonne réceptionnée.
Aluminium	CORNEC	Le prix de reprise est fixé pour chaque livraison en fonction de la teneur en aluminium du lot et du cours du LME – Référence « Alliage d'aluminium » paru dans le journal « Les Echos ». Le prix plancher est de 300,00 euros / tonne réceptionnée.
PCC (Briques alimentaires)	VAL'AURA	Prix de reprise fixe de 3,00 euros / tonne réceptionnée.
Plastiques PET Clair	APPE	Le prix de reprise de ces matériaux est de 85 % de la moyenne de l'indice de la mercuriale (PCI) du mois précédent. Type d'indexation : Indice « Baled Bottles One Way, Clear (Contract) » de la partie « Western / Central Europe » du rapport PCI. Le prix minimum garanti est de 150,00 euros / tonne réceptionnée.
Plastiques PET Foncé	APPE / Freudenberg Politex	Le prix de reprise de ces matériaux est de 35 % de la moyenne de l'indice de la mercuriale (PCI) du mois précédent. Type d'indexation : Indice « Baled Bottles One Way, Clear (Contract) » de la partie « Western / Central Europe » du rapport PCI. Le prix minimum garanti est de 100,00 euros / tonne réceptionnée.
Plastiques PEHD+PP	APPE / MPB	Le prix de reprise de ces matériaux est équivalent au prix du mois précédent + la variation de prix (du mois précédent) de la mercuriale retenue. Type d'indexation : Mercuriale « 02-2-21 » publiée par « Recyclage Récupération ». Le prix minimum garanti est de 100,00 euros / tonne réceptionnée.

# Annexe 4 : Evolution des recettes liées à la vente

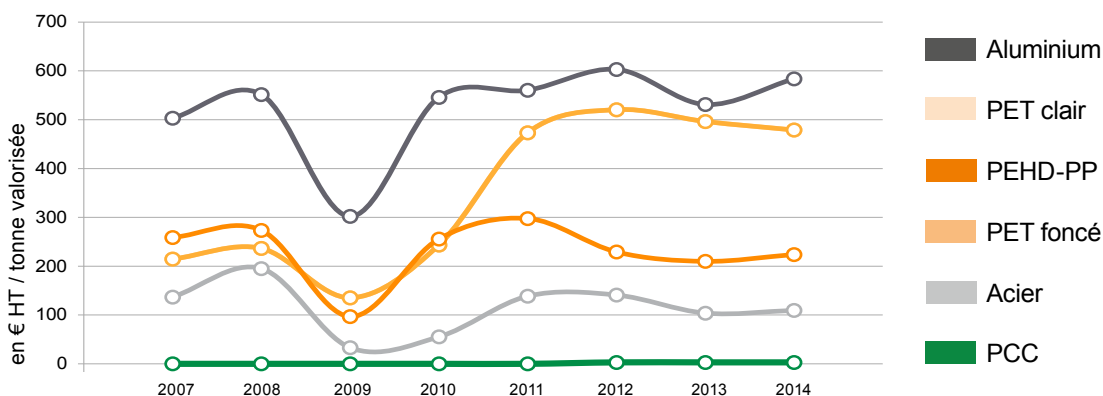
des matériaux issus du centre de tri - entre 2007 et 2014

Recettes liées à la vente des matériaux issus du CdT de PLV - Prix moyen en € HT par tonne valorisée											
Année	JRM	PCNC	Gros de Magasin	Cartons (PCNC - CO)	Acier	Aluminium	PCC	PET Clair	PET Foncé	PEHD - PP	Prix global moyen
2007	72,2	67,2	35,0	78,4	136,8	503,2	0,0	214,6	106,0	258,8	82,7
2008	72,5	53,8	31,5	59,4	195,2	551,6	0,0	236,5	132,5	273,5	80,2
2009	73,0	28,1	14,9	32,7	33,2	302,0	0,0	135,4	61,0	96,8	59,7
2010	70,9	84,1	43,5	93,0	55,3	546,0	0,0	243,5	120,4	255,7	85,9
2011	86,0	100,8	-	112,0	138,6	560,5	0,0	473,3	314,6	297,7	114,7
2012	86,0	101,3	-	92,9	140,9	603,2	3,0	520,6	339,6	229,2	111,4
2013	86,0	95,4	-	89,9	103,9	531,2	3,0	496,4	263,1	209,9	108,9
2014	87,9	88,1	-	80,7	109,5	583,7	3,0	478,9	193,4	223,9	105,8

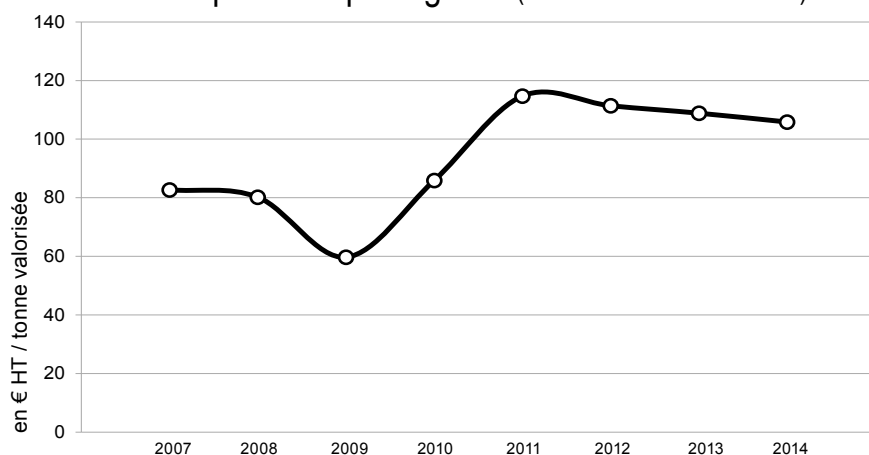
## Evolution des prix de reprise des matériaux issus des flux «corps plats» et «cartons déchetteries» du CDT de PLV



## Evolution des prix de reprise des matériaux issus des flux «CORPS CREUX» du CDT de PLV



## Evolution du prix de reprise global (tous matériaux confondus) au CDT de PLV



# Annexe 5 : Détail de la valorisation du verre par EPCI

EPCI	2013			2014			% d'évolution <sup>(3)</sup>
	Population <sup>(1)</sup>	Tonnage	Ratio en kg/hab/an <sup>(2)</sup>	Population <sup>(1)</sup>	Tonnage	Ratio en kg/hab/an <sup>(2)</sup>	
CA du Bassin d'Annonay	35 385	1 003,28	28,4	35 580	1 017,40	28,6	0,85
CC Barrès-Coiron	10 052	254,19	25,3	10 457	275,75	26,4	4,28
CC Canton de Bourg de Péage	29 238	939,46	32,1				
CC du Crestois et du Pays de Saillans				14 244	593,72	41,7	
CC des Confluences Drôme-Ardèche	7 984	224,98	28,2				
CC du Crestois	4 001	196,68	49,2				
CC du Diois	10 914	639,51	58,6	10 975	669,73	61,0	4,14
C Pays de l'Herbasse	8 099	323,28	39,9	8 829	368,56	41,7	4,58
CA du Pays de Romans	51 561	1 242,30	24,1				
CA Privas Centre Ardèche	20 732	561,72	27,1	21 261	591,90	27,8	2,75
CC de la Raye	3 119	116,21	37,3	3 010	117,04	38,9	4,36
CC Rhône Crussol	25 754	771,15	29,9	26 093	821,50	31,5	5,15
CC le Pays du Royans	7 384	246,19	33,3	7 483	257,12	34,4	3,06
CC du Pays de Saillans	2 078	135,87	65,4				
CC du Pays de Saint-Félicien	3 874	141,41	36,5	3 863	141,12	36,5	0,08
SICTOMSED	12 978	440,72	34,0	12 833	395,32	30,8	- 9,29
SIRCTOM	62 069	1 979,78	31,9	65 600	2 065,32	31,5	- 1,29
SITVOM Rhône-Eyrieux	19 217	550,86	28,7	19 558	548,34	28,0	- 2,19
Hermitage-Tournois CC	20 174	603,24	29,9	20 685	622,16	30,1	0,59
CC du Val d'Ay	7 906	294,99	37,3	8 297	290,17	35,0	- 6,27
CC du Val de Drôme	29 789	921,80	30,9	29 114	931,68	32,0	3,42
Valence Agglo Sud Rhône-Alpes	118 544	2 795,83	23,6				
CA Valence Romans Sud Rhône-Alpes				210 007	5 275,53	25,0	
CC du Vercors	1 990	102,20	51,4	2 019	107,60	53,3	3,77
<b>TOTAL SYTRAD</b>	<b>492 842</b>	<b>14 485,65</b>	<b>29,4</b>	<b>509 908</b>	<b>15 089,96</b>	<b>29,6</b>	<b>0,69</b>

(1) Population simple compte (SC) - CAP Barème E d'Eco-Emballages.

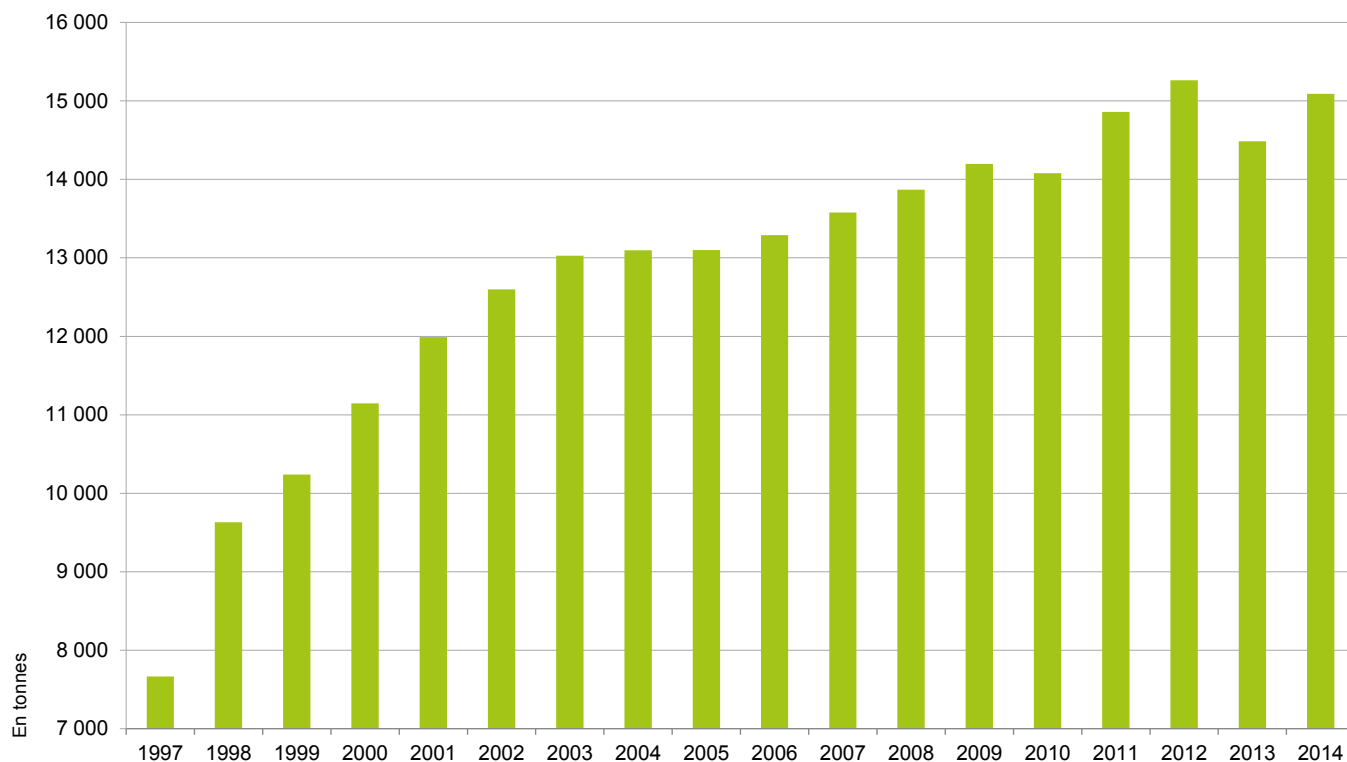
(2) Ratio calculé avec la population sous contrat Eco-Emballages au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'année 2014.

(3) Calcul effectué avec les ratios.

# Annexe 6 : Évolution du verre collecté

sur le territoire du SYTRAD - de 1997 à 2014

Année	Tonnage annuel	Evolution en %
1997	7 665	-
1998	9 630	25,6
1999	10 237	6,3
2000	11 146	8,9
2001	11 990	7,6
2002	12 599	5,1
2003	13 027	3,4
2004	13 095	0,5
2005	13 099	0,0
2006	13 290	1,5
2007	13 577	2,2
2008	13 869	2,1
2009	14 198	2,4
2010	14 080	- 0,8
2011	14 861	5,5
2012	15 262	2,7
2013	14 486	- 5,1
2014	15 090	4,2



# Annexe 7 : Taux de valorisation des ordures ménagères

EPCI	Pop. 2014 (1)	VALORISATION MATIERE										VALORISATION ORGANIQUE	
		Verre		Corps plats (3) + corps creux		Sous total CS		Cartons déchetteries		Métaux extraits des CVO		Compost normé produit (4)	
		Tonnes nettes	Kg/hab/période	Tonnes nettes (2)	Kg/hab/période	Tonnes nettes (2)	Kg/hab/période	Tonnes nettes	Kg/hab/période	Tonnes valorisées	Kg/hab/période	Tonnes valorisées	Kg/hab/période
CA Bassin Annonay	35 580	1017,4	28,6	1122,724	31,6	2140,124	60,1	484,42	13,6	192	5,4	2307	65
CA Privas Centre A.	21 261	591,9	27,8	763,003	35,9	1354,903	63,7	240,131	11,3	80	3,8	1500	71
CA Valence-Romans Sud Rhône Alpes	210 007	5275,53	25,1	8453,816	40,3	13729,346	65,4	1860,736	8,9	1046	5,0	13359	64
CC Barrès-Coiron	10 457	275,75	26,4	287,188	27,5	562,938	53,8	68,405	6,5	36	3,4	665	64
CC Crestois P. Saillans	14 244	593,72	41,7	381,933	26,8	975,653	68,5	85,396	6,0	23	1,6	423	30
CC du Diois	10 975	669,73	61,0	272,691	24,8	942,421	85,9	347,795	31,7	42	3,8	779	71
CC Pays du Royans	7 483	257,12	34,4	166,09	22,2	423,21	56,6	219,58	29,3	53	7,1	427	57
CC Pays l'Herbasse	8 829	368,56	41,7	349,022	39,5	717,582	81,3	80,74	9,1	40	4,5	478	54
Hermitage-Tourn. CC	20 685	622,16	30,1	618,357	29,9	1240,517	60,0	279,8	13,5	111	5,3	1329	64
CC Pays St-Félicien	3 863	141,12	36,5	109,39	28,3	250,51	64,8	32,36	8,4	20	5,2	240	62
CC de la Raye	3 010	117,04	38,9	130,513	43,4	247,553	82,2	15,371	5,1	8	2,6	146	49
CC Rhône-Crussol	26 093	821,5	31,5	1107,309	42,4	1928,809	73,9	209,892	8,0	95	3,6	1776	68
CC du Val d'Ay	8 297	290,17	35,0	228,111	27,5	518,281	62,5	43,6	5,3	38	4,6	462	56
CC du Val de Drôme	29 114	931,68	32,0	948,628	32,6	1880,308	64,6	355,325	12,2	104	3,6	1951	67
CC du Vercors	2 019	107,6	53,3	64,581	32,0	172,181	85,3	26,76	13,3	17	8,2	134	66
SICTOMSED	12 833	395,32	30,8	313,022	24,4	708,342	55,2	224,709	17,5	50	3,9	940	73
SIRCTOM	65 600	2065,32	31,5	1962,179	29,9	4027,499	61,4	1064,3	16,2	340	5,2	4083	62
SITVOM Rhône-Eyr.	19 558	548,34	28,0	632,562	32,3	1180,902	60,4	252,42	12,9	67	3,4	1262	65
<b>TOTAL SYTRAD</b>	<b>509 908</b>	<b>15 090,0</b>	<b>29,6</b>	<b>17 911,1</b>	<b>35,1</b>	<b>33 001,1</b>	<b>64,7</b>	<b>5 891,7</b>	<b>11,6</b>	<b>2360,5</b>	<b>4,6</b>	<b>32 262,1</b>	<b>63,3</b>

(1) CAP d'Eco Emballages Barème E - Population simple compte au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

(2) Tonnes nettes = Tonnages entrants au Centre de Tri moins les refus.

(3) Les bennes de cartons en provenance des déchetteries réceptionnées au centre de tri ne sont pas incluses aux chiffres Corps Plats.

(4) Commercialisé ou stocké et en cours au 31 décembre 2014.



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE				EVAPORATION		Total valorisation		Total Refus centre de tri (CP et CC) <sup>(5)</sup>		OMr		Gisement <sup>(6)</sup>		Taux de valorisation <sup>(7)</sup>
Refus centre de tri		Refus centres valo.		Evaporation										
Tonnes produites	Kg/hab/période	Tonnes valorisées	Kg/hab/période	Tonnes	Kg/hab/période	Tonnes	Kg/hab/période	Tonnes	Kg/hab/période	Tonnes	Kg/hab/période	Tonnes	Kg/hab/période	%
90,4	2,5	87,3	2,5	1107	31,1	6 408,1	180,1	158,8	4,5	8 483,3	238,4	11 266,6	316,7	56,9%
49,3	2,3	0,0	0,0	739	34,7	3 963,5	186,4	91,1	4,3	5 672,1	266,8	7 358,3	346,1	53,9%
549,4	2,6	1470,1	7,0	8594	40,9	40 608,3	193,4	1 001,5	4,8	54 299,0	258,6	70 890,5	337,6	57,3%
21,0	2,0	0,0	0,0	328	31,3	1 680,9	160,7	39,1	3,7	2 515,7	240,6	3 186,1	304,7	52,8%
36,2	2,5	0,0	0,0	208	14,6	1 751,8	123,0	59,6	4,2	1 601,0	112,4	2 721,6	191,1	64,4%
24,8	2,3	0,0	0,0	384	35,0	2 519,3	229,6	43,1	3,9	2 945,5	268,4	4 278,9	389,9	58,9%
16,0	2,1	134,4	18,0	394	52,7	1 667,5	222,8	25,3	3,4	1 964,4	262,5	2 632,4	351,8	63,3%
24,1	2,7	18,1	2,0	229	26,0	1 587,0	179,7	44,7	5,1	1 756,1	198,9	2 599,2	294,4	61,1%
42,5	2,1	50,3	2,4	638	30,8	3 691,1	178,4	75,1	3,6	4 888,7	236,3	6 484,1	313,5	56,9%
3,9	1,0	9,1	2,4	115	29,8	671,0	173,7	7,9	2,0	882,5	228,5	1 173,3	303,7	57,2%
6,5	2,2	0,0	0,0	72	23,9	495,4	164,6	12,3	4,1	552,7	183,6	827,9	275,1	59,8%
63,9	2,4	0,0	0,0	874	33,5	4 947,9	189,6	114,1	4,4	6 714,5	257,3	8 967,3	343,7	55,2%
16,2	2,0	17,5	2,1	222	26,7	1 318,0	158,8	29,0	3,5	1 699,5	204,8	2 290,4	276,0	57,5%
49,3	1,7	0,0	0,0	960	33,0	5 300,2	182,1	93,7	3,2	7 374,9	253,3	9 704,2	333,3	54,6%
4,3	2,1	42,1	20,8	123	61,1	518,9	257,0	8,4	4,2	633,2	313,6	840,5	416,3	61,7%
19,4	1,5	0,0	0,0	463	36,1	2 406,0	187,5	34,1	2,7	3 555,1	277,0	4 522,2	352,4	53,2%
138,1	2,1	154,5	2,4	1960	29,9	11 767,1	179,4	245,6	3,7	15 016,3	228,9	20 353,7	310,3	57,8%
43,2	2,2	0	0,0	621	31,8	3 426,7	175,2	76,7	3,9	4 769,9	243,9	6 279,9	321,1	54,6%
<b>1 198,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1983,2</b>	<b>3,9</b>	<b>18 032,5</b>	<b>35,4</b>	<b>94 728,7</b>	<b>185,8</b>	<b>2 160,0</b>	<b>4,2</b>	<b>125 324,4</b>	<b>245,8</b>	<b>166 377,1</b>	<b>326,3</b>	<b>56,94</b>

(5) Pour la CA Valence-Romans Sud Rhône Alpes et pour la CC du Crestois et du Pays de Saillans : inclut les refus expédiés pour les anciennes collectivités disparues au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

(6) Gisement = Tonnes nettes des Collectes Sélectives + Cartons de déchetteries + Refus de Tri (CS + Déchetteries) + Ordures Ménagères Résiduelles.

(7) Taux de valorisation = Tonnes nettes du total valorisation / Gisement.

# Annexe 8 : Bilan des animations de terrain

TERRITOIRE	JEUNES			ELUS et AGENTS			GRAND PUBLIC				TOTAL	
	Interventions scolaires	Interventions extrascolaires	Visites de sites	Réunions d'information	Visites de sites	Evénementiels	Réunions d'information	Visites de sites	Nombre interventions	Nbre de personnes sensibilisées		
CC PAYS L'HERBASSE	7	1	5	0	0	1	0	1	15	656		
CA BASSIN D'ANNONAY	12	0	1	0	0	0	6	0	19	260		
CC BARRES-COIRON	0	0	0	0	0	1	0	0	1	120		
CC CRESTOIS PAYS SAILLANS	0	1	0	0	0	0	0	1	2	46		
CC DU DIOIS	6	0	0	0	0	0	0	1	7	61		
CC PAYS DE ST FELICIEN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
CA PRIVAS CENTRE ARD.	0	0	1	0	0	0	1	0	2	49		
HERMITAGE-TOURNONNAIS	15	0	2	0	0	2	0	6	25	594		
CC DU VAL D'AY	0	0	1	0	0	0	0	0	1	52		
CC DU VAL DE DROME	31	0	8	0	0	1	0	3	43	665		
CC DU VERCORS	0	0	0	0	0	1	0	0	1	140		
CC DE LA RAYE	6	0	1	0	0	0	0	0	7	96		
SICTOMSED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
SIRCTOM	0	0	7	0	1	0	0	0	8	290		
CC LE PAYS DU ROYANS	3	0	2	0	0	1	0	0	6	141		
CA VALENCE ROMANS	126	1	33	0	2	1	1	10	174	2 648		
CC RHONE-CRUSSOL	13	0	3	0	0	0	0	0	16	359		
SITVOM RHÔNE-EYRIEUX	13	0	0	0	0	0	0	1	14	133		
HORS SYTRAD *	0	0	2	0	1	0	0	5	8	98		
SYTRAD **	0	0	0	0	10	6	0	6	22	8 158		
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>3</b>	<b>66</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>34</b>	<b>371</b>	<b>14 566</b>		
<b>Nombre de personnes sensibilisées</b>	<b>2 271</b>	<b>70</b>	<b>2 414</b>	<b>0</b>	<b>266</b>	<b>8 921</b>	<b>122</b>	<b>502</b>	<b>14 566</b>			

NB : La durée des interventions est d'environ 1 heure 30 à 2 heures pour les interventions auprès des jeunes, les visites de sites et les réunions d'information. Un événementiel est comptabilisé comme une intervention qui peut durer de 1 à 9 jours selon la manifestation.

\* Ces valeurs représentent l'accueil d'organismes extérieurs au territoire du SYTRAD, généralement pour des visites de sites.

\*\* Ces données correspondent aux différents événements drainant des visiteurs provenant de l'ensemble du territoire du SYTRAD (Foire du Dauphiné, Fête de la Nature, Congrès des Maires et Semaine Européenne de la Réduction des Déchets).

## ↳ Fonctionnement

Chap.	RECETTES	Prévisions	Réalisations
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	939 514,74	
013	Atténuation de charges	10 000,00	22 547,18
042	Opérations d'ordre entre section	62 382,00	61 881,60
70	Produits des services	5 000,00	12 212,84
74	Dotations et participations	23 407 869,00	23 376 961,47
75	Autres produits gestion courante	2 577 000,00	2 620 510,07
77	Produits exceptionnels	84 000,00	31 818,84
78	Reprises sur provisions	13 064 264,25	13 064 264,25
	<b>TOTAL</b>	<b>40 150 029,99</b>	<b>39 190 196,25</b>

Chap.	DEPENSES	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	15 040 109,00	14 892 428,74
012	Charges de personnel	918 800,00	896 852,86
022	Dépenses imprévues	22 514,74	
023	Virement à la section d'investissement	3 810 156,25	
042	Opérations d'ordre entre section	721 050,00	720 992,00
65	Autres charges de gestion courante	3 241 000,00	3 240 547,40
66	Charges financières	3 105 000,00	3 017 882,28
67	Charges exceptionnelles	13 291 400,00	13 286 549,94
	<b>TOTAL</b>	<b>40 150 029,99</b>	<b>36 055 253,22</b>

## ↳ Investissement

Chap.	RECETTES	Prévisions	Réalisations
021	Virement de la section de fonctionnement	3 810 156,25	
040	Opérations d'ordre entre section	721 050,00	720 992,00
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 186 602,00	2 186 602,00
16	Emprunts et dettes assimilés	14 459 416,78	6 915 000,00
23	Immobilisations en cours (annulation mandat exercice antérieur)	0,00	23 032,76
	<b>TOTAL</b>	<b>21 177 225,03</b>	<b>9 845 626,76</b>

Chap.	DEPENSES	Prévisions	Réalisations
001	Solde exécution investissement reporté	2 723 578,78	
040	Amortissement subvention équipement	62 382,00	61 881,60
16	Remboursement d'emprunts	4 657 000,00	4 611 740,28
26	Participations et créances rattachées	92 000,00	0,00
101	Opération centre de tri	121 500,00	119 855,00
103	Opération matériels et mobiliers	24 650,00	17 576,67
106	Opération 3 centres de valorisation	6 700 014,25	3 415 780,98
107	Opération ISDND de SSV	6 766 100,00	574 067,37
108	Travaux bureaux	30 000,00	4 860,37
	<b>TOTAL</b>	<b>21 177 225,03</b>	<b>8 805 762,27</b>

EPCI	Population DGF au 01/01/013	CORPS CREUX			CORPS PLATS			Total reversé par le SYTRAD (€ HT)	Participation des EPCI (€ HT)	Différentiel 2013 (€ HT)
		T brutes	Km	Tarif (€ HT)	T brutes	Km	Tarif (€ HT)			
CA Bassin d'Annonay	37 328	253,24	55	1,60	1 389,26	55	0,56	65 074,33	32 190,91	- 32 883,42
CA Privas Centre Ard.	22 598	159,20	36	1,60	921,45	36	0,56	27 746,35	19 488,06	- 8 258,30
CA Valence-Romans	217 108	1 731,77		1,60	9 438,46		0,56	111 953,89	187 229,53	75 275,64
CC Barrès-Coiron	10 885	80,84	36	1,60	303,94	36	0,56	10 783,81	9 387,00	- 1 396,81
CC Crestois Pays Sail.	7 101	60,60		1,60	260,58		0,56	8 075,34	6 123,76	- 1 951,58
CC du Diois	14 752	72,68	59	1,60	569,71	59	0,56	25 684,21	12 721,83	- 12 962,38
CC le Pays du Royans	8 179	56,98	48	1,60	350,76	48	0,56	13 804,49	7 053,40	- 6 751,09
CC Pays de l'Herbasse	8 989	71,24	31	1,60	336,80	31	0,56	9 380,35	7 751,93	- 1 628,42
Hermitage-Tourmonais CC	22 015	139,34	23	1,60	815,70	23	0,56	15 633,93	18 985,29	3 351,36
CC Pays St-Félicien	4 687	29,14	55	1,60	113,70	55	0,56	6 066,28	4 041,97	- 2 024,31
CC de la Raye	3 466	23,40	16	1,60	101,25	16	0,56	1 506,24	2 989,01	1 482,77
CC Rhône-Crussol	27 231	193,53	7	1,60	1 132,00	7	0,56	6 604,98	23 483,46	16 878,49
CC du Val d'Ay	9 102	60,58	55	1,60	233,22	55	0,56	12 514,22	7 849,38	- 4 664,84
CC du Val de Drôme	32 667	242,64	23	1,60	1 160,36	23	0,56	23 874,59	28 171,36	4 296,77
CC du Vercors	3 029	21,24	71	1,60	81,46	71	0,56	5 651,71	2 612,15	- 3 039,57
SICTOMSED	16 307	85,30	57	1,60	483,58	57	0,56	23 215,23	14 062,83	- 9 152,41
SIRCTOM	67 834	460,34	37	1,60	2 667,10	37	0,56	82 514,44	58 498,67	- 24 015,77
SITVOMRhône-Eyrieux	20 337	134,76	15	1,60	816,68	15	0,56	10 094,35	17 538,22	7 443,86
<b>TOTAL</b>	<b>533 615</b>	<b>3 876,82</b>			<b>21 176,01</b>	<b>/</b>		<b>460 178,75</b>	<b>460 178,75</b>	<b>0,00</b>

Répartition en fonction de la délibération n° CS2014-41 du 12/11/2014. Hypothèses proposées :

- Corps creux : 1,60 euros HT la tonne x nombre de km "aller" du siège jusqu'au centre de tri (+8%)
- Corps plats + papiers-cartons issus des déchetteries : 0,56 euros HT la tonne x nombre de km "aller" du siège jusqu'au centre de tri (+10%)

Attention, toutes les décimales ne sont pas affichées dans le tableau pour une plus grande lisibilité, d'où des écarts dans les totaux.

Participation des EPCI à cette péréquation :  $\frac{460\ 178,75\ €}{533\ 615\ \text{hab.}}$  Soit environ **0,8624 € HT/hab.**

# Annexe 11 : Détail du coût du tri sélectif

## ↘ Coût du tri par flux des collectes sélectives (en € HT)

	Corps plats + Cartons déchetteries	Corps creux
Tri (exploitation)	1 015 347,62	482 197,74
Tri des cartons de déchetteries (exploitation)	312 361,29	
Enfouissement des refus de tri	40 534,79	62 423,79
Transport des refus de tri	9 425,26	14 514,96
Autres charges (50 %)	689 837,28	689 837,28
Total par flux	<b>2 067 506,24</b>	<b>1 248 973,77</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 316 479,99</b>	
<i>Soit un coût en € HT/T</i>	94,90 € HT/T	313,87 € HT/T

Sur la base des tonnages facturés corps plats + cartons de déchetteries : 21 785,74 t

Sur la base des tonnages facturés corps creux : 3 979,27 t

## ↘ Recettes de la vente des matériaux perçues pour l'année 2014 (en € HT)

	Corps plats + Cartons déchetteries	Corps creux
Valorisation	1 228 775,29	776 288,76
Valorisation des cartons de déchetteries	455 439,14	
Total par flux	<b>1 684 214,43</b>	<b>776 288,76</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 460 503,19</b>	
<i>Soit un produit en € HT/T</i>	77,31 € HT/T	195,08 € HT/T

## ↘ Coût net du tri des collectes sélectives (en € HT)

$$\begin{array}{rcl} 3\,316\,479,99^* & - & 2\,460\,503,19 \\ \text{(coût constaté du tri)} & & \text{(recettes valorisation matière)} \\ & = & 855\,976,80 \\ & & \text{(coût net)} \end{array}$$

**33,22 €/tonne**  
*sur la base de 25 765,01 t*

**1,60 €/habitant**  
*sur la base de 534 719 hab.*

Les collectivités perçoivent par ailleurs un soutien d'Eco-Emballages à la tonne triée.

\* Le coût constaté ne prend plus en compte les frais de structure qui sont intégrés à partir de 2014 dans les frais généraux.

# Les partenaires

## du SYTRAD

Plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYTRAD pour l'accompagner dans sa mission de service public : organismes de l'État, établissements publics, collectivités locales, entreprises et associations.

- ↘ **ADEME** (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'écologie et du développement durable, ainsi que de l'industrie et de la recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.
- ↘ **AMORCE** : association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur, qui réunit près de 702 adhérents. En s'appuyant sur les préoccupations des collectivités, l'AMORCE fait des propositions au niveau national (gouvernement, assemblée nationale, sénat) et européen (parlement, commission européenne) pour améliorer les conditions économiques, techniques et juridiques, dans ses domaines d'actions.
- ↘ **Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche** : interlocutrices privilégiées des instances publiques et représentant les intérêts du monde agricole. Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SYTRAD, elles étudient les possibilités de valorisation et l'intérêt agronomique du compost produit dans les centres de valorisation organique de la collectivité, pour les terres agricoles locales.
- ↘ **Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme** : partenaires privilégiés du SYTRAD. Ils sont notamment chargés d'élaborer le plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux qui fixe les objectifs à atteindre en matière de gestion des déchets sur les deux départements et peuvent encourager les porteurs de projets par l'octroi d'aides.
- ↘ **CSA3D** (coopération du sillon alpin pour le développement durable déchets) : coopération de collectivités du bassin de vie du Sillon Alpin dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets.
- ↘ **DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) chargée du suivi réglementaire et de l'inspection des installations classées, sous l'autorité des préfets.
- ↘ **Energie SDED** (syndicat départemental d'énergies de la Drôme) : regroupe l'intégralité des 369 communes drômoises adhérent soit directement, soit dans le cadre de syndicats intercommunaux locaux. Il aide notamment ses membres à réaliser leurs projets en matière d'énergie. Il a en particulier soutenu le SYTRAD dans la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le centre de tri des collectes sélectives.
- ↘ **FNCC** (fédération nationale des collectivités de compostage) : association de collectivités territoriales qui ont fait ou envisagent de faire le choix du compostage des déchets ménagers en matière de traitement (tri-compostage). Elle regroupe les données techniques existantes sur ce procédé de traitement, diffuse les informations auprès de ses adhérents et accompagne les collectivités qui s'engagent dans le choix d'un procédé par compostage en mettant à leur disposition les expériences vécues et les résultats obtenus.
- ↘ **FNCCR** (fédération nationale des collectivités concédantes et régie) : association de collectivités locales organisatrices des services publics de l'énergie, de l'eau et de l'environnement. Elle oeuvre pour une amélioration continue du rapport qualité/prix des services publics locaux qu'ils soient gérés directement (régie) ou délégués.
- ↘ **INERIS** (institut national de l'environnement industriel et des risques) : établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, créé en 1990.
- ↘ **Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT)** : détermine les grands objectifs en matière de gestion des déchets et fixe les normes à respecter en cohérence avec la réglementation européenne. Le Ministère définit également le budget de l'ADEME et accorde l'agrément aux organismes chargés de gérer les filières de recyclage dédiées (emballages, piles, DEEE...).

# Les partenaires (suite)

## du SYTRAD

↳ **Préfecture** : les préfets délivrent les autorisations d'exploitation des unités de traitement des déchets. Ils sont aussi en charge de la création de commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) qu'ils président et dont ils arrêtent la composition, afin d'assurer le suivi des activités des installations de traitement de leur département et l'information du public.

↳ **Réseau IDEAL** : association de collectivités locales, qui a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités. Il est le médiateur des pratiques existantes et émergentes dans tous leurs domaines de compétences.

↳ **Réseau Qualité Compost** : association Rhône-Alpes pour la qualité du compost. Elle a pour finalité d'assurer le suivi et la qualité des composts produits par ses plates-formes adhérentes, dont le compost issu des centres de valorisation organique du SYTRAD.

↳ **SAEML Énergie Rhône Vallée (société anonyme d'économie mixte locale)** : créée en 2011, elle a pour objectif de développer la production d'énergies renouvelables à grande échelle via trois domaines d'intervention : la création de nouvelles unités de production, le rachat d'installations existantes et la prise de participation dans d'autres projets. Le SYTRAD est membre.

↳ **Union Européenne** : mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.

### ↳ Les Eco-Organismes :

**Eco-Emballages et Adelphe** : sociétés de droit privé agréées par l'État, qui soutiennent la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation des emballages ménagers. Elles perçoivent une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribuent une grande partie aux collectivités locales.

**EcoFolio** : éco-organisme en charge depuis 2007 de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits (sont exonérés les livres, les documents de services publics, la presse et les magazines payants). Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés notamment par la distribution d'imprimés non sollicités.

**OCAD3E (organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)** : filiale commune aux 4 éco-organismes en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités territoriales et les éco-organismes comme Récyclum (lampes uniquement), et Eco-Systèmes qui sont les éco-organismes avec lesquels les collectivités membres du SYTRAD ont conventionné.

# Glossaire

■ **Alvéole** : Subdivision d'un casier dans une installation de stockage de déchets. Contrairement au casier, l'algéole est construite au fur et à mesure de l'arrivée des déchets (grâce à des diguettes).

■ **Andain** : Mise en tas longs et hauts des déchets afin de faciliter leur retournement (contrôle de l'apport en eau et en air) donc leur décomposition dans un processus de compostage.

■ **Apport volontaire** : Mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés, en vue de leur recyclage, dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics.

■ **Biogaz** : Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement. Il doit sinon être détruit par combustion car, d'une part, il peut être à l'origine d'importantes nuisances notamment olfactives et, d'autre part, c'est un puissant gaz à effet de serre.

■ **Casier** : Subdivision de la zone d'exploitation d'une installation de stockage de déchets, délimitée par une digue périmétrique stable et étanche. Les casiers sont hydrauliquement indépendants les uns des autres.

■ **CS** (Collecte Sélective) : Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines, verre).

■ **DASRI** (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux).

■ **DEEE** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : Déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable). Le décret ministériel du 20 juillet 2005 rend obligatoires la collecte sélective et le traitement des DEEE.

■ **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA) : ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets des collectes sélectives et les déchets collectés en déchetteries, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

■ **Déchets inertes** : Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

■ **Déchets ultimes** : Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992). Depuis juillet 2002, seul le déchet ultime peut être mis en décharge.

■ **ELA** : Emballages pour Liquides Alimentaires tels que les briques de jus, de lait, de crème...

■ **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables, ils désignent tous les emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts...).

■ **Énergie fossile** : Énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques. La combustion de ces sources d'énergie génère des gaz à effet de serre.

■ **EPCI** (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) : Regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes,

homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

■ **Fines** : Déchets de très petites tailles qui sont majoritairement des déchets organiques.

■ **Géomembrane** : Revêtement en général en PeHD (Polyéthylène Haute Densité) qui assure l'étanchéité d'un ouvrage.

■ **Incinération** : Méthode de traitement thermique des déchets par combustion qui génère 3 sortes de résidus : mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées.

■ **ICPE** - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la Préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de déchets.

■ **Installation de Stockage de Déchets (ISD)** : Installation d'élimination des déchets par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre et qui respecte la réglementation en vigueur pour ces installations. Les installations de stockage sont aussi couramment dénommées décharges, Centres de Stockage (CSD) ou Centres d'Enfouissement Technique (CET). On distingue : \* *les ISDND* – Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (anciennement CET de classe 2) qui accueillent les déchets dits ultimes (cf. Loi Royal de 1992) non dangereux (OM, refus des CS, refus des OE, DIB...);

\* *les ISDD* - Installations de Stockage des Déchets Dangereux (anciennement CET de classe 1) qui accueillent les déchets dangereux (REFIOM, amiante, terres polluées...);

\* *les ISDI* – Installations de Stockage des Déchets Inertes (anciennement CET de classe 3) qui accueillent les déchets inertes (gravats).

■ **JRM** : Journaux, Revues, Magazines.

■ **Lixiviats** : Eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. A caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.

■ **Métaux lourds ou Éléments en Traces Métalliques** (ETM) : Métaux qui accumulés dans la nature, présentent un risque pour la santé humaine comme le plomb, le cadmium, le mercure.

■ **Méthanisation** : Traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques. C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.

■ **OE** (Objets encombrants) ou monstres : Déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (gros électroménager, meubles...).

■ **OM** (Ordures Ménagères) : Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

■ **Ordures Ménagères et Assimilés** (OMA) : les OMA sont constituées des ordures ménagères Résiduelles et des déchets collectés sélectivement (verre, emballages, journaux-magazines et biodéchets – hors déchets des déchetteries, collectes d'encombrants et collectes de déchets verts), issus de l'activité domestique des ménages et des activités économiques (déchets collectés dans les mêmes conditions que ceux issus de l'activité domestique).

■ **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) : part des Ordures Ménagères collectées en mélange, après la collecte sélective.

■ **PAM** : Petits Appareils Ménagers.

■ **PCC** : Papiers Cartons Complexés (anciennement ELA).

■ **PCNC** : Papiers Cartons Non Complexés (anciennement EMR).

■ **PEHD** (Polyéthylène Haute Densité) : Matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...

■ **PET** (Polyéthylène téréphtalate) : Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) recyclable en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

■ **Recyclage** : Retraitement de matériaux ou de substances contenues dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

■ **Refus du centre de tri** : ils correspondent à des matériaux souillés ou à des erreurs de tri des habitants. La majorité de ces refus sont assimilables aux OM et sont donc enfouis en ISDND. Une partie des refus de l'installation (ferraille, verre, gros de magasin) peut être recyclée. Tous ces matériaux sont considérés comme des refus de tri puisque ce ne sont pas des emballages (ils ne respectent pas les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) édictées par Eco-Emballages). Pour les autres (piles, batteries, huiles usagées [non alimentaires], pots de peinture, solvants...), il s'agit même de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ou de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) (seringues). Ces refus se trouvent essentiellement dans le flux des Corps Creux. Ils sont recyclés ou traités dans des filières adéquates et ne sont pas enfouis.

■ **Sorties du centre de tri** : elles désignent tous les matériaux (refus, Corps Plats, Corps Creux...) expédiés dans les filières de traitement et de recyclage. Les chiffres annoncés dans le présent rapport ne tiennent donc pas compte des stocks présents au Centre de Tri (vrac non trié, refus, balles en attente d'expédition). Les tonnages indiqués correspondent aux poids acceptés par les filières de traitement et de recyclage et non au poids départ du centre de tri. Ces sorties sont réparties entre les EPCI du SYTRAD en fonction des caractérisations effectuées sur leurs apports grâce au logiciel d'exploitation E-Tem.

■ **Torchère** : Installation en forme de haute cheminée qui assure la combustion permanente du biogaz de décharge, quand il n'est pas valorisé, afin de limiter les rejets dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, ainsi que la propagation d'odeurs désagréables.

■ **Traitement** : Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations.

■ **Valorisation** : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

■ **Valorisation énergétique** : Procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.

■ **Valorisation matière** : Valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux / magazines et des matériaux d'emballages.

■ **Valorisation organique** : Valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.



# Sigles et abréviations

---

**CdT** : Centre de tri des collectes sélectives

**CET** : Centre d'Enfouissement Technique

**CPD** : Contrat Programme de Durée (entre une collectivité et Eco-Emballages)

**CS** : Collecte Sélective

**CSR** : Combustible Solide de Récupération

**CVO** : Centre de Valorisation Organique

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

**DDD** : Déchets Dangereux Diffus

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement

**DIB** : Déchets Industriels Banals

**EE** : Eco-Emballages

**ELA** : Emballages pour Liquides Alimentaires

**EMR** : Emballages Ménagers Recyclables

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**FFOM** : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**JRM** : Journaux Revues Magazines

**OM** : Ordures Ménagères

**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées (inclus collectes sélectives, mais hors déchetteries)

**OMr** : Ordures Ménagères résiduelles (hors collectes sélectives, hors déchetteries)

**PAM** : Petits Appareils Ménagers (l'un des 4 flux de DEEE)

**PCC** : Papiers Cartons Complexés (anciennement ELA)

**PCI** : Pouvoir Calorifique Inférieur

**PCNC** : Papiers Cartons Non Complexés (anciennement EMR)

**PEHD** : Polyéthylène Haute Densité (plastiques opaques)

**PET** : Polyéthylène téréphtalate (plastiques transparents)

**PTMB** : Pré-Traitement Mécano-Biologique (équivalent à TMB)

**REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**REP** : Responsabilité Élargie du Producteur

**RI** : Redevance incitative

**RS** : Redevance Spéciale

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TEP** : Tonne Équivalent Pétrole

**TF** : Taxe Foncière

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**TI** : Tarification Incitative

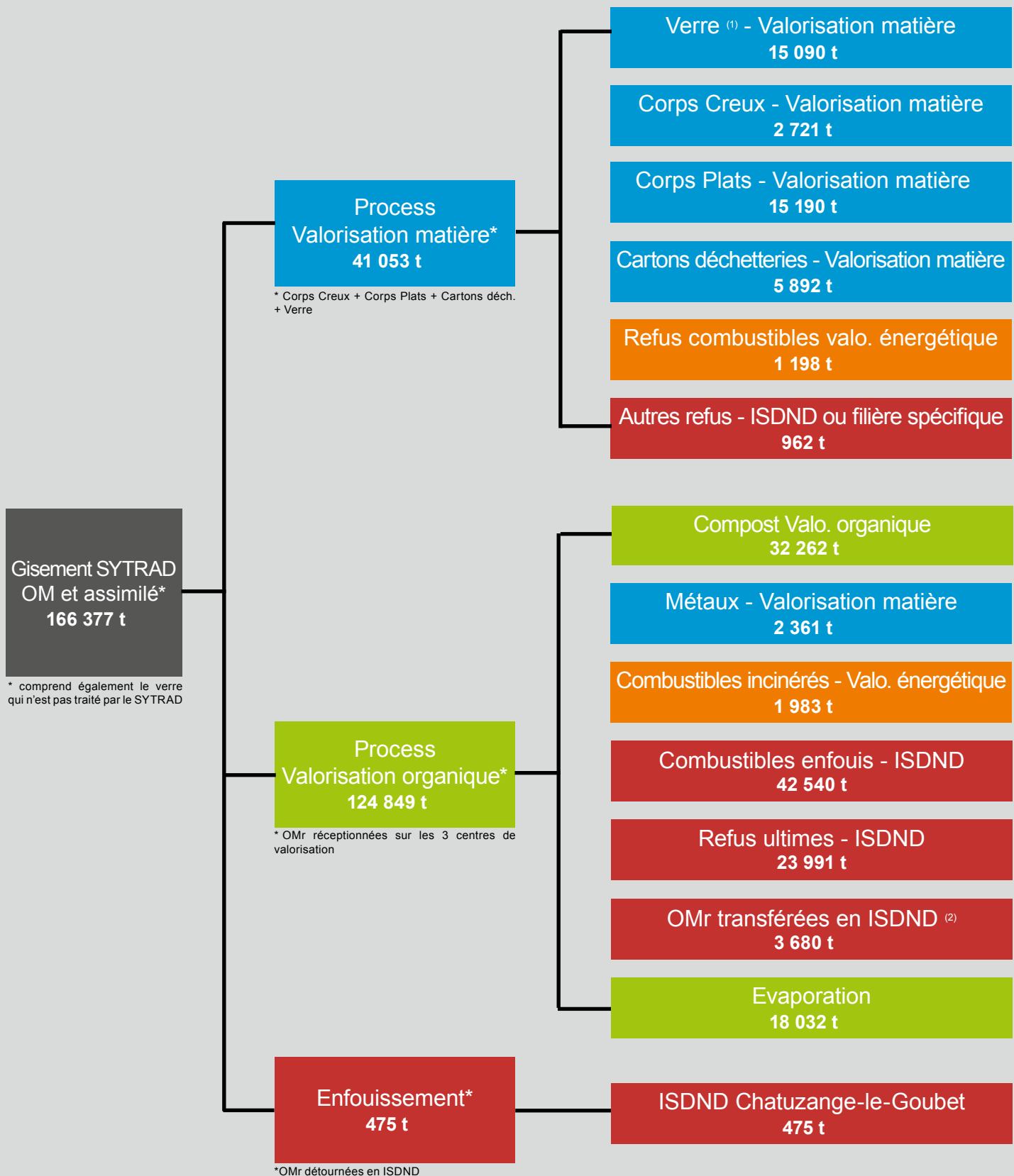
**TMB** : Traitement Mécano-Biologique (équivalent à PTMB)

**TVM** : Taux de Valorisation Matière

**UIOM** : Usine d'Incineration des Ordures Ménagères

**UVE** : Unité de Valorisation Énergétique (UIOM avec valorisation énergétique)

# Schéma de valorisation 2014



Ce schéma de valorisation ne prend pas en compte les 7 149 tonnes d'encombrants provenant des déchetteries et stockées à l'ISDND du SYTRAD.

↘ Le taux de valorisation des ordures ménagères par EPCI est présenté à l'annexe 7.

**VALORISÉ**  
**57 %** (matière + organique)  
soit **94 729 tonnes**

**NON VALORISÉ**  
**43 %** (enfouissement)  
soit **71 648 tonnes**



“ Retrouvez également le rapport d'activité en ligne sur [www.sytrad.fr](http://www.sytrad.fr) ”

## 18 collectivités unies pour le tri et le traitement de nos déchets

Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay  
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche  
Communauté d'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes  
Communauté de communes Barres-Coiron  
Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme  
Communauté de communes du Diois  
Communauté de communes le Pays du Royans  
Communauté de communes Pays de l'herbasse  
Communauté de communes du Pays de Saint-Félicien  
Communauté de communes de la Raye  
Communauté de communes Rhône-Crussol  
Communauté de communes du Val d'Ay  
Communauté de communes du Val de Drôme  
Communauté de communes du Vercors  
Hermitage - Tournonais Communauté de communes  
SICTOMSED  
SIRCTOM  
SITVOM Rhône-Eyrieux